
UNIVERSITY OF TORONTO
3 1761 01062360 1



WILLIAM HEUBI

DOCTEUR ÈS LETTRES

FRANÇOIS IER

ET LE

Mouvement Intellectuel

EN FRANCE

(1515—1547)



LAUSANNE

F. ROUGE & Cie, ÉDITEURS

Librairie de l'Université

1913

FRANÇOIS Ier



Vélins 2745, Bibl. Nat.

ANTOINE MACAULT PRÉSENTE A FRANÇOIS Ier SA TRADUCTION DE DIODORE DE SICILE

WILLIAM HEUBI
DOCTEUR ÈS LETTRES

FRANÇOIS IER

ET LE

Mouvement Intellectuel

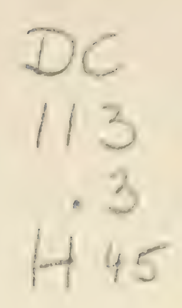
EN FRANCE

(1515—1547)



LAUSANNE
F. ROUGE & Cie, ÉDITEURS
Librairie de l'Université

1913



LAUSANNE — IMP. PETTER, MADELEINE, 9



SOURCES

Ambassadeurs Vénitiens (Relations des), p. p. N. Tommaseo, I, Paris 1838
d'Argentré (Ch. du Plessis), *Collectio judiciorum de novis erroribus*, I et II, 1724-1728.

Bourgeois de Paris (Journal d'un), p. p. V. L. Bourrilly, Paris 1910.

Brantôme, *Oeuvres complètes* p. p. L. Lalanne, Paris 1864-1882, 11 vol.

Budé (Répertoire analytique et chronologique de la correspondance de Guillaume), p. p. L. Delaruelle, Paris 1907.

Bulaeus (du Boulay), *Historia Universitatis Parisiensis*, VI, Paris 1673.

Crespin (Jean), *Actes des Martyrs*, 1564 (8me édit.)

Cronique du roy François premier, p. p. L. Lalanne, Paris 1868.

Erasme. *Opus epistolarum Desiderii Erasmi Roterodami*, denuo recognitum et auctum per P. S. Allen, Oxford, II, 1910.

Estienne (Robert), *Les Censures des Théologiens de Paris*, 1552.

Faculté de théologie (Notice sur un registre des procès-verbaux de la), p. p. L. Delisle, Paris 1899.

François Ier (Catalogue des Actes de), 10 vol., Paris 1887-1908.

Galland, *Petri Castellani Vita*, édit. Baluze, Paris 1674.

Histoire ecclésiastique des Eglises réformées, p. p. Baum et Cunitz, I, Paris 1883.

Hubert Thomas. *Annalium de vita et rebus gestis illustrissimi principis Friderici II, Electoris Palatini, libri XIV*, authore Huberto Thoma Leodio, eiusdem Consiliario, Francfort 1624.

Marguerite de Navarre. *Lettres de Marguerite d'Angoulême*, et *Nouvelles Lettres de la reine de Navarre*, p. p. Génin, Paris, 1841 et 1842.

Raemond (Florimond de) *Histoire de la naissance, progrez et décadence de l'hérésie de ce siècle*, Paris 1610.

Réformateurs (Correspondance des) dans les pays de la langue française, p. p. Herminjard, Genève et Paris, 9 vol., 1866-1897.

Sleidan. *Commentariornm de statu religionis et reipublicae, Carolo quinto Caesare, libri XXVI*, édit. de Strasbourg 1612.

OUVRAGES POSTÉRIEURS

V. L. Bourrilly	*Guillaume du Bellay*, Paris 1905.
—	*Jacques Colin*, Paris 1905.
F. Brunetière	*Histoire de la littérature française classique*, I, Paris s.d.
F. Buisson	*Sébastien Castellion*, Paris 1892.
Ad. Chenevière	*Bonaventure des Périers*, Paris 1886.
R. Copley Christie	*Etienne Dolet*, trad. par C. Stryienski, Paris 1886.
F. Decrue	*Anne de Montmorency à la cour, aux armées et au conseil de François Ier*, Paris 1885.
L. Delaruelle	*Guillaume Budé, les débuts, les idées maitresses*, Paris 1907.
O. Douen	*Clément Marot et le psautier huguenot*, I, Paris 1879.
E. Doumergue	*Jean Calvin*, I-III, Lausanne 1899-1909.
C. H. Graf	*Lefèvre d'Etaples*, Strasbourg 1842.
G. Hanotaux	*Etudes historiques sur le XVIe et le XVIIe siècle*, Paris 1886.
H. Hauser	*Etudes sur la Réforme française*, Paris 1909.
H. Hauvette	*Luigi Alamanni*, Paris 1903.
P. Imbart de la Tour	*Les Origines de la Réforme*, I et II, Paris 1895 et 1909.
E. Lavisse	*Histoire de France*, tome V par H. Lemonnier, Paris s.d.
A. Lefranc	*La jeunesse de Calvin*, Paris 1888.
—	*Histoire du Collège de France*, Paris 1893.
Leroux de Lincy	*Recherches sur Jean Grolier*, Paris 1866.
R. de Maulde la Clavière	*Louise de Savoie et François Ier*, Paris 1895.
J. Michelet	*Histoire de France, La Réforme*, 1855.
J. H. Molinier	*Mellin de Saint-Gelays*, Paris-Rodez 1910.
P. Paris	*Etudes sur François Ier*, 2 vol., Paris 1885.
E. Picot	*Les Français italianisants au XVIe siècle*, 2 vol., Paris, I, 1906.
L. Pinvert	*Lazare de Baïf*, Paris 1900.
Ch. Porée	*Guillaume Poyet*, Angers 1898.
L. Ranke	*Französische Geschichte, vornehmlich im XVI. und XVII. Jahrhundert*, I, Stuttgart et Tubingue, 1852.
D. Rebitté	*Guillaume Budé, restaurateur des études grecques*, Paris 1846.
Ph. Renouard	*Imprimeurs parisiens, etc., jusqu'à la fin du XVIe siècle*, Paris 1898.
Ch. Schmidt	*Gérard Roussel*, Strasbourg 1845.
A. Tilley	*The literature of the French Renaissance*, 2 vol., Cambridge 1904.
—	*François Rabelais*, Londres 1907.
Ch. Waddington	*Pierre Ramus*, Paris 1855.
N. Weiss	*La Chambre ardente*, étude historique sur la liberté de conscience, Paris 1889.
J. Zeller	*La diplomatie française vers le milieu du XVIe siècle*, Paris 1880.

PRÉFACE

De toutes les grandes époques de l'histoire, le XVIe siècle est sans doute l'une des plus belles et des plus profondément émouvantes. C'est l'âge où l'humanité s'élance avec passion vers des sources de vérité qu'elle avait délaissées. C'est l'âge aussi où des hommes, par centaines, donnent leur vie avec allégresse pour une foi nouvelle.

Mais le XVIe siècle est encore fort intéressant par tous les problèmes qu'il pose, et surtout, semble-t-il, pour la France. Le rôle du mouvement intellectuel y fut particulièrement brillant, et les luttes que ses protagonistes durent y soutenir ont eu un caractère fort tragique.

Nous avons circonscrit notre étude au seul règne de François Ier, qui nous a paru plus caractéristique que les autres. L'humanisme et la Réforme, à cette époque, résument toute l'activité intellectuelle de la France. Nous appellerons humanisme, d'une manière générale, le fait de ressentir fortement l'influence de la littérature grecque et de la littérature latine, de subir l'ascendant de la pensée antique, et de manifester ces tendances dans des œuvres littéraires. Quant à la Réforme, elle comprend sous le règne de François Ier deux mouvements, dont l'un est relativement traditionaliste et s'inspire de Lefèvre d'Etaples, et dont l'autre, luthérien puis calviniste, veut à tout prix briser avec le passé et rompre avec Rome ; à cette époque, la Réforme joue un rôle fort important dans le mouvement intellectuel de la France, par la pensée de ceux qui la dirigent comme par le grand nombre des humanistes qui s'y intéressent.

Jusqu'à présent, l'humanisme et la Réforme ont été de préférence étudiés séparément. Mais ces deux mouvements ont manifesté pendant un certain temps des tendances fort semblables. D'ailleurs, le point de vue où nous nous sommes placé nous permettait de mener au contraire ces deux études de front. En effet, ce n'est pas en eux-mêmes que nous avons considéré l'humanisme et la Réforme, mais par rapport à François Ier. Il nous a paru intéressant de déterminer l'attitude de ce souverain vis-à-vis de deux mouvements qui ont exercé sur l'évolution intellectuelle et politique des temps modernes une influence si considérable. Son rôle a été assez important pour qu'on ait pu écrire dans un ouvrage récent : « En François Ier, la destinée de la France s'est accomplie »[1].

François Ier a été jugé de diverses façons, suivant que l'on considérait en lui le protecteur des humanistes ou le persécuteur des luthériens ; suivant aussi que l'auteur était protestant ou catholique. Dans l'un et l'autre camp, des exagérations et des injustices ont été commises.

Les catholiques ont souvent mis en doute la valeur morale des luthériens et des calvinistes, sinon de Luther et de Calvin eux-mêmes ; et ils ont eu tort. Nous avouons que notre sympathie est acquise à ces martyrs, obscurs par la naissance, mais glorieux par le courage, qui n'hésitèrent pas à sacrifier leur vie à leur croyance. Un des catholiques les plus intéressants de la France actuelle a montré un bon exemple à ses coreligionnaires en écrivant ces lignes : « Nous condamnerons au nom de la vérité ceux que de tels motifs conduisirent à se séparer sciemment et pour toujours de l'Eglise catholique ; mais nous parlerons d'eux avec respect, parce que l'intérêt humain n'eut point de part à leur résolution ; avec pitié, parce qu'ils ont souffert »[2].

Est-ce à dire cependant que les historiens protestants n'aient jamais formulé de jugements excessifs ? Ils ont en

[1] P. Seippel, *Les deux Frances*, Lausanne 1905, p. 28.

[2] Mgr Baudrillart, *L'Eglise catholique, La Renaissance, Le Protestantisme*, Paris 1904, p. 138.

général invoqué les droits de la conscience, mais on sait assez que la tolérance était inconnue à cette époque, aussi bien chez les protestants que chez les catholiques, quoiqu'elle eût pour apôtre ce Sébastien Castellion auquel M. Ferdinand Buisson a consacré un livre si remarquable. Il faut noter d'ailleurs que la liberté de conscience n'est autre chose qu'un cas particulier de la liberté d'opinion ; or il est évident que la liberté d'opinion, ou plus exactement le droit de manifester son opinion ne sera jamais reconnu ni aux sujets d'un monarque, ni même aux citoyens d'une république. Au reste, les protestants, tout en inscrivant la liberté de conscience sur leur programme, l'ont malheureusement violée en bien des occasions ; l'intolérance de Calvin, entre autres, est assez connue pour qu'il soit inutile d'insister.

D'une manière générale, il semble qu'on ait tendu à juger l'humanisme et la Réforme, et surtout la Réforme, *in abstracto ;* mais il est possible de consacrer à François I[er] et au mouvement intellectuel de son temps une étude qui ait pour objet de constater et d'expliquer, et non pas d'attaquer ni de défendre. Jusqu'à quel point François I[er] a-t-il favorisé l'humanisme et la Réforme ? Dans les mesures qu'il prit pour ou contre ces mouvements, a-t-il obéi à des principes politiques, a-t-il subi certaines influences, a-t-il cédé à de simples impulsions ? Telles sont quelques-unes des questions que nous avons essayé de résoudre.

La méthode que nous avons adoptée est celle des annalistes, qui est la moins arbitraire de toutes. Au risque de paraître monotone, nous avons cherché à faire un exposé aussi précis et aussi complet que possible, en évitant d'y mêler trop de généralisations hâtives. En d'autres termes, c'est un travail tout positif que nous avons essayé d'effectuer ; sans doute, il présente des imperfections : la masse des faits que nous avions à mentionner était si considérable que nos vues d'ensemble ne ressortent peut-être pas avec un relief suffisant. Nous espérons pourtant avoir fait œuvre utile en jetant les bases d'une synthèse qui ne pourra

d'ailleurs être vraiment définitive que lorsque le travail de préparation sera beaucoup plus avancé.

Nous tenons à exprimer toute notre reconnaissance à nos maîtres, MM. les professeurs Rossier et Sirven, qui ont eu l'obligeance d'agréer notre sujet ; à M. Abel Lefranc, qui a bien voulu nous encourager à faire ce travail, et dont les cours si substantiels au Collège de France et à l'Ecole des Hautes-Etudes nous ont éclairé sur bien des questions relatives à notre sujet ; à la Société de l'histoire du protestantisme français, dont la bibliothèque et les Bulletins nous ont rendu de grands services ; enfin à M. G. Tulou, bibliothécaire à la Bibliothèque nationale, dont le secours nous a été fort précieux.

CHAPITRE PREMIER

LES DÉBUTS DU RÈGNE

1515-1519

I. Jeunesse, éducation et caractère de François Ier. Affaire Cruche. — II. L'Eglise, la Sorbonne et le Parlement. — III. L'opposition de l'Université et du Parlement au Concordat. — IV. Guillaume Budé : le *De Asse* et les *Apophtegmes*. — V. Démarches auprès d'Erasme. Conclusion.

I

Lorsque François Ier monta sur le trône de France, il fut accueilli avec enthousiasme. C'était un jeune homme brillamment doué et d'un grand charme physique. De plus, on le savait passionné pour les lettres et les sciences. Balthazar de Castiglione, dans son *Courtisan*, fait dire à ce Julien de Médicis qu'immortalisa le ciseau de Michel-Ange, que si Monseigneur d'Angoulême vient à régner, la gloire des lettres sera aussi florissante en France que celle des armes, car ce prince est plein de révérence à l'endroit des lettrés [1].

L'éducation de François Ier, sous la direction de sa mère Louise de Savoie, avait été pareille à celle des jeunes seigneurs de son temps [2]. Il s'était d'abord déve-

[1] Abbé Molinier, *Mellin de Saint-Gelays*, Paris-Rodez, 1910, p. 76-77 ; cf. F. Flamini, *Studi di storia letteraria*, Livourne, 1895, chap. sur *Le lettere italiane alla corte di Francesco I*, p. 229. Ces propos auraient été tenus en 1507.

[2] R. de Maulde la Clavière, *Louise de Savoie et François Ier*, Paris, 1895, p. 149-151 et p. 228 et sq.

loppé corporellement, il avait pris goût de bonne heure au métier des armes, puis ses précepteurs (dont l'humaniste Christophe de Longueil) lui avaient inculqué les connaissances indispensables à un jeune homme de son rang.

Cette éducation très bien équilibrée n'était cependant pas celle d'un véritable humaniste, car François Ier savait à peine le latin ; il est vrai qu'il pouvait converser en italien [1]. En outre, il dut subir fortement l'influence du milieu où il se trouvait; la petite cour de sa mère était très fréquentée par les lettrés et les artistes, et François Ier ne fut pas sans connaître les livres qui composaient la bibliothèque de Louise de Savoie ; il y avait là, entre autres, des romans de chevalerie qui influèrent sur son esprit en développant ses tendances chevaleresques [2]. Aussi est-ce à juste titre qu'on l'a appelé le roi-chevalier.

L'enfance et la jeunesse de François Ier, à part quelques incartades, ne furent pas aussi désordonnées qu'on l'a dit. En effet, si voluptueux qu'il fût, le successeur de Louis XII n'était point dénué de sensibilité, et il était capable, à l'occasion, de nourrir des sentiments assez délicats. Que cette sensibilité, si fine qu'elle fût, se soit souvent montrée superficielle, que sa foi de gentilhomme ait été parfois plus apparente que réelle, c'est ce qu'on ne saurait mettre en doute. Mais vraiment François Ier ne fait pas mauvaise figure vis-à-vis de ses contemporains Henri VIII et Charles-Quint, ou de ses successeurs au trône de France.

[1] Art. d'E. Picot dans le *Bulletin Italien* de 1903, p. 10 et sq.

[2] A. Tilley, *The literature of the French Renaissance*, Cambridge, 1904, I, p. 4 et sq.

De bonne heure, le trait principal de son caractère fut l'autoritarisme ; sa mère elle-même était fort ambitieuse et énergique. François Ier, s'il ne fut pas toujours énergique, se montra le plus souvent très volontaire [1].

Peu après son avènement, il eut l'occasion de signifier à ses sujets qu'il ne tolérerait pas certaines libertés. Un prêtre nommé Cruche avait représenté à la place Maubert une pièce où il faisait allusion à la liaison du roi avec la femme de l'avocat Disome. François Ier le fit battre par quelques-uns de ses gentilshommes [2]. L'année suivante, le Parlement fit défense aux principaux des collèges de Paris de jouer ou de faire jouer des pièces « contre l'honneur du roy, de la royne, de Madame la duchesse d'Angoulesme, mère dudit sieur, des princes du sang ne autres personnages estans autour de la personne du dit sieur » [3].

Ainsi François Ier, par l'intermédiaire du Parlement, manifestait à ses sujets sa ferme intention de sauvegarder le pouvoir royal contre les libertés du théâtre. Louis XII s'était montré fort indulgent à l'égard des auteurs dramatiques, mais François Ier, désireux d'affermir encore la monarchie, adopta de bonne heure une politique intérieure beaucoup plus autoritaire.

[1] Sur l'éducation et le caractère de François Ier, voir aussi G. Hanotaux, *Etudes historiques sur le XVIe et le XVIIe siècle*, Paris, 1886, 1re étude : *Le pouvoir royal sous François Ier*; Paulin Paris, *Etudes sur François Ier*, Paris, 1885, I, p. 26 et sq. ; deux leçons de M. Abel Lefranc dans la *Revue des Cours et Conférences* du 28 décembre 1911 et du 4 janvier 1912.

[2] *Journal d'un bourgeois de Paris*, édit. V.-L. Bourrilly, Paris, 1910, p. 14-15.

[3] *Bourgeois de Paris*, p. 15, n. 3; cf., p. 39-40, la condamnation de trois joueurs de farces en décembre 1516.

II

A l'avènement de François Ier, l'autorité et la puissance de la monarchie française étaient déjà très grandes, grâce aux efforts des rois précédents. L'Eglise et la royauté étaient étroitement unies ; les canons enregistrés par le Parlement avaient force de loi, et les rois, à leur sacre, juraient d'exterminer les hérétiques [1]. Le 30 mars 1515, François Ier promulgua une ordonnance contre les blasphémateurs : la première fois, ils devaient être condamnés à une amende ; la seconde, la troisième et la quatrième fois, à une amende double, triple et quadruple ; la cinquième fois, on les mettrait au carcan ; la sixième fois, ils seraient menés au pilori et auraient la lèvre de dessus coupée au moyen d'un fer chaud ; la septième fois, on ferait subir le même traitement à la lèvre de dessous ; et si, par malheur, les délinquants récidivaient encore une fois, on leur couperait la langue [2].

Cette ordonnance est très curieuse, car elle montre combien l'Eglise et la monarchie étaient unies, puisque les délits commis contre l'une étaient punis par l'autre ; elle est aussi un exemple de la sévérité des peines édictées à cette époque ; par là, elle fait prévoir les condamnations qui seraient prononcées contre les luthériens.

La Sorbonne s'était attribué la sauvegarde du dogme. Elle pouvait faire preuve de la plus grande indépen-

[1] Imbart de la Tour, *Les Origines de la Réforme*, I, Paris, 1895, p. 10-14.

[2] *Catalogue des actes de François Ier*, I, Paris, 1887, p. 28, n° 160 ; imp. Bibl. nat. Inv. Réserve F 1642 et F 1822.

dance, car elle jouissait des privilèges et immunités de l'Université de Paris, que François Ier confirma en avril 1515 [1].

Le Parlement, sans doute, était plus directement sous le contrôle de l'autorité royale, mais il avait souvent des velléités d'indépendance. Il était, par ses idées, l'héritier des légistes, ces jurisconsultes comme Guillaume de Nogaret qui, dès le temps de Philippe le Bel, s'étaient formés à l'école du droit romain et avaient insisté sur la nécessité d'un pouvoir centralisateur et puissant. Le Parlement défendait les idées gallicanes, c'est-à-dire qu'il désirait la subordination du pouvoir spirituel au pouvoir temporel, la suprématie du roi très chrétien sur le pape [2]. Mais il considérait l'Eglise comme un appui essentiel de la monarchie, et s'il tenait à sauvegarder la royauté contre les empiétements de la papauté, il était non moins décidé à défendre l'Eglise contre les attaques de l'hérésie. Il y avait donc bien des chances pour qu'il se montrât plus royaliste que le roi. C'était pour la monarchie un auxiliaire encombrant, mais qu'il importait de ménager.

La Sorbonne et le Parlement eurent bientôt l'occasion de manifester leur esprit d'indépendance, lorsqu'il s'agit pour François Ier de faire reconnaître le Concordat.

[1] *Catal. des Actes*, I, p. 42, nº 240.

[2] Sur les légistes et le gallicanisme, voir entre autres Hanotaux, *Etudes historiques sur le XVIe et le XVIIe siècle*, 1re étude. A noter que le Parlement comprenait en principe 39 conseillers clercs contre 38 conseillers lais (Imbart de la Tour, *op. cit.*, I, p. 367).

III

Le Concordat avait été signé par Léon X en août 1516. Ce n'est pas le lieu de l'étudier ici; qu'il nous suffise de rappeler qu'il assurait au roi de France une autorité considérable sur l'Eglise. Lui permettant de disposer de très nombreux bénéfices, il subordonnait non seulement l'Eglise, mais aussi la noblesse à la royauté, car les nobles dépendaient dès lors du roi pour la collation des bénéfices. Le Concordat était un acte essentiellement gallican; de fait, son principal auteur, le chancelier Duprat, était un légiste dans toute la force du terme [1].

Le 13 mai 1517, François Ier manda au Parlement d'enregistrer le Concordat. Le 24 juillet, quoique le roi eût déjà manifesté son mécontentement des retards apportés à l'enregistrement, le Parlement refusait d'obéir. De son côté, l'Université recourut au Parlement, car elle se voyait menacée dans ses privilèges et immunités. Des placards furent affichés dans Paris, sous le nom de l'Université et de son recteur, interdisant d'imprimer le Concordat. Mais le 4 avril 1518, François Ier ordonna une enquête au sujet de ces placards, et le 27 avril furent présentées au Parlement des lettres-patentes du roi interdisant aux membres de l'Université de s'assembler pour discuter toute question relative au

[1] Voir, entre autres appréciations sur le Concordat, celles de Marino Giustiniano, dans les *Relations des Ambassadeurs vénitiens* p. p. N. Tommaseo, I, Paris 1838, p. 51 et 53, et de Ranke, *Französische Geschichte vornehmlich im XVI. und XVII. Jahrhundert*, I, 1852, Stuttgart et Tubingue, p. 103 et sq.

roi ou au gouvernement. Le 22 mars, bien malgré lui, le Parlement avait consenti à enregistrer [1].

Ainsi, l'Université et le Parlement purent se rendre compte que le nouveau roi tenait à affirmer son autorité. Néanmoins, la lutte devait continuer longtemps encore entre ces deux corps et lui. Leur résistance ne put jamais être complètement brisée sous le règne de François Ier.

Quoi qu'il en soit, l'opposition de l'Université au Concordat n'était pas pour plaire au roi, et plusieurs événements importants, soit de la même époque, soit des années suivantes, s'expliquent précisément par le mécontentement du roi, par le besoin de battre en brèche cet état dans l'état, et sans doute aussi par son désir de tirer une vengeance personnelle d'un corps qui l'avait offensé par sa résistance obstinée.

IV

L'humanisme comptait en France de brillants représentants au moment de l'avènement de François Ier. Le plus célèbre était Guillaume Budé, qui fit paraître en mars 1515 le *De Asse*. Les digressions sont nombreuses dans cet ouvrage, et leur intérêt provient de ce qu'elles se rapportent souvent à l'actualité. Budé reproche à la France de ne rien faire pour encourager le culte des lettres ; il faut, selon lui, que ceux qui sont au pouvoir provoquent une sorte de renaissance littéraire ; ils doi-

[1] H. Lemonnier, dans l'*Hist. de France* de Lavisse, V, 1er vol., p. 254-257; Bulaeus, *Hist. Univ. Parisiensis*, VI, Paris 1673, p. 100 et sq. ; *Catal. des Actes*, I, p. 140, n° 805 et p. 141, n° 814.

vent faire bon accueil aux gens de lettres, et stimuler leur zèle [1].

François Ier, qui s'intéressait aux belles-lettres aussi bien qu'aux arts, eut sans doute connaissance du *De Asse*. Budé, d'ailleurs, persévéra dans son désir d'améliorer le sort des lettres en France; en 1519, il offrit à François Ier son *Recueil d'Apophtegmes ;* cet ouvrage est en son fond la traduction d'une partie des Apophtegmes de Plutarque, mais Budé, selon son habitude, y a intercalé un grand nombre de réflexions personnelles du plus haut intérêt [2].

Il commence par formuler le vœu que le roi fera un bon accueil à son œuvre, car il stimulera ainsi d'autres humanistes et restaurera en France le culte et la gloire des bonnes lettres. Jusqu'ici, les travaux de l'esprit n'ont guère trouvé de récompense, mais il faut espérer que François Ier, qui peut juger sainement des facultés intellectuelles de chacun, favorisera les lettres. Budé passe ensuite à l'histoire, et résume son opinion sur ce sujet en disant qu'elle nous permet de prévoir l'avenir, en nous faisant connaître le passé; elle nous permet aussi d'acquérir cette *prudence* si nécessaire dans la vie. A plus forte raison les princes ont-ils besoin de cette prudence pour pouvoir bien régner. Le culte des lettres en général, et de l'histoire en particulier, n'est pas seulement utile aux souverains pendant leur vie : il leur assure une gloire

[1] L. Delaruelle, *Guillaume Budé, les origines, les débuts, les idées maîtresses*, Paris, 1907, p. 63-64 ; Abel Lefranc, *Revue des Cours et Conférences*, 7 décembre 1911.

[2] Les premières éditions connues du *Recueil d'Apophtegmes* sont de 1547 et portent le titre d'*Institution d'un Prince*.

éternelle. S'il y a des princes qui, malgré de bonnes intentions, n'ont rien accompli qui soit digne de mémoire, c'est parce qu'ils ont dédaigné les avis des gens savants et sages [1].

Cette dernière idée était fort suggestive, et Budé faisait preuve d'une singulière habileté en flattant ainsi l'amour-propre très susceptible de François Ier. A n'en pas douter, les Apophtegmes exercèrent une grande influence sur l'esprit et la conduite du roi, et le rôle que Budé joua jusqu'à sa mort ne pouvait qu'encourager François Ier dans ces tendances.

Ainsi, l'influence de Budé sur les destinées de l'humanisme français fut considérable. De plus en plus, François Ier chercha à se faire le patron des lettres, par amour-propre et par intérêt politique ; non seulement, pensait-il, la protection qu'il accorderait aux *intellectuels* lui assurerait la gloire, mais encore l'appui et les conseils de cette élite lui seraient d'un précieux secours : c'est ainsi que les idées de Budé devinrent celles du roi lui-même, qui fit sienne la conception de l'histoire exposée par le grand humaniste dans les *Apophtegmes* [2].

V

Un certain nombre d'humanistes étrangers de renom se trouvaient à cette époque en France, tel Giustiniani, originaire de Gênes, qui fut chargé en 1517 par Fran-

[1] L. Delaruelle, *Guillaume Budé*, p. 199 et sq.

[2] Il avait en tous cas les mêmes idées que Budé sur ce sujet ; voir entre autres le privilège octroyé à Antoine Macault, traducteur de Diodore de Sicile, le 15 juin 1534, et reproduit dans la 1re édition de cette œuvre (Paris, 1535, Bibl. nat. Vélins, 2745).

çois Ier de donner des cours d'hébreu. Etienne Poncher, évêque de Paris, protecteur éclairé des lettres, l'avait recommandé au roi. Giustiniani ne resta d'ailleurs que cinq ans à Paris [1]. Néanmoins François Ier, en s'intéressant à lui et en en faisant une sorte de fonctionnaire, montra bien son intention de favoriser le mouvement intellectuel, et de prendre lui-même l'initiative de tout ce qui pouvait développer l'humanisme.

Vers la même époque, François Ier tenta de faire venir Erasme en France.

Budé, en sa qualité de protagoniste de l'humanisme français, fut chargé des démarches nécessaires. Il écrivit à Erasme que Guillaume Petit, le confesseur du roi, l'avait mis au courant des intentions de François Ier, qui voulait attirer en France un certain nombre de savants pour fonder un séminaire d'érudits. Le concours d'Erasme lui semblait indispensable [2].

A son tour, le Bâlois Guillaume Cop, médecin du roi, écrivit à Erasme, qui répondit en se dérobant [3]. En effet, Erasme ne tenait nullement à s'exposer aux attaques de la Sorbonne; il n'était pas homme d'action, et les charmes d'une vie paisible l'emportaient dans son esprit sur toute autre considération. Enfin, il se trouvait en fort bons termes avec Charles-Quint, qui le comblait d'égards [4].

Le 12 avril 1518, Budé lui écrivit derechef, mais en vain [5]: Erasme persista dans son refus. D'ailleurs, l'atti-

[1] Abel Lefranc, *Hist. du Collège de France*, Paris 1893, p. 45.

[2] Lefranc, *op. cit*,. p. 46-49 ; *Opus epistolarum Des. Erasmi Roterodami*, denuo recognitum et auctum per P.S. Allen, Oxford, II, 1910, p. 443.

[3] Lefranc, *op. cit.*, p. 49 ; *Opus epistolarum*, II, p. 449.

[4] Lefranc, *op. cit.*, p. 49 et sq. ; *Opus epistolarum*, II, p. 476 et 478.

[5] Lefranc, *op. cit.*, p. 55.

tude de François I[er] est plus intéressante que celle d'Erasme. En effet, dès l'année 1517 semble se manifester chez le roi de France le désir de créer une concurrence à la Sorbonne. François I[er], sous l'influence de Budé, de Guillaume Petit, de Guillaume Cop et d'Etienne Poncher, veut favoriser l'humanisme français et fonder dans ce but une institution indépendante de la Sorbonne. Il ne pense pas que la libre recherche intellectuelle puisse présenter des dangers, ou, s'il s'en rend compte, il estime qu'en se faisant le patron des humanistes il pourra s'attribuer un droit de contrôle sur leur travail. En d'autres termes, c'est une œuvre de centralisation qu'il veut accomplir.

Fait singulier, François I[er] trouva moyen de songer à faire venir Erasme et à créer un séminaire d'érudits, à un moment où son esprit était fort préoccupé. En effet, Guillaume Budé, dans une lettre d'avril 1518, mande à Richard Pace que les savants se tiennent éloignés de la cour, à cause du mépris que les grands leur témoignent. Charles VIII, ajoute-t-il, était bien disposé à l'égard des gens de lettres, mais le roi actuel a d'autres soucis [1].

Il faut, dans cette missive, faire la part de l'exagération. Budé, dans son *De Asse*, comme dans ses *Apophtegmes*, a insisté sur la nécessité de favoriser les lettres ; c'est une des idées sur lesquelles il revint le

[1] L. Delaruelle, *Répertoire analytique et chronologique de la corres-respondance de Guillaume Budé*, Paris 1907, p. 37 ; Tilley *(Literature of the French Renaissance*, I, p. 8) remarque à ce propos que François I[er] manquait de persévérance, ce qui est exact ; mais il ne faut pas oublier qu'en ce moment surtout, tout ce qui touchait à la politique extérieure était d'une importance plus grande que la cause des lettres même.

plus souvent ; il semble qu'il en ait été véritablement obsédé. Pourtant, les démarches entreprises auprès d'Erasme à l'instigation du roi prouvent assez son injustice. En réalité, François Ier s'intéressa dès le début de son règne à l'humanisme, mais les soucis de la politique extérieure l'empêchèrent de s'en occuper d'une manière régulière.

En effet, dès la fin de 1516, Franz de Sickingen s'était rendu auprès de François Ier et lui avait promis de lui assurer par tous les moyens possibles la succession de Maximilien. Aussi François 1er fit-il une ardente propagande en Allemagne. Le 12 janvier 1519, Maximilien mourut ; la campagne continua de plus belle. Elle aboutit à un échec : le 28 juin 1519, Charles-Quint était élu roi des Romains.

Durant ces quatre premières années du règne de François Ier, on observe dans le Parlement et l'Université des velléités d'indépendance qui sont près de susciter de véritables hostilités. Le roi, de son côté, manifeste aussitôt le désir d'imposer son autorité, soit dans l'affaire du Concordat, soit quand il s'agit de réprimer les libertés du théâtre. Mais il se montre très désireux de favoriser, bien plus, de patroner le mouvement intellectuel. Ces dispositions auraient été traduites par des actes, si les soucis de la politique n'étaient venus préoccuper son esprit.

CHAPITRE II

LES DÉBUTS DE LA RÉFORME

1519-1524

I. François I[er], Lascaris et Erasme. — II. François I[er] et les novateurs. III. Lefèvre d'Etaples et Luther. — IV. Commencement de l'affaire Berquin. — V. Départ du roi pour l'Italie. Conclusion.

I

Malgré les préoccupations croissantes de sa rivalité avec Charles-Quint et les soucis que lui avait causés l'opposition au Concordat, François I[er] continua de s'intéresser à la cause des lettres.

Les pourparlers avec Erasme ayant échoué, il chercha quelqu'un pour remplacer l'humaniste de Rotterdam.

Jean Lascaris avait été tenu en grande estime par Charles VIII et Louis XII ; en 1515, le pape Léon X l'avait envoyé à Milan, où il s'était attiré les bonnes grâces de François I[er], qui lui avait même octroyé une pension de six cents livres[1]. En 1518, c'est à lui qu'on songea pour prendre la place d'Erasme. Lascaris accepta les propositions qui lui étaient faites, mais le projet de créer un séminaire ne fut pas réalisé de sitôt,

[1] A. Lefranc, *Hist. du Coll. de France*, p. 63 et sq., expose tout au long cette affaire.

et, en attendant, Lascaris fut employé à effectuer le transport d'un certain nombre de manuscrits de la bibliothèque de Blois.

En 1520, on décida la fondation d'un collège de Jeunes Grecs, qui serait installé à Milan et servirait à l'instruction de jeunes gens recrutés en Grèce. Lascaris, sur ces entrefaites, fut envoyé en mission à Venise, où il s'occupa entre autres de procurer des manuscrits à François Ier. Budé harcelait le roi de supplications pour que le projet du séminaire pût enfin être réalisé.

Le 22 janvier 1521, François Ier manifesta son intention d'ériger à l'hôtel de Nesle un collège qui servirait à l'étude de la langue grecque. Guillaume Petit, son confesseur, fit pour lui cette déclaration devant la Chambre des Comptes, et Budé, qui était probablement l'instigateur de ce nouveau projet, mit au courant Lascaris dans une lettre du 12 juin, où il lui racontait un entretien avec François Ier, qu'il avait émerveillé par sa connaissance du grec [1].

Lascaris, cependant, organisait tant bien que mal son collège à Milan, mais il ne recevait pas les subsides qu'on lui avait promis. La pension de six cents livres que François Ier lui avait octroyée en 1515 ne lui avait plus été payée depuis 1520. Il adressa au grand-maître Anne de Montmorency un mémoire sur ce sujet. Mais en vain : François Ier, à cette époque, était plus que jamais absorbé par les soucis de la politique extérieure.

En mars 1521, en effet, avait eu lieu l'ouverture des

[1] Lefranc. *op. cit.*, p. 78-79 ; Delaruelle, *Répertoire*, p. 155-156 (analyse).

hostilités contre Charles-Quint[1]. Le 29 avril 1522, Lautrec était battu à la Bicoque[2]. Le mémoire de Lascaris est daté du 14 août de la même année.

Il est naturel que François Ier, en d'aussi graves circonstances, n'ait pu donner suite immédiatement à ses projets. Il avait du moins montré son intérêt pour l'humanisme.

En 1522, Erasme laissa entendre qu'il désirait venir en France pour soigner sa santé. La nouvelle en parvint à la cour, et il obtint un sauf-conduit du roi. François Ier annonça même publiquement son arrivée ; mais Erasme se ravisa, sans doute par crainte de la Sorbonne qui s'inquiétait du succès des œuvres de Luther en France et se préparait à une résistance acharnée. D'ailleurs, il ne s'agissait plus de confier à Erasme la direction du séminaire projeté, car il serait venu en France simplement pour se soigner[3].

En 1524 encore, le roi promettait d'assurer une pension à Erasme, et Budé lui garantissait de son côté que les théologiens n'oseraient pas s'attaquer au protégé de François Ier[4].

Budé avait-il raison? Erasme, en tous cas, ne le pensa pas, car il s'abstint prudemment de venir en France. Il se rendait compte que la situation avait bien changé.

En effet, la paix intérieure ne devait pas durer longtemps, après l'acceptation du Concordat. La Sorbonne

[1] Lemonnier dans l'*Hist. de France* de Lavisse, V, 2e vol. p. 25.

[2] *Ib.*, p. 29.

[3] Lefranc, *op. cit.* p. 86 et sq.

[4] Delaruelle, *Répertoire*, p. 204-207.

persistait à manifester des velléités d'indépendance, et une lutte plus violente et plus longue que la précédente allait s'engager entre la Faculté de théologie et le roi. La doctrine luthérienne se propageait en France, et même des humanistes et des gens de la cour souhaitaient une réforme de l'église. La Sorbonne veillait.

II

Les humanistes de Paris avait accueilli avec un grand intérêt les ouvrages de Luther [1], et certains savants allaient jusqu'à publier des écrits hétérodoxes; tel Lefèvre d'Etaples qui, en 1517, avait fait paraître son livre sur Marie-Madeleine, où il prétendait que Marie-Madeleine, Marie (la sœur de Lazare) et la femme pécheresse n'étaient qu'une même personne [2]. En outre, les écrits de Luther se vendaient avec rapidité, quoique l'Université de Paris se montrât peu favorable à la nouvelle doctrine [3], qu'elle condamna solennellement le 15 avril 1521 [4]. Vers le même temps, un carmélite déclarait à François Ier que l'Antéchrist allait venir: il avait quatre précurseurs, dont Erasme en Brabant et Lefèvre d'Etaples en France [5].

Le 13 juin, le Parlement interdit d'imprimer et de vendre tout livre qui n'aurait pas été au préalable exa-

[1] Herminjard, *Corresp. des réformateurs*, I, Genève 1866, p. 47.

[2] *Ib.*, p. 49; Graf, *Jacques Lefèvre d'Etaples*, Strasbourg 1842, p. 82-83.

[3] Herminjard, I, p. 63.

[4] *Ib.*, p. 64 et 70; Bulaeus, *Hist. univ. Parisiensis*, VI, p. 116-127; d'Argentré, *Collectio judiciorum de novis erroribus*, Paris 1728, II, p. I-V.

[5] Herminjard, I, p. 64.

miné par l'Université. Le 3 août, il ordonnait que tous ceux qui avaient des livres de Luther les rapportassent au Parlement dans un délai de huit jours, sous peine d'amende et d'emprisonnement. Le 21 mars de l'année suivante, le Parlement confirma l'édit du 13 juin et le rendit encore plus sévère [1].

Quant à Lefèvre d'Etaples, la Sorbonne condamna le 9 novembre 1521 son opinion sur les trois Maries et le poursuivit devant le Parlement. Mais François I[er] éprouvait de la sympathie pour Lefèvre : il chargea Guillaume Petit, son confesseur, d'examiner l'ouvrage suspect. Petit n'y vit rien d'hétérodoxe, et François I[er] interdit au Parlement de donner suite à l'affaire [2].

Ainsi, le roi n'était point défavorable aux nouvelles tendances. Il désirait vraiment une réforme de l'église, car il se rendait compte de tous les abus qui s'y commettaient, et il n'était pas sans avoir un certain idéalisme qui lui faisait concevoir de généreux desseins. Dans une lettre du mois de décembre 1521, Marguerite d'Angoulême assurait Briçonnet, l'évêque de Meaux, que le roi et sa mère désiraient vivement une réforme [3].

Briçonnet avait réuni autour de lui, dans son diocèse de Meaux, des ecclésiastiques et des humanistes qui manifestaient des tendances nettement novatrices : tels Lefèvre d'Etaples lui-même, Gérard Roussel, Michel d'Arande et le jeune Dauphinois Farel qui allait bientôt gagner la Suisse. Par l'intermédiaire de Marguerite, un

[1] *Ib.*, p. 70 et 218, n. 5.

[2] *Ib.*, p. 78, n. 10 ; Graf, *Lefèvre d'Etaples*, p. 90-91.

[3] Génin, *Nouv. lettres de la reine de Navarre*, Paris 1842, p. 274 ; Herminjard, I, p. 84. Sur la correspondance de Marguerite avec Briçonnet, cf. un art. de Ph.-Aug. Becker dans le *Bull. de la Soc. de l'hist. du prot. français*, 1900.

2

contact s'était opéré entre la cour et les novateurs ; la sœur du roi entretenait avec l'évêque de Meaux une correspondance très nourrie et le renseignait sur les dispositions de la famille royale.

François Ier, qui chérissait sa sœur, ne fut pas sans subir son influence ; de là, la protection qu'il accorda à Lefèvre d'Etaples, en intercédant auprès du Parlement en sa faveur.

Ces heureuses dispositions ne furent point momentanées. En janvier 1522, un concile des provinces archiépiscopales fut convoqué pour remédier à certains abus ; c'était une tentative de réforme toute pacifique. Il est vrai que des raisons d'ordre économique n'étaient pas étrangères à cette convocation ; il s'agissait en effet, non seulement d'opérer des réformes, mais encore de pourvoir aux vacances des bénéfices et d'empêcher que les deniers de ces bénéfices ne sortissent de France [1].

III

La cour continua de se montrer favorable au groupe de Meaux. En novembre 1522, Guillaume Petit, le confesseur du roi, fut menacé d'une disgrâce parce que, disait-on, il avait informé ses collègues de la Faculté que Michel d'Arande tenait à la cour des propos hétérodoxes et considérait Luther comme un saint. Michel d'Arande, en effet, avait été mandé à la cour, où il faisait entre autres la lecture de l'Evangile à Louise de Savoie [2].

[1] *Bourgeois de Paris*, p. 87.

[2] Génin, *Nouvelles lettres*, p. 276, et Herminjard, I, p. 105-106.

Lorsque Guillaume Petit fut au courant des propos qu'on lui attribuait, il alla sur-le-champ se plaindre à la Faculté, qui décida d'en mieux informer pour calmer le roi et les princesses. L'incident fut clos [1].

Ainsi, le roi, sa mère et sa sœur étaient nettement favorables aux nouvelles tendances; ils concevaient de généreux projets, et Louise de Savoie, à qui l'on a fait une bien mauvaise réputation, consignait dans son *Journal*, à la date de décembre 1522, cette note significative : « Mon fils et moi, par la grâce du Saint-Esprit, commençasmes à cognoistre les hypocrites, blancs, noirs, gris, enfumés et de toutes couleurs, desquels Dieu par sa clémence et bonté infinie, nous veuille préserver et deffendre [2] ».

Cependant, le Parlement avait promulgué deux ordonnances contre la doctrine de Luther, que la Sorbonne avait condamnée. Il y a donc lieu d'établir une distinction entre l'attitude du roi vis-à-vis du groupe de Meaux et sa conduite à l'égard des luthériens. Cette distinction dépend de la différence des deux doctrines.

Tandis que Luther s'était ouvertement déclaré contre la papauté, Lefèvre d'Etaples se montrait beaucoup plus modéré. Sur un grand nombre de points, il se se rencontrait avec le réformateur allemand, mais il était infiniment moins radical. Il n'aurait jamais voulu d'une réforme accomplie contre le gré du pape, il ne désirait point de rupture, et il insistait surtout sur la

[1] L. Delisle, *Notice sur un registre de la Faculté de théologie pendant les années 1505-1533*, Paris 1899, p. 13-14 (325-326).

[2] *Journal de Louise de Savoie*, coll. Michaud et Poujoulat, V, 1838, p. 93.

nécessité de revenir à l'Evangile et sur l'insuffisance de la justification par les œuvres [1].

En somme, l'œuvre de Lefèvre était surtout intéressante au point de vue intellectuel ; au reste Lefèvre n'était-il pas un humaniste aussi bien qu'un théologien? De même pour certains de ses disciples, qui étaient des savants : tel Gérard Roussel. Les idées du groupe de Meaux ne pouvaient donc rester inaperçues d'un souverain qui faisait profession d'aimer et de favoriser les travaux de l'esprit. En somme, François Ier prit goût à ces nouvelles tendances par curiosité intellectuelle autant que par désir de réformer l'Eglise.

Il n'en était pas de même à l'égard de Luther. Sa doctrine venait de l'étranger, elle y avait provoqué de cruelles dissensions intestines, et son radicalisme ne laissait pas de présenter de graves dangers. François Ier s'en rendait fort bien compte. Ne déclarait-il pas un jour à Jérôme Aléandre, le nonce du pape, qu'il avait toujours tenu Luther « pour un triste personnage, sa doctrine pour très pernicieuse et rien moins qu'évangélique, quoique, du reste, il eût dit certaines choses qui lui paraissaient bonnes » [2]? Aussi le roi résista-t-il avec mollesse à l'opinion publique, au Parlement et à la Sorbonne, quand il s'agit de poursuivre le luthéranisme, mais avec énergie quand Lefèvre d'Etaples et ses amis furent en danger.

[1] Sur les idées de Lefèvre, consulter, outre l'ouvrage cité de Graf, le livre de M. J. Barnaud sur *Jacques Lefèvre d'Etaples*, Cahors 1900. M. Imbart de la Tour a bien marqué la différence entre ce qu'il appelle l'*humanisme chrétien* et la Réforme, différence qu'à juste titre il trouve essentielle (*Origines de la Réforme*, II, Paris 1909, *passim* et surtout p. 441).

[2] Abbé Paquier, *Jérôme Aléandre*, Paris 1900, p. 312-313.

François I[er] se trouvait donc, jusqu'à un certain point, en opposition avec la Sorbonne et le Parlement; ces deux corps étaient nettement conservateurs, tandis que le roi subissait l'influence de l'humanisme et croyait à la possibilité d'une Réforme respectueuse de la tradition. Mais le jour où il interdit au Parlement d'inquiéter Lefèvre, il fit un acte gros de conséquences, car la situation politique était fort délicate, la guerre avait éclaté, et plus que jamais la France avait besoin d'union.

IV

Au début de 1523, la situation était restée la même, et François Lambert d'Avignon pouvait écrire le 20 janvier à l'électeur de Saxe que la prédication de l'Evangile produisait en France de merveilleux résultats [1]. A Bourges, capitale du Berry qui appartenait à Marguerite d'Angoulême, le carême fut prêché par Michel d'Arande [2].

Bientôt, cependant, la Sorbonne commença de s'émouvoir. En juin, elle fit mettre à l'examen le *Commentaire sur les quatre Evangiles* que Lefèvre avait publié

[1] Herminjard, I, p. 113.

[2] *Bull. de la Soc. de l'hist. du prot. français*, art. de N. Weiss sur *La Réforme à Bourges*, 1904, p. 308. Au point de vue intellectuel, Bourges a joué sous le règne de François I[er] un rôle fort important, grâce entre autres à Marguerite d'Angoulême. Pendant plusieurs années, Amyot professa à l'Université de cette ville; Jacques Colin, le futur lecteur du roi, l'avait recommandé à la sœur de François I[er] (A. de Blignières, *Essai sur Amyot*, Paris 1851, p. 65; cf. R. Sturel, *Jacques Amyot*, Paris 1908, p. 44-45).

l'année précédente. De nouveau, François Ier intervint en faveur de Lefèvre, et fit arrêter la procédure [1].

Stimulé par cette puissante protection, Lefèvre publia en juin, puis en novembre les deux parties de sa traduction des *Evangiles*. Dans la préface de la seconde, il s'autorisait de François Ier et disait entre autres : « Il a pleu à la bonté divine inciter les nobles cueurs et chrestiens desirs des plus haultes et puissantes dames et princesses du royaulme, derechief faire imprimer le Nouveau Testament pour leur édification et consolation, et de ceulx du royaume » [2]. Plus loin, il ajoutait que la sainte Ecriture est le testament de Jésus-Christ et comme telle doit être lue par les fidèles et entendue dans les églises ; « car, disait-il, telle est l'intention du débonnaire roy tant de cueur que de nom très chrestien, en la main duquel Dieu a mys si noble et excellent royaulme, que la parole de Dieu soit purement preschée par tout son royaulme, à la gloire du Père de miséricorde et de Dieu son filz [3] ».

François Ier eut, à la même époque, d'autres occasions de favoriser les nouvelles tendances. Non seulement les théologiens de la Sorbonne échouèrent lorsqu'ils voulurent faire poursuivre Robert Estienne, dont le beau-père Simon de Colines venait d'imprimer le Nouveau Testament [4], mais encore le roi intervint énergiquement en faveur d'un gentilhomme, Louis

[1] Delisle, *Registre de la Faculté de théologie*, p. 18 (330) ; Graf, *Lefèvre d'Etaples*, p. 105-107.

[2] Herminjard, I, p. 160.

[3] Herminjard, I, p. 168.

[4] Rob. Estienne, *Les Censures des Théologiens de Paris*, 1552, p. 5 ; Haag, *France protestante*, 2e édit., VI, p. 116.

de Berquin, dont les livres avaient été censurés par la Faculté de théologie le 26 juin 1523 [1]. Le 8 juillet, sur l'ordre du Parlement, une saisie de livres luthériens fut faite dans sa maison [2].

Le Parlement ordonna de communiquer à Berquin la censure de la Faculté, puis, le voyant persévérer dans son hérésie, on l'emprisonna le 1er août [3]; pourtant, le roi avait écrit à la Faculté pour demander la suspension de la procédure. Les ouvrages de Berquin furent brûlés le 8 août. Mais François Ier intervint et fit réclamer Berquin par un certain capitaine Frédéric qui menaça de briser les portes de la prison si le gentilhomme n'était pas délivré incontinent [4].

Ces poursuites compromettaient Erasme, dont Berquin était le traducteur. François Ier n'avait pas encore perdu tout espoir de faire venir à Paris l'humaniste hollandais; aussi Guillaume Petit, son confesseur, déclara-t-il à la Faculté de théologie que le roi lui avait manifesté son intention d'écrire à la Sorbonne, puisqu'elle se disposait à condamner Erasme quand il voulait l'appeler près de lui [5].

Marguerite d'Angoulême, à la fin de l'année, s'attacha Michel d'Arande en qualité d'aumônier [6]. Louise de Savoie, tout en continuant de témoigner sa sympathie au groupe de Meaux, semble s'être rendu compte de

[1] D'Argentré, *Collectio judiciorum*, I, p. 404-406, et II, p. XI-XIII.

[2] Bulaeus, *Hist. univ. Parisiensis*, VI, p. 155.

[3] *Ib.*, p. 155.

[4] *Bourgeois de Paris*, p. 142; Delisle, *op. cit.*, p. 14-18 (326-330).

[5] Delisle, *op. cit.*, p. 21 (333).

[6] Ch. Schmidt, *Gérard Roussel*, p. 33.

fort bonne heure des dangers politiques de la propagande luthérienne [1].

A la fin de l'année, douze docteurs religieux furent envoyés, sur l'ordre du roi et de sa mère, pour combattre l'hérésie luthérienne, qui commençait à « pulluler », selon l'expression consacrée [2]. Et le 12 août, par arrêt du Parlement, les écrits de Luther et de Melanchton étaient condamnés à être brûlés [3].

Ainsi François Ier procédait d'une manière fort naturelle. Il protégeait les partisans d'une réforme pacifique, mais il s'opposait aux luthériens déclarés. D'ailleurs, la situation de la France était telle, en 1523, qu'elle exigeait des mesures énergiques afin de maintenir l'ordre et la discipline dans le royaume. L'armée française avait été battue l'année précédente à la Bicoque ; le peuple était en fermentation ; les « aventuriers » parcouraient le pays et commettaient d'innombrables méfaits : le 25 septembre, une ordonnance très sévère fut promulguée contre les mercenaires et les pillards, déclarés ennemis publics, ainsi que contre les blasphémateurs; les délinquants auraient la gorge ouverte avec un fer chaud, la langue coupée, après quoi ils seraient pendus et étranglés [4]. Enfin, le connétable de Bourbon venait de consommer sa trahison en s'alliant avec Charles-Quint.

[1] Schmidt, *op. cit.*, p. 24.

[2] *Bourgeois de Paris*, p. 155-156.

[3] D'Argentré, *Collectio judiciorum*, I, p. 406 et sq.

[4] *Bourgeois de Paris*, p. 102, 137, 154 ; *Cronique du roy François Ier*, p. p. G. Guiffrey, Paris 1860, p. 29 et 33; *Livre de raison de Me N. Versoris*, p. p. Fagniez, *Mém. de la soc. d'hist. de Paris*, 1885, p. 130 et sq.; *Catalogue des actes*, I, p. 357, no 1907.

François I[er], quittant Paris en juillet, avait laissé la régence à Louise de Savoie [1]. Il n'était donc plus entièrement responsable des mesures qui pouvaient être prises en son absence. Les préoccupations de la guerre l'absorbaient trop pour qu'il pût s'intéresser d'une manière aussi continue que par le passé au mouvement intellectuel de la France.

V

De plus en plus les novateurs français se séparèrent du luthéranisme. Briçonnet, l'évêque de Meaux, se montrait plus prudent et plus réservé qu'avant, et Erasme dédiait, le 13 février 1524, *sa Paraphrase sur les Actes des Apôtres* à Clément VII, lui annonçant qu'il allait publier un opuscule contre Luther [2]. Cet acte n'avait rien d'étonnant, car Erasme était avant tout un modéré, et il redoutait le fanatisme, de quelque côté qu'il se manifestât ; nul plus que lui n'était prêt à attaquer les abus de l'église romaine, mais il ne laissait pas d'avoir peur des excès que pourraient commettre les partisans des tendances nouvelles.

François I[er] se trouvait dans un état d'esprit semblable à celui d'Erasme. Il n'aimait les exagérations d'aucun parti, et il eut l'occasion de le montrer avant son départ pour l'Italie.

En 1524, Michel d'Arande voulut de nouveau prêcher le carême à Bourges [3], mais l'archevêque François

[1] *Bourgeois de Paris*, p. 116.

[2] Herminjard, I, p. 286, n. 11.

[3] *Ib.*, I, p. 191, 198, 200 et 205 ; art. de N. Weiss dans le *Bull. de la Soc. de l'hist. du prot. français*, 1904, p. 308-311.

de Bueil le lui interdit, sous peine d'excommunication pour ses auditeurs et de prison perpétuelle pour lui-même. François Ier intervint et fit saisir le temporel de l'archevêque : acte énergique qui procédait du gallicanisme le plus pur. Au reste, Michel d'Arande, sur le conseil de Briçonnet, renonça à ses prédications.

Le roi continuait donc à manifester sa sympathie, sinon pour les luthériens, du moins pour les amis de Lefèvre d'Etaples. Le 7 octobre de la même année, un correspondant de Zwingli lui écrivait de Lyon que le roi était dans d'excellentes dispositions, ainsi que Louise de Savoie et surtout Marguerite d'Angoulême [1].

La situation du royaume était néanmoins critique et appelait des mesures énergiques. Le 1er juillet 1524, un arrêt enjoignit à tous les étrangers non pourvus de lettres de naturalité de quitter Paris et le royaume dans la huitaine [2]. Le 23 mai déjà, une ordonnance du Parlement était promulguée pour empêcher les désordres à Paris [3]. En octobre, François Ier passa en Italie [4]. Dès lors, le gouvernement était entre les mains de Louise de Savoie, qui avait la régence depuis l'année précédente, mais dont le pouvoir avait été amoindri par le fait que le roi n'avait pas encore été absent de la France.

Jusqu'ici, le gouvernement de François Ier s'est montré d'une modération remarquable. Il a protégé avec cons-

[1] Herminjard, I, p. 296-297.

[2] *Catal. des Actes*, VIII, p. 604, n° 32413.

[3] *Bourgeois de Paris*, p. 169.

[4] *Bourgeois de Paris*, p. 176 ; Lemonnier, dans Lavisse, V, 2e vol., p. 33.

tance le groupe de Meaux contre les attaques des théologiens, et il est intervenu en faveur de Lefèvre et de ses amis contre le Parlement lui-même.

Sans doute, quelques mesures de répression ont été ordonnées, mais elles sont dirigées contre les luthériens et l'on peut, sinon excuser, du moins expliquer les ordonnances de ce genre par la gravité de la situation extérieure. En tous cas, François Ier, de 1515 à 1524, a toujours manifesté le plus vif intérêt pour le mouvement intellectuel. En agissant ainsi, il a eu le courage de se mettre en opposition avec le Parlement et la Sorbonne, à une époque où l'horizon politique s'assombrissait facilement.

CHAPITRE III

LA RÉGENCE

1524-1526

I. Louise de Savoie. — II. Le groupe de Meaux et le Parlement. — III. Suite de l'affaire Berquin. — IV. Conclusion sur la Régence.

I

A peine François Ier était-il parti pour l'Italie que des mesures de répression furent prises. Déjà au mois d'août, Pierre de Sébiville, un zélé prédicateur qui défendait les idées nouvelles, avait été condamné à ne plus prêcher, sous peine de mort. Néanmoins, Sébiville récidiva très probablement, car il semble qu'il soit le cordelier brûlé à Grenoble en février 1525 [1].

Un autre prédicateur, Aimé Meigret, fut emprisonné à Lyon en septembre 1524; Louise de Savoie s'y trouvait à cette époque. Meigret fut envoyé à Paris pour y être examiné par la Faculté de théologie, qui censura le 9 mars des propositions tirées de ses sermons; il fut ensuite condamné à faire amende honorable à Lyon [2].

[1] Art. de N. Weiss dans le *Bull. de la Soc. de l'hist. du prot. français*, 1907, p. 316 et sq.; Herminjard, I, 313-314; *Bourgeois de Paris*, p. 190.

[2] Art. de N. Weiss dans le *Bull. de la Soc. de l'hist. du prot. français*, 1907, p. 316 et sq.; Herminjard, I, p. 323-325; *Bourgeois de Paris*, p. 182-183; H. Hauser, *Etudes sur la Réforme française*, Paris 1909, p. 69 et sq.

Selon M. Hauser, l'influence de la régente sur le procès de Meigret est évidente [1]. De fait, Louise de Savoie sentait bien la nécessité de maintenir l'union dans le royaume en l'absence de son fils. D'ailleurs, Clément VII, dans un bref qu'il lui adressa le 29 décembre 1524, s'efforçait de lui montrer le lien étroit qui unissait l'hérésie à la sédition [2].

Cette idée était sans doute profondément ancrée dans l'esprit de Louise ; l'Eglise et la monarchie ne se tenaient-elles pas de très près en France, et pouvait-on croire à la possibilité de maintenir la monarchie dans son prestige, si cette monarchie n'avait plus l'Eglise pour appui ? L'Eglise était aussi nécessaire à la royauté que la royauté à l'Eglise [3].

Dès le début, la régente s'était intéressée aux idées et aux généreux desseins du groupe de Meaux. Lefèvre d'Etaples et ses disciples lui étaient restés sympathiques. Mais l'hérésie luthérienne pullulait dans tout le royaume et il était à craindre que sa propagation n'entraînât les désordres qu'elle avait suscités en Allemagne.

Le 14 février 1525, Louise de Savoie promulgua une ordonnance qui remettait en vigueur les anciens édits contre les blasphémateurs [4]. Dix jours après, François Ier était battu et fait prisonnier à Pavie. Sitôt que le désastre fut connu à Paris, Louise de Savoie s'empressa de prendre des mesures propres à maintenir la sécurité publique.

[1] *Etudes sur la Réforme française*, p. 74.

[2] *Ib.*, p. 69 et sq.

[3] Voir, sur cette question, le chap. sur *La monarchie de droit divin* dans Funck-Brentano, *Le Roi*, Paris 1912, p. 165 et sq. ; cf. Ranke, *Französische Geschichte*, I, p. 155.

[4] *Catal. des Actes*, I, p. 398, nº 2120.

Une politique intérieure énergique était d'autant plus nécessaire qu'il y avait beaucoup de fermentation parmi les gens du peuple, car ils étaient mécontents de ces guerres d'Italie qui les intéressaient peu et qui mettaient le royaume en danger. Louise elle-même ne fut jamais très populaire [1]. Enfin, la France était toujours en proie aux bandes de mercenaires qui s'adonnaient au pillage [2].

Le 7 mars, le président de Selve reçut de la Cour l'ordre de réunir chez lui les prédicateurs de Paris pour leur indiquer dans quelle mesure ils devaient faire allusion aux affaires de l'Etat [3]. Fait curieux qui nous prouve une fois de plus l'union étroite de la monarchie et de l'Eglise, et même la subordination de celle-ci à celle-là.

Au reste, non seulement la régente sentait la nécessité de maintenir l'ordre, mais elle devait aussi se rendre compte qu'en ménageant les susceptibilités du Saint-Siège elle pouvait améliorer le sort de son fils et du royaume. Il était donc à prévoir, dans de telles conditions, que si la Sorbonne se montrait intransigeante et entamait des poursuites contre les novateurs, la régente n'y ferait pas une opposition très vive. Pour le pouvoir, il eût fallu qu'elle fût sûre de vaincre, mais tel n'était pas le cas. De plus, la Sorbonne exerçait un grand ascendant; il était donc nécessaire à Louise de Savoie de se concilier la faveur d'un corps si puissant. Tout s'unissait pour l'engager à se mettre d'accord avec la Sorbonne et le Parlement.

[1] Lemonnier, dans Lavisse, V, 2e vol., p. 43.

[2] Ranke, *Französische Geschichte*, I, p. 110.

[3] C. Leber, *De l'état réel de la presse et des pamphlets depuis François Ier jusqu'à Louis XIV*, Paris 1834, p. 12.

Le 20 mai, la Sorbonne rendit un arrêt contre Berquin : la censure était prononcée contre les livres qu'il avait traduits de latin en français [1]. Le 10 juin, la régente envoya de Lyon des lettres ordonnant l'exécution d'une bulle de Clément VII, datée du 17 mai, et relative aux poursuites à exercer contre les luthériens [2]. Cette bulle instituait une commission chargée de rechercher les sectateurs de l'hérésie; on ne pourrait appeler de ses arrêts.

Le 8 août, Marguerite d'Angoulême, qui ne prenait pas une part active à la direction des affaires, mais qui pouvait cependant influencer sa mère, partit pour l'Espagne [3]. Peu de temps après, Erasme écrivait à Berquin et lui faisait part de ses pronostics pessimistes [4].

Il ne se trompait pas. Le 28 août, en effet, la traduction que Lefèvre avait publiée du *Nouveau Testament* fut condamnée au feu, et le 3 octobre le Parlement ordonnait de confier à la commission récemment nommée le procès de Pierre Caroli, Gérard Roussel et Lefèvre lui-même, qui tous trois ressortissaient à l'église de Meaux. Mais le 12 novembre, François Ier envoya de Madrid des lettres au Parlement. Il y ordonnait de suspendre incontinent la procédure commencée à tort contre Lefèvre et ses amis.

Cette missive est fort intéressante, car elle montre bien les dispositions de François Ier, qui, du fond de sa

[1] D'Argentré, *Collectio judiciorum*, II, p. 42-46; Herminjard, I, p. 352.

[2] *Catal. des Actes*, I, p. 405, n° 2154 et p. 408, n° 2170; Lemonnier, dans Lavisse, V, 1er vol. p. 355.

[3] *Bourgeois de Paris*, p. 217; Herminjard, I, p. 374, n. 6.

[4] Herminjard, I, p. 374.

prison, s'intéressait encore aux victimes des théologiens. Il y prenait entre autres la défense de Lefèvre d'Etaples et parlait de « la grande et bonne renommée en fait de science et de sainte vie » dont Lefèvre jouissait depuis longtemps en France et en Italie. Il exprimait aussi l'idée que les poursuites du Parlement avaient été entreprises « à la persuasion et instigation des Théologiens » de l'Université de Paris[1], en quoi il ne se trompait pas.

On ne sait pas exactement le résultat des lettres royales, mais il est probable que le Parlement ne se montra guère disposé à exécuter les ordres de François Ier, car Lefèvre d'Etaples, Gérard Roussel et Michel d'Arande, lui aussi compromis dans cette affaire, s'étaient réfugiés à Strasbourg et ne retournèrent pas en France avant le retour du roi[2]; sans doute, ils ne s'y seraient pas sentis en sécurité.

Le 29 décembre, le Parlement promulgua un arrêt défendant à l'Université de Paris et aux collèges de jouer aucunes farces et soties à l'occasion de la fête des Rois, car, par suite de la captivité du roi, « le royaume est devenu sans deffence, *et est sine capite et viribus;* et ne consiste la force d'icelluy qu'en l'union et en l'obéissance[3] ».

Ces considérants prouvent assez que le Parlement visait avant tout à la sécurité de l'Etat en l'absence du roi.

[1] Herminjard, I, p. 401-403; Lemonnier, dans Lavisse, V, 1er vol., p. 356; Sleidan, *Commentariorum de statu religionis et reipublicae, Carolo Quinto Caesare, Libri XXVI*, édition de Strasbourg, 1612, livre V, p. 141.

[2] Herminjard, I, p. 408, n. 1.

[3] Bulaeus, *Hist. Univ. Parisiensis*, VI, p. 186.

III

Les témoignages de l'époque s'accordent à montrer combien la situation était critique en France pour les novateurs. Œcolampade, le 9 mars, écrivait à Farel qu'il s'opposerait au retour de Lefèvre en France tant que l'on ne jouirait pas de plus de sécurité [1]. Et Capiton, le 7 mars, envoyait une lettre à Zwingli, où il lui disait que les plus pieux d'entre les Français étaient prêts à demander à François Ier une amélioration du sort de leurs frères chassés du royaume par la persécution [2].

En janvier, Berquin avait été arrêté et emprisonné à Paris [3]. Fait curieux, Louise de Savoie elle-même intervint en sa faveur, et à deux reprises manda aux commissaires de suspendre la procédure jusqu'au retour du roi. Qu'il est donc erroné de parler du fanatisme de Louise ! En réalité, c'est à Luther et aux luthériens qu'elle en voulait, mais non point aux novateurs modérés.

Les commissaires, cependant, persistèrent à interroger Berquin sur les propositions hérétiques que les théologiens avaient extraites de ses traductions, et le convainquirent même d'hérésie. Le Parlement fut mécontent de cette précipitation et allait s'emparer de l'affaire, lorsque François Ier revint.

Les commissaires avaient déclaré Berquin hérétique et fauteur d'hérétiques à la suite d'une censure prononcée contre lui par la Sorbonne, le 12 mars. Or la

[1] Herminjard, I, p. 418-419.

[2] *Ib.*, p. 418, n. 5.

[3] *Bourgeois de Paris*, p. 234; Herminjard, I, p. 422-427.

Sorbonne et le Parlement étaient en général d'accord sur les questions religieuses. Tous deux, sous François Ier, représentaient des tendances aussi conservatrices que gallicanes. Mais les conflits étaient fréquents entre les tribunaux laïques et les juridictions ecclésiastiques [1], et la commission qui avait jugé Berquin, quoiqu'elle comptât entre autres deux conseillers au Parlement, avait un caractère exceptionnel qui n'était pas pour plaire à un Parlement gallican. Des conflits de ce genre éclatèrent à chaque instant sous le règne de François Ier, et l'ardeur qu'on mit à extirper l'hérésie n'empêcha nullement les questions de préséance de jouer un grand rôle.

IV

En somme, la politique de Louise de Savoie pendant la Régence fut exclusivement réaliste.

Louise chercha à réprimer le luthéranisme, parce qu'elle y voyait une sorte de mouvement révolutionnaire. D'ailleurs, de nombreux événements semblaient lui donner raison. La guerre des paysans qui, en mai 1525, fut réprimée avec la dernière rigueur par Antoine de Lorraine, avait été entreprise par des luthériens [2]. Sans doute, Luther, Bucer ni Capiton n'étaient d'accord avec eux, mais une insurrection de cette nature semblait corroborer les idées des gens fort nombreux qui

[1] Voir, sur ce point, Hanotaux, *Etudes hist. sur le XVIe et le XVIIe siècle*, 1re étude : *Le pouvoir royal sous François Ier*.

[2] *Bourgeois de Paris*, p. 205-206 et 415-417 ; *Cronique du roy François Ier*, p. 31 ; art. de N. Weiss dans le *Bull. de la Soc. de l'hist. du prot. français*, 1908, p. 316 et sq.

assimilaient les nouvelles tendances à un mouvement révolutionnaire.

D'ailleurs, même si la régente avait conservé une aussi vive sympathie que par le passé à l'égard des novateurs, elle ne pouvait intervenir en leur faveur avec beaucoup de succès, puisque la Sorbonne et le Parlement, ces deux corps si puissants, leur étaient opposés. Elle devait même se concilier les théologiens et les parlementaires, car la situation politique était trop grave pour qu'il fût possible de renoncer à leur appui [1].

Malheureusement pour les *intellectuels* avancés, les poursuites dont ils étaient l'objet allaient devenir plus fréquentes, et les théologiens s'enhardissaient en voyant qu'on n'osait les attaquer de front.

Cette période de la Régence est donc particulièrement importante en ce que les circonstances favorisaient les poursuites contre ceux qui, non satisfaits du présent, tournaient leur regard vers l'avenir. Lorsque François Ier revint, il s'efforça de reprendre sa politique modérée, mais il ne devait guère réussir.

Pendant quelques années, pourtant, il parvint, sinon à enrayer tout à fait le mouvement, du moins à en ralentir la marche rapide.

[1] Ranke a très bien mis en lumière le rôle important joué par Louise de Savoie pendant la Régence; voir sa *Französische Geschichte*, I, p. 109 et sq.

CHAPITRE IV

RETOUR DE FRANÇOIS Ier ET CONDAMNATION DE BERQUIN 1526-1529

I. Attitude du roi à son retour de captivité. — II. Condamnation et mort de Berquin. — III. Faveur de l'humanisme. — IV. Paix de Cambrai.

I

François Ier revint d'Espagne au mois de mars 1526[1]. Son premier soin fut d'ordonner la suspension de la procédure entreprise contre Berquin[2]. Quant à Lefèvre d'Etaples, Gérard Roussel et Michel d'Arande, leur retour en France suivit immédiatement celui du roi[3], ce qui prouve bien leur confiance en François Ier.

Le 16 juin, Erasme écrivait au roi, le félicitant de son retour et formulant le vœu qu'il favoriserait l'humanisme et réformerait les abus de l'Eglise. Il continuait en signalant à François Ier les agissements de deux docteurs de la Sorbonne, Beda et Sutor (Couturier), qui menaient avec fanatisme la campagne contre les hérétiques. Erasme espérait que le roi pourrait les réduire au silence[4].

[1] Herminjard, I, p. 421, n. 1, et p. 426, n. 13. Lemonnier, *op. cit.*, V, 2e vol., p. 49.

[2] *Bourgeois de Paris*, p. 234; Bulaeus, *Hist. Univ. Parisiensis*, VI, p. 190; Herminjard, I, p. 422 et sq.

[3] Herminjard, I, p. 408, n. 1.

[4] *Ib.*, I, p. 435 et sq.

L'un de ces deux farouches théologiens, Beda, était syndic de la Faculté de théologie, et il joua un rôle des plus importants dans la lutte engagée par les partisans des idées anciennes contre le groupe des novateurs.

François Ier se trouvait d'ailleurs dans d'excellentes dispositions. Le 26 juillet, le réformateur Pierre Toussain faisait part à Œcolampade d'une entrevue qu'il avait eue avec Marguerite d'Angoulême, et d'où il était sorti persuadé que le roi et sa sœur étaient favorables aux novateurs. Dans son optimisme, Toussain allait jusqu'à penser que Louise de Savoie elle-même ne s'opposait point à leur dessein de faire réformer l'Eglise [1].

Un témoignage analogue nous est fourni dans une lettre du 28 août, envoyée par Chapelain, le médecin de Louise de Savoie, à Corneille Agrippa, qu'il engageait à écrire un traité sur le christianisme et à le présenter au roi : Francois Ier, disait-il, le recevrait sans doute avec plaisir [2].

Mais, pour que les novateurs se sentissent en sécurité, il ne suffisait pas que la famille royale leur fût favorable, car le Parlement et la Sorbonne n'étaient point dans les mêmes dispositions qu'elle, et ces deux corps étaient assez puissants pour s'opposer aux projets du roi.

Pourtant, François Ier n'hésita pas à suivre la même ligne de conduite qu'il avait adoptée dès le début de son règne. Beda ayant publié des écrits contre Erasme

[1] Herminjard, I, p. 444 et sq.

[2] Schmidt, *Gérard Roussel*, p. 73. Corneille Agrippa était aux gages de Louise, en qualité de conseiller et de médecin du roi attaché à la personne de la reine-mère. A. Prost, *Corneille Agrippa*, Paris 1881, I, p. 91.

et Lefèvre, le roi ne voulut pas rester sourd aux prières de l'humaniste hollandais, qui venait d'attirer son attention sur les agissements du dangereux théologien. Le 10 août déjà, le Parlement fit savoir à une délégation de la Faculté que le roi avait ordonné la saisie des ouvrages de Beda. Mais la publication de ces écrits avait été naturellement encouragée par la Faculté elle-même, qui stimulait le zèle de son syndic. Aussi François Ier écrivit-il à l'Université pour se plaindre de Beda ; il lui déférait en même temps douze propositions extraites des écrits de Beda par Berquin lui-même, car Berquin, sûr de la protection du roi, ne se tenait pas tranquille et, d'accusé se faisant accusateur, intentait un procès aux docteurs de la Sorbonne qui l'avaient condamné [1]. Mais Erasme redoutait une issue fatale, et fit part à Berquin de ses appréhensions [2].

Erasme voyait clair. En effet, au mois de décembre 1527, le clergé de France, par la voix du cardinal de Bourbon, avait demandé, en échange de son don pour la rançon des fils du roi, que François Ier exterminât la secte luthérienne en France. Fait plus grave, le roi, si nous en croyons le cardinal Salviati, aurait répondu qu'il porterait en personne le feu aux maisons des luthériens [3].

Sans doute, il aurait été injuste de voir en Berquin un luthérien, mais de telles assimilations n'étaient que

[1] Herminjard, II, p. 38-40. Delisle, *op. cit.*, p. 22, 23 et 25 (334, 335 et 337); Bulaeus, *op. cit.*, VI, p. 200. La lettre du roi est du 9 juillet 1527.

[2] Herminjard, II, p. 155-157 (lettre de sept. 1528) et p. 159-160 (lettre du 23 déc. 1528).

[3] Romain Rolland, *Le dernier procès de Louis de Berquin*, dans *Mél. d'archéolog. et d'hist. de l'Ecole franç. de Rome*, 1892, p. 315; Lemonnier, dans Lavisse, *op. cit.*, V, 2e vol., p. 55-56.

trop fréquentes à cette époque, et les théologiens n'y regardaient pas de si près quand il s'agissait de compromettre un partisan des idées avancées. De plus, François Ier était de nouveau absorbé par les soucis de la politique et de la guerre. En mai avaient eu lieu la prise et le sac de Rome. En janvier, François Ier allait déclarer avec Henri VIII la guerre à Charles-Quint. En de telles circonstances, il tenait sans doute à remettre au plus tôt à l'empereur la rançon de ses fils, pour éviter toutes représailles. L'essentiel étant d'obtenir de l'argent et de délivrer ses fils, peu importait qu'il n'exprimât pas ses véritables sentiments.

D'ailleurs, si volontaire que pût être François Ier, il allait peu à peu se laisser entraîner par le courant de l'opinion publique, représentée par la Sorbonne et le Parlement : il est en effet bien difficile à un souverain, quel qu'il soit, de se mettre en contradiction absolue avec ses sujets.

II

En février et en mars 1528, les conciles provinciaux de Sens, Bourges et Lyon condamnèrent la doctrine de Luther. Le concile de Sens, en particulier, délibérant sous la présidence du chancelier Duprat, proposa un certain nombre de réformes, mais en même temps condamna énergiquement les idées des novateurs [1].

Le chancelier Duprat visait surtout les luthériens déclarés, mais leurs actes de fanatisme devaient finir

[1] Herminjard, II, p. 152, n. 2; Lemonnier, dans Lavisse, *op. cit.*, V, 1er vol., p. 358; cf. E. Doumergue, *Jean Calvin*, I, Lausanne 1899, p. 130, 176 et 177.

par compromettre ceux même qui n'étaient pas aussi violents qu'eux. La conséquence en fut que, peu à peu, une séparation s'opéra entre les humanistes et les réformés. D'ailleurs, beaucoup d'entre les premiers étaient toujours restés fidèles à la monarchie et à l'Eglise, et s'ils avaient cru à la possibilité d'une œuvre réformatrice, ils n'avaient jamais songé à bouleverser l'état de choses existant.

Le 31 mai de la même année se produisit à Paris un acte de fanatisme qui sembla justifier les persécutions et qui ne fut pas sans exercer une profonde influence sur l'esprit du roi. Une statue de la Vierge fut brisée. Plusieurs processions eurent lieu et le roi y participa en personne; « luy-mesme, dit le *Bourgeois de Paris*, portoit une torche de cire blanche ardante, la teste nue, en moult grant reverence »[1].

Encouragée par cet événement, la Faculté de théologie, fidèle à sa ligne de conduite, profita de l'occasion pour décréter l'interdiction des *Colloques* d'Erasme, qui avaient été censurés le 16 mai 1526[2].

Dans de telles circonstances, la situation de Berquin était singulièrement critique. Erasme avait raison de se montrer pessimiste; il se rendait compte, à juste titre, que même si la famille royale était dans d'excellentes dispositions, elle ne pourrait empêcher l'œuvre de réaction de se continuer[3].

Lorsque Berquin eut intenté son procès aux théologiens de la Sorbonne, douze juges furent institués pour examiner la question. Beda sollicitait contre lui. Ber-

[1] *Bourgeois de Paris*, p. 290-294.
[2] Herminjard, II, p. 155, n. 9.
[3] Herminjard, II, p. 157.

quin, un jour, se compromit en menaçant un de ses juges. On profita de cette audace pour le constituer prisonnier. Le 16 avril 1529, il fut condamné à l'amende honorable et à la prison perpétuelle. Il appela de ce jugement, mais la sentence fut encore aggravée par le Parlement, qui ordonna de le brûler vif : « Ce qui fut faict et expedié ce mesme jour en grande diligence, affin qu'il ne fut recouru du Roy ne de madame la Regente, qui estoit lors à Bloys »[1]. Tels sont les termes employés par le *Bourgeois de Paris*, qui n'est pas suspect de partialité envers les novateurs, mais qui a bien vu l'autorité et l'indépendance du Parlement en ces questions.

Les théologiens et le Parlement avaient donc redouté que le roi ne vînt au secours de son protégé. François Ier, en effet, s'était constamment montré favorable à Berquin. Non seulement il éprouvait de la sympathie pour ce gentilhomme à l'esprit généreux qui avait tant contribué à la diffusion des œuvres d'Erasme en France, mais encore Marguerite, sa sœur, le lui avait chaleureusement recommandé à plusieurs reprises[2]. En outre, François Ier n'aima jamais les théologiens de la Sorbonne, dont l'attachement au dogme ne pouvait guère séduire un souverain à l'esprit ouvert et curieux de

[1] *Bourgeois de Paris*, p. 317-322; *Cronique du roy François Ier*, p. 76; voir aussi, sur Berquin en général et sur sa mort, l'admirable lettre écrite par Erasme le 1er juillet 1529, et où il dit entre autres : « Damnari, dissecari, suspendi, exuri, decollari, piis cum impiis sunt communia. Damnare, dissecare, in crucem agere, exurere, decollare, bonis judicibus cum piratis ac tyrannis communia sunt. Varia sunt hominum judicia. Ille felix qui judice Deo absolvitur ». (Herminjard, II, p. 183-193).

[2] Génin, *Lettres de Marguerite d'Angoulême*, p. 219; *Nouv. lettres de la reine de Navarre*, p. 77, 96 et 99; Herminjard, I, p. 421-422, et II, p. 168-170.

toutes choses. Nous savons d'ailleurs par le cardinal Salviati, qui était le légat du pape, que peu de temps avant la condamnation de Berquin, apprenant que Clément VII s'était prononcé contre le gentilhomme, le roi entra dans une grande fureur; il ne pouvait admettre que le pape s'immiscât dans une affaire qui ne le regardait pas. Il alla même jusqu'à s'écrier que si Clément VII voulait se mêler de sa juridiction à lui, roi de France, il ne le lui permettrait pas. Il est vrai qu'il affirma sa volonté de combattre l'hérésie, mais il dit aussi que de nombreuses plaintes lui étaient parvenues contre les théologiens, et que Berquin ne lui semblait pas coupable [1].

La malheureuse affaire Berquin est l'un des faits les plus caractéristiques du règne de François Ier. Elle nous permet de constater que la famille royale était favorable au traducteur d'Erasme, mais que cette protection lui fut en définitive inutile [2] : la Sorbonne et le Parlement ne redoutaient pas les représailles de l'autorité monarchique, quand il s'agissait de défendre les droits du trône et de l'autel, ceux-là leur paraissant menacés lorsque ceux-ci l'étaient.

Ainsi donc, en dernière analyse, François Ier ne saurait être rendu responsable de la mort de Berquin. Singulier spectacle d'une monarchie qu'on croit toute puissante, qui s'efforce d'imposer sa volonté et si souvent doit abdiquer! François Ier pouvait se montrer absolu

[1] Rom. Rolland, *Le dernier procès de Berquin, loc. cit.*, p. 317 et sq.

[2] Michelet ne s'y est pas trompé : « Ce qu'il y eut, dit-il, de persécutions, de supplices à cette époque, et même beaucoup plus tard, à Meaux, Toulouse, etc., doit s'attribuer à une influence contraire à celle de la cour : aux Parlements et au clergé ». *(Histoire de France, La Réforme*, édit. Calmann-Lévy, in-16, p. 319).

en bien des cas, il prenait fréquemment des mesures arbitraires en matière administrative et financière, mais dans les questions religieuses il lui fut impossible d'agir à l'encontre de la Sorbonne et du Parlement, qui se trouvaient en conformité sur ce point avec l'opinion publique.

III

Quoiqu'il fût aux prises avec la Sorbonne et le Parlement, François Ier ne négligea pas l'humanisme. Son intérêt pour les choses de l'esprit, et en particulier pour les belles-lettres, était toujours aussi vif, et il le manifesta en de nombreuses occasions.

Le 10 octobre 1527, il accorda à Jacques Colin, pour l'impression et la vente des traductions françaises laissées par Claude de Seyssel, archevêque de Turin, un privilège qui nous a été conservé et dont le principal intérêt consiste en ce qu'il nous renseigne sur les idées de François Ier touchant l'histoire. Il y est écrit entre autres : « Comme nous avons tousjours singulièrement désiré l'endoctrinement et édification de tous nos bons subjectz, principallement de ceulx qui sont constituez en l'estat de noblesse, et que, pour les addresser en la voie de vertu tant en armes comme en conseil, la congnoissance des bonnes et véritables histoires soit très requise et convenable, lesquelles enseignent à nous régir et gouverner ès choses présentes et advenir par le récit et discrettion des passées, savoir vous faisons que, voullans en cest endroit et tous autres subvenir et ayder de nostre povoir à nosdictz subjectz mesmement des livres historiaulx de foy receue et doctrine approu-

vée, estans en nostre librairie, pour les mémorables exemples et notables enseignemens qui y sont compris... Nous avons commis, ordonné, etc. »[1].

François Ier croyait donc à l'utilité de l'histoire ; il avait sans doute subi à cet égard l'influence de Guillaume Budé. Il y a en effet une singulière analogie entre les considérants de ce privilège et certaines digressions des *Apophtegmes.* D'ailleurs Budé pouvait d'autant plus facilement influencer François Ier qu'il était, depuis 1522, maître de la librairie du roi et maître des requêtes [2].

Notons encore, en ce qui concerne Jacques Colin, qu'il fut non seulement le lecteur du roi dès 1529 [3], mais qu'il fut aussi chargé de plusieurs missions importantes : en 1526 auprès du duc de Savoie et en Suisse; en 1527 en Italie ; en 1533, 1534 et 1536, chez le duc de Gueldre [4].

Jacques Colin ne fut pas le seul humaniste que François Ier fit participer aux affaires publiques. Antoine Macault, le futur traducteur de Diodore de Sicile, qui jouissait en 1528 du titre de notaire et secrétaire du roi [5], fut chargé en 1531 d'une mission auprès du margrave de Brandebourg ; en 1532 et 1534, deux autres missions lui furent confiées, et en 1535 François Ier le délégua auprès du duc de Gueldre [6].

[1] *Catal. des Actes,* I, p. 527, n° 2776 ; reproduit *in extenso* dans V.-L. Bourrilly, *Jacques Colin,* Paris 1905, p. 98-100.

[2] Delaruelle, *Guillaume Budé,* p. 200.

[3] Bourrilly, *op. cit.,* p. 36 ; il était d'ailleurs secrétaire de la Chambre depuis septembre 1526 (*ib.,* p. 10).

[4] *Ib.,* p. 10, 13, 15, 72, 75, 77 et 84.

[5] *Catal. des Actes,* I, p. 540.

[6] Bourrilly, *Guillaume du Bellay,* Paris 1905, p. 124, n. 2, 132 et 134, n. 2, 170, n. 4, et 204 ; *Jacques Colin,* p. 83.

Ainsi François Ier ne se contentait point de favoriser les humanistes : il leur faisait jouer un rôle dans les affaires de l'état ; il voyait en eux une élite qui pouvait lui rendre de précieux services. Jamais, croyons-nous, il n'y eut en France de rapports aussi étroits entre l'état et l'élite intellectuelle, et ce fait est une preuve que François Ier avait une conception *utilitaire* de l'humanisme : il s'y intéressait non seulement par goût, mais encore parce qu'il y voyait une excellente préparation à la vie et tout particulièrement à la vie publique.

La cour de François Ier était à cette époque remarquable par le nombre comme par la qualité des humanistes qui s'y trouvaient.

Le poète Jean Marot avait le titre de valet de chambre du roi, et lorsqu'il mourut, en 1526, son fils Clément sollicita cette charge, qu'il obtint en 1528. François Ier avait eu déjà l'occasion de lui témoigner sa bienveillance. En 1526, Clément Marot avait été emprisonné : le roi avait donné l'ordre de le relâcher, en même temps qu'il commandait de suspendre la procédure contre Berquin [1]. En octobre 1527, nouvel emprisonnement : le 1er novembre, François Ier signa une lettre missive ordonnant la libération de son « valet de chambre ordinaire Clément Marot ». Par la suite, lorsque la statue de la Vierge eut été brisée, Marot subit une disgrâce et se retira à Cahors, sa ville natale. Mais en 1529 il se trouvait derechef à Paris [2]. Notons à ce propos qu'on jouissait à la cour d'une grande liberté de

[1] O. Douen, *Clément Marot et le psautier huguenot*, Paris, I, 1879, p. 64 et sq., cf. un article du *Bull. de la Soc. de l'hist. du prot. français*, 1910, p. 52 et sq.

[2] Douen, *op. cit.*, I, p. 94-113.

pensée et de langage, puisque Marot, dans ses vers de cette époque, raillait l'état monastique et opposait à l'inquiétude du lieutenant Maillart la fermeté de Semblançay, condamné pourtant grâce à Louise de Savoie [1].

Guillaume du Bellay, l'un des membres les plus intéressants de cette illustre famille, et dont le nom reviendra plus d'une fois au cours de cette étude, était gentilhomme de la chambre [2]. Le poète Mellin de Saint-Gelays était aumônier du dauphin François et portait le titre d'aumônier ordinaire du roi [3]. Le poète Germain Brice, lui aussi, était aumônier du roi [4]. Guillaume Petit, le dévoué protecteur des humanistes avancés, était le confesseur de François Ier. Jacques Colin figurait à la cour en qualité de lecteur, et il y avait même un historien royal en la personne de l'humaniste Nicole Bérault, qui succéda probablement dans ces fonctions à l'historien Paul-Emile [5]. Quant au précepteur des Enfants de France, c'était Benoît Tagliacarne, un Italien qui avait latinisé son nom et se faisait appeler Theocrenus : il était demeuré en Espagne pendant le séjour forcé qu'y firent les princes en qualité d'otages [6]. Lefèvre d'Etaples, de son côté, servait de précepteur aux deux filles du roi, Madeleine et Marguerite, ainsi qu'à leur jeune frère, qui portait le nom de Charles [7].

[1] Douen, *op. cit.*, p. 89-92.

[2] V. L. Bourrilly, *Guillaume du Bellay*, p. 13.

[3] Molinier, *Mellin de Saint-Gelays*, p. 100-101.

[4] Bourrilly, *Jacques Colin*, p. 5-6, n. 1.

[5] Delaruelle, *Nicole Bérault*, Louvain-Paris 1909, p. 276-277 ; cf. Bourrilly, *Guillaume du Bellay*, p. 380.

[6] Bourrilly, *Jacques Colin*, p. 55-56, n. 1.

[7] Herminjard, II, p. 16-17, n. 2.

A un moment où les grands hommes de la littérature du XVIe siècle n'avaient pas encore fait parler d'eux, ces quelques noms suffisent à montrer que François Ier tenait à s'entourer d'une cour lettrée et à favoriser l'humanisme.

IV

L'année 1529 est importante à plus d'un titre pour l'histoire de France : la politique extérieure y joue un rôle aussi grand que la politique intérieure. Le 3 août, en effet, fut conclu le traité de Cambrai, en vertu duquel François Ier renonçait à Naples et au Milanais, mais conservait la Bourgogne. Ce traité terminait une longue période de guerres pendant laquelle François Ier n'avait pas pu s'intéresser d'une manière suivie à la cause des lettres. Il avait formé de nombreux projets, il avait voulu faire venir Erasme en France, fonder un séminaire d'érudits, il avait réellement désiré le succès des novateurs du groupe de Meaux. De tous ces plans, de tous ces rêves, aucun n'était réalisé. Maintenant que la paix était faite et qu'il se trouvait libre, pourrait-il regagner le temps perdu ?

En tout cas, il avait fait jusque-là à peu près tout ce qui lui était possible dans les circonstances où se trouvait la France. Il aurait pu, au nom de la raison d'état, se montrer intransigeant à l'égard des novateurs modérés eux-mêmes ; il s'était au contraire intéressé à eux et, du fond de sa prison, il avait pris la protection de ceux d'entre eux qui étaient sans défense. Par deux fois, il avait sauvé Berquin, qu'on venait de mettre à mort en

profitant de son absence. Il s'était toujours trouvé en conflit avec les théologiens de la Sorbonne, et le Parlement lui-même était loin de partager ses vues.

Ainsi, la question de la politique à suivre vis-à-vis des novateurs modérés créait un désaccord manifeste entre la volonté royale et celle des deux corps principaux du royaume. A ce point de vue, François Ier n'avait pas été plus victorieux en France que ses armées sur les champs de bataille d'Italie, et tant que des circonstances vraiment décisives ne se produiraient pas, la situation ne pouvait être modifiée.

CHAPITRE V

INSTITUTION DES LECTEURS ROYAUX ET PRÉOCCUPATIONS POLITIQUES

1529-1534

I. Les lecteurs royaux. — II. Alliance avec les protestants d'Allemagne. — III. Protection des humanistes. — IV. Attitude intransigeante de la Sorbonne. — V. Entrevue de Marseille.

I

Les humanistes qui faisaient partie de l'entourage du roi se rendirent compte que, par suite du traité de Cambrai, les circonstances étaient favorables à l'accomplissement des promesses faites depuis longtemps par François Ier.

Grâce à sa situation privilégiée, Budé fut plus actif que tous les autres. Sa sollicitude pour les lettres était aussi inépuisable que son esprit était généreux. Il semble qu'en 1529 il se soit efforcé de faire aboutir un compromis en faveur de Berquin, mais qu'il se soit heurté à la courageuse obstination du traducteur d'Erasme [1].

La même année, il fit paraître ses *Commentaires sur la langue grecque*, qu'il dédia à François Ier. Dans une importante préface, il manifestait la plus vive admiration pour le roi, l'appelant le meilleur des souverains,

[1] Herminjard, II, p. 185. Le fait n'est d'ailleurs pas sûr.

parlant de la force de son esprit et de son éloquence, et faisant allusion, avec les plus grands éloges, à la protection que François Ier avait accordée jusque-là aux belles-lettres. Il le suppliait de fonder le séminaire de savants projeté depuis si longtemps; il faisait le panégyrique de la langue grecque et montrait au roi qu'il avait le devoir d'encourager l'humanisme, en passe de devenir si florissant en France [1].

Dans les lettres écrites à cette époque par Budé, les mêmes sentiments se trouvent exprimés. Il manifeste entre autres son désespoir à la pensée que le projet relatif au collège royal n'est pas encore réalisé, et se plaint de la cour, qu'il considère comme l'asile de la fraude et du mensonge [2].

Cette fois, François Ier se décida à agir. La situation politique était propice, et le roi vit là, probablement, une excellente occasion de tirer vengeance de la Sorbonne.

Dès le mois de mars 1530 [3], des *lecteurs royaux* commencèrent à enseigner, en donnant des cours publics. Sans doute, le Collège de France proprement dit n'était pas fondé, mais dès ce moment l'institution commença de fonctionner. Deux cours de grec furent donnés, l'un par Danès, l'autre par Jacques Toussaint; Vatable et Guidacerius furent chargés chacun d'un cours d'hébreu, et l'on confia à Oronce Finé un cours de mathéma-

[1] D. Rebitté, *Guillaume Budé restaurateur des études grecques en France*, Paris 1846, p. 244 et sq.; Lefranc, *Hist. du Collège de France*, p. 102 et sq.

[2] Voir entre autres une lettre à Jacques Colin, de Paris, 6 décembre 1529, citée par L. Delaruelle dans le *Répertoire*, p. 227-228.

[3] Peut-être même dès octobre ou novembre 1529 (Bourrilly, *Jacques Colin*, p. 59, n. 1).

tiques. En 1534, un cours de latin fut ajouté aux précédents, avec Latomus comme titulaire.

La Sorbonne, la même année, s'empressa de créer des ennuis aux lecteurs royaux, en prononçant une censure contre la nouvelle institution, qu'elle jugeait entachée d'hérésie. Mais François Ier s'était attiré la reconnaissance de tous les humanistes. Erasme recommanda au nouveau lecteur Toussaint de se montrer digne de l'excellent prince qui avait créé un tel établissement, qui avait fait preuve de tant de bon sens et témoigné une si vive bienveillance à l'humanisme.

Il ne faudrait pas, en effet, reporter tout le mérite de cet acte à Guillaume Budé. Sans doute, l'influence du grand humaniste fut profonde sur François Ier, mais on serait injuste en ne tenant pas compte des goûts et des tendances du roi, qui, grâce au rétablissement de la paix, trouvèrent une occasion propice de se manifester. Aussi Etienne Pasquier a-t-il à peine exagéré en disant que François Ier « n'eut en cecy autre instigateur que soy-mesme. Il estoit, comme j'ay dit, naturellement adonné aux lettres, aussi fut-il naturellement de soy-mesme inspiré à cette noble devotion » [1].

Une ère nouvelle, un âge d'or semblait s'ouvrir, où la France pourrait tranquillement se consacrer aux arts de la paix.

[1] *Recherches de la France*, 1565, p. 793.

II

Les préoccupations de la politique extérieure ne purent disparaître, du fait du traité de Cambrai. Henri VIII, qui était en fort bons termes avec François Ier (ou qui feignait de l'être), désirait divorcer d'avec Catherine d'Aragon pour pouvoir épouser Anne Boleyn, et voulait obtenir de la Sorbonne une déclaration en faveur de son divorce.

La Faculté de théologie fit une violente opposition à ces desseins. Les frères du Bellay menèrent campagne contre Beda en faveur d'Henri VIII et finalement, grâce à leurs efforts, la Sorbonne consentit, quoique avec peine, à donner l'avis sollicité. Mais, par les retards qu'elle avait apportés à son acceptation, elle indisposa davantage François Ier contre elle [1].

Le 29 décembre 1530, François Ier signa un édit chargeant le chancelier Duprat de déléguer par toute la France des juges qui enquêteraient au sujet de l'hérésie [2]. C'était là une mesure propre à encourager les théologiens, mais qui s'explique par le fait qu'un nouvel acte de fanatisme avait été commis par des luthériens. En effet, le 2 mai, on avait crevé les yeux à une image de la Vierge, on lui avait percé le cœur et donné plusieurs coups de couteau. Une procession expiatoire avait été faite à cette occasion, et de nouvelles mesures avaient été prises contre les luthériens [3].

[1] V. L. Bourrilly, *Guillaume du Bellay*, L. II, chap. III, *L'affaire du divorce de Henri VIII en Sorbonne*.

[2] Voir sur ce point et sur les faits suivants un article de V. L. Bourrilly et N. Weiss dans le *Bull. de la Soc. de l'hist. du prot. français*, 1903, p. 97 et sq.

[3] *Bourgeois de Paris*, p. 366.

En outre, l'année précédente, il y avait eu à Lyon une grave sédition, qui était, selon toute probabilité, en rapport avec les nouvelles tendances religieuses [1]. Ainsi François Ier, malgré ses dispositions favorables, était obligé de prendre des mesures pour maintenir l'ordre dans le royaume. Il faut aussi tenir compte du fait que Pierre Lizet, le nouveau premier président du Parlement [2], était fort hostile à la Réforme.

Le 2 mars 1531, la Sorbonne condamna toute une série de livres et, le 12 juillet, le Parlement institua une commission pour examiner les livres qui se vendaient à Paris et pour saisir ceux qui seraient jugés hérétiques.

Le roi, cependant, était resté dans un état d'esprit fort modéré. Jean du Bellay, évêque de Paris et frère de Guillaume, prélat très éclairé et libéral, ayant été accusé de luthéranisme, le roi prit sa défense, à sa prière, et fit demander au Parlement s'il avait l'intention d'informer contre lui. Le Parlement répondit par la négative et le roi se déclara satisfait. Mais il n'en fut pas de même pour Jean du Bellay, qui demanda d'être jugé pour qu'on le disculpât entièrement. François Ier accéda à ce désir : il écrivit au Grand Conseil d'entendre l'évêque. On ne sait si du Bellay obtint pleine satisfaction, mais il est certain que les intrigues ourdies contre lui ne diminuèrent en rien son crédit.

Le 22 septembre 1531, Louise de Savoie mourut [3]. Elle valait mieux que sa réputation, et, quoi qu'on en ait dit, elle ne se montra jamais fanatique; s'il lui arriva

[1] Hauser, *Etudes sur la Réforme française*, p. 107-183.

[2] *Bourgeois de Paris*, p. 336.

[3] *Bourgeois de Paris*, p. 352 et n. 3.

de faire prendre des mesures contre les novateurs, ce fut avant tout pour des raisons politiques. Il semble qu'elle soit toujours restée favorable, ainsi que ses enfants, aux novateurs modérés, comme ceux du groupe de Meaux.

Vers la même époque, François Ier se tourne du côté des protestants d'Allemagne. Il se rapproche aussi d'Henri VIII et tend à se séparer de plus en plus du pape et de Charles-Quint.

Au milieu de l'année, il avait envoyé en Allemagne un député, Gervais Wain [1], et le 24 octobre fut signé le traité de Saalfeld [2], en vertu duquel les membres de la ligue de Smalkalde et les ducs de Bavière concluaient une alliance et ouvraient leur confédération à François Ier et à Henri VIII. Le 26 mai 1532, un traité d'alliance fut effectivement signé à Scheyern par les représentants du roi de France, Guillaume du Bellay et Gervais Wain [3].

Ainsi François Ier s'éloignait de Clément VII. Leurs rapports étaient tendus à cette époque, preuve en soit que, en cette même année 1532, le pape fit des difficultés avant de permettre au clergé français de fournir des décimes pour les besoins de l'Etat [4].

La situation resta cependant la même en France. La Sorbonne poursuivit Robert Estienne, qui avait imprimé la Bible en grande édition, avec privilège du roi. Ces poursuites furent d'ailleurs sans effet [5].

[1] V. L. Bourrilly, *Guillaume du Bellay*, p. 124.
[2] *Ib.*, p. 126-127.
[3] *Ib.*, p. 133.
[4] Ranke, *Französische Geschichte*, I, p. 123.
[5] Rob. Estienne, *Les Censures des Theologiens*, p. 4 et 5.

Par contre, une sévère condamnation fut prononcée à Toulouse au mois de juin. Jean de Caturce (ou de Cahors), licencié en droit de l'Université, où il semble qu'il ait donné des cours, fut arrêté pour crime d'hérésie et condamné à être brûlé. Boyssonné, professeur de droit à la même université, fut arrêté pour un motif semblable peu de temps après, et ne se sauva qu'en consentant à se rétracter publiquement [1].

A Paris, Clément Marot fut soupçonné d'avoir mangé de la viande en carême, et la cour du Parlement, présidée par Pierre Lizet, chargea deux conseillers d'instruire contre lui. Cette affaire n'eut d'ailleurs pas de suites [2].

Il peut sembler étrange que François Ier ne soit pas intervenu plus souvent pour empêcher les théologiens et le Parlement de prendre des mesures si rigoureuses. Mais il n'éprouvait pas de sympathie pour les véritables luthériens, et quant aux novateurs modérés, nous avons vu que ses interventions, se heurtant à la résistance obstinée de la Sorbonne et du Parlement, n'avaient pas toujours été efficaces. Si absolu qu'il pût être, il était prisonnier de ces deux corps, dont la force consistait dans la conformité de leur attitude avec l'attitude de l'opinion publique. Enfin, en ce qui concerne Jean de Caturce et Boyssonné, il est difficile de rendre François Ier responsable des jugements rendus par un parlement de province, puisque le Parlement de Paris lui-même se montrait si souvent indépendant.

[1] R. Copley Christie, *Etienne Dolet*, trad. par C. Stryienski, Paris 1886, p. 73-75 et 83-84; Crespin, *Actes des Martyrs*, 8e édit., 1564, p. 118.

[2] Douen, *Clément Marot*, I, p. 118-119.

Il faut aussi tenir compte du fait que François Ier n'était pas exactement renseigné sur le luthéranisme. Lorsque Gervais Wain fut envoyé en Allemagne, en 1531, il rapporta entre autres que le roi de France croyait à l'absence de toute magistrature, et bien plus, à l'absence de toute Eglise dans les pays luthériens. François Ier, toujours selon Wain, allait jusqu'à s'imaginer que le mariage y était inconnu [1].

III

Malgré les troubles continuels que suscitait l'opposition de la Sorbonne et du Parlement aux progrès des novateurs, malgré toute l'activité diplomatique nécessitée par les ambitions de Charles-Quint, François Ier continua de manifester le plus vif intérêt à l'humanisme.

Dans une lettre du 7 novembre 1531, le poète Germain Brice nous représente le roi entouré d'un grand nombre de courtisans et s'entretenant avec eux des belles-lettres et des écrivains contemporains. A un moment donné, dit-il, le roi se tourna vers lui et lui demanda s'il connaissait le poète Vida, puis il indiqua à Jacques Colin, son lecteur, un ouvrage que Vida lui avait envoyé, et lui ordonna de le communiquer à Brice [2].

Mais François Ier ne se contentait pas d'avoir les goûts d'un humaniste : il manifestait volontiers par

[1] Schmidt, *Gérard Roussel*, p. 80. Luther rapporte le fait dans sa préface aux *Articles de Smalkalde*.

[2] V. L. Bourrilly, *Jacques Colin*, p. 39-40.

des actes l'intérêt qu'il portait au mouvement intellectuel.

Le 23 novembre 1532, un avocat de Bordeaux nommé Mignot fut chargé d'aller vers François Ier pour obtenir de lui des lettres-patentes instituant un nouveau Collège à Bordeaux. Le 15 février, Mignot était de retour, et le 22 fut signé le procès-verbal de fondation du fameux Collège de Guyenne [1], où le petit Michel de Montaigne entra comme élève sept ans plus tard.

C'est aussi à cette époque qu'un grand nombre de traductions d'auteurs grecs et latins furent publiées en France et encouragées par François Ier. Vers 1531, Etienne Le Blanc, contrôleur général de l'Epargne dès 1527, dédia ses traductions des discours de Cicéron à François Ier ainsi qu'à Anne de Montmorency [2]. Nous aurons à revenir sur cet important sujet, nous contentant pour le moment de constater que François Ier stimula beaucoup le zèle des traducteurs, et exerça de cette manière une profonde influence sur le mouvement littéraire et intellectuel au XVIe siècle [3].

Non seulement les humanistes français, mais encore les lettrés étrangers pouvaient compter sur la protection du roi. C'est ainsi que le poète florentin Luigi Alamanni, exilé de sa patrie en 1531, attira sans peine sur lui l'attention de François Ier. Possédant une médaille frappée par Benvenuto Cellini, il en fit hommage au

[1] E. Gaullieur, *Hist. du Collège de Guyenne*, Paris 1874, p. 27-29.

[2] L. Delisle, *Journal des Savants*, août 1900, p. 483-484 ; Bourrilly, *Jacques Colin*, p. 45-46.

[3] Voir Brunetière, *Histoire de la litt. française classique*, I, p. 78-81, et Lanson, *Manuel bibliographique de la litt. française moderne*, I, *Seizième siècle*, chap. VI : *Les traducteurs*.

roi, en y joignant quelques poèmes composés en son honneur. Il lui dédia d'autres poésies encore, si bien que la récompense ne se fit pas attendre.

Alamanni ne fut pas seulement gratifié par François Ier de nombreux dons; le roi lui fournit encore des crédits pour lui permettre de faire imprimer ses œuvres, qu'il dédia naturellement à son bienfaiteur, quand elles parurent sous le titre d'*Opere Toscane*[1].

Il est permis de penser que l'intérêt porté par le roi à la cause des lettres n'était pas exclusivement désintéressé, et que le souci de sa gloire était l'une des principales raisons qui le poussaient à s'intéresser au mouvement intellectuel. Les conseils judicieux que Budé lui avait donnés dans ses *Apophtegmes* avaient produit leur effet.

IV

L'année 1533 fut une année agitée entre toutes, car la Sorbonne renouvela ses attaques contre les novateurs avec plus d'audace que par le passé.

Pendant le carême, Gérard Roussel prêcha devant le roi et la reine de Navarre[2] avec un succès éclatant. L'auditoire était fort nombreux. La Sorbonne décida aussitôt d'entreprendre une violente campagne contre Roussel[3]. François Ier eut une entrevue avec une délégation de la Sorbonne, à Fontainebleau, et parla avec

[1] H. Hauvette, *Luigi Alamanni*, Paris 1903, p. 97 et sq.

[2] Marguerite d'Angoulême avait épousé en 1527 le roi de Navarre.

[3] Sur toute cette affaire, voir un art. de V. L. Bourrilly et N. Weiss dans le *Bull. de la Soc. de l'hist. du prot. français*, 1903, p. 193 et sq.; Herminjard, III, p. 52-61, et l'ouv. cité de Ch. Schmidt sur *Gérard Roussel*.

enthousiasme de l'extirpation de l'hérésie [1], dont il ne faudrait pas conclure qu'il fût défavorable à Roussel. Il avait ordonné une enquête qui se faisait avec lenteur, la Sorbonne cherchant à se dérober.

Marguerite de Navarre, Jean du Bellay et leurs partisans profitèrent de la situation, si bien que le règlement de l'affaire fut retardé, Gérard Roussel confié à l'indulgente surveillance de Marguerite, et Beda, qui avait dirigé la campagne, exilé à une certaine distance de Paris [2].

Une guerre de placards furibonde s'ensuivit. Il semble vraiment que tout ait été mis en œuvre pour décider François Ier à prendre position et à se ranger du côté des conservateurs, Mais le roi était absent, car il était parti pour le Midi où il devait rencontrer Clément VII. La situation resta telle quelle pendant quelque temps. Mais le 1er octobre, les écoliers du collège de Navarre jouèrent une comédie dont les deux principaux personnages étaient Marguerite de Navarre et une mégère (Gérard Roussel) qui l'excitait à la violence. Une descente de police fut faite, et l'on emprisonna le grand-maître du collège [3].

Mais la Sorbonne n'était point à bout de ressources. Le *Miroir de l'âme pécheresse*, dont Marguerite était l'auteur, fut porté sur la liste des ouvrages à interdire. La reine se plaignit à son frère, qui demanda à la Sorbonne des renseignements précis [3]. Le recteur Nicolas Cop, fils du médecin Guillaume Cop, s'exprima

[1] Delisle, *Registre de la Faculté de théologie*, p. 35 et 88 (347 et 400).

[2] Herminjard, VI, p. 445-448.

[3] Bulaeus, *Hist. univ. Parisiensis*, VI, p. 238.

violemment contre les théologiens devant la Faculté des arts. Finalement, l'Université désavoua la Sorbonne, et ce dénoûment était naturel, car l'Université, en son ensemble, était loin d'être aussi intransigeante que la Faculté de théologie ; en outre, Nicolas Cop avait parlé énergiquement, allant jusqu'à menacer de la colère royale ceux qui auraient osé s'attaquer à la reine de Navarre, et Guillaume Petit, le sympathique confesseur du roi, avait déclaré n'avoir rien remarqué d'hétérodoxe dans l'œuvre de Marguerite.

Le roi semble avoir été satisfait, car l'affaire, selon toute probabilité, ne fut pas poussée plus loin [1].

Parmi les ouvrages censurés par la Sorbonne, et que le curé Leclerc avait déclarés obscènes [2], se trouvait le *Pantagruel* que François Juste avait édité à Lyon. Rabelais, ne se sentant guère en sécurité dans le royaume, éprouva le besoin de se mettre à l'abri ; il eut la bonne fortune de pouvoir, au début de 1534, accompagner Jean du Bellay à Rome. C'est en cette année qu'il fit paraître le *Gargantua* définitif et qu'il publia de nouveau *Pantagruel*. Il se vit derechef menacé et accompagna pour la seconde fois du Bellay à Rome [3].

La Sorbonne, cependant, n'avait pas désarmé, et l'affaire du *Miroir de l'âme pécheresse* ne lui avait rien fait perdre de son zèle.

Le 1er novembre de la même année, le recteur de l'Université, Nicolas Cop, prononça un discours dont le véritable auteur était Calvin et qui, opposant la théo-

[1] Bourrilly et Weiss, art. cité ; Herminjard, III, p. 93-95 et p. 106-111.

[2] Herminjard, III, p. 110.

[3] A. Tilley, *François Rabelais*, Londres 1907, p. 54 et sq.

logie nonvelle à l'ancienne scolastique, faisait l'apologie des martyrs de la foi. Certains docteurs tirèrent de ce discours quelques propositions suspectes qu'ils soumirent au Parlement, lequel décida d'instruire. Cop se plaignit dans une assemblée de l'Université, mais il se heurta à une opposition unanime (à l'exception de la Faculté des arts). Sa situation était critique : il prit la fuite, ainsi que Calvin [1].

Peu après, la Sorbonne écrivit au roi pour se plaindre de la propagande hérétique, et le même jour, le Parlement envoya des lettres dans le même sens à François Ier et à Montmorency : fait qui prouve à l'évidence que ces deux corps étaient étroitement unis et agissaient de concert.

Ils reçurent en réponse à leurs missives deux bulles de Clément VII relatives à l'extirpation de l'hérésie ; le roi, par lettre du 10 décembre, enjoignait au Parlement de procéder avec énergie dans ses poursuites [2], et le même jour, il écrivait à l'évêque de Paris, (c'était alors Jean du Bellay) que deux conseillers du Parlement seraient chargés de ces enquêtes [3].

Mais quelle était l'origine de ces bulles du pape et de ces lettres du roi ? Un revirement s'était-il produit dans l'esprit de François Ier ?

[1] Herminjard, III, p. 117, n. 6-8; Abel Lefranc, *Jeunesse de Calvin*, Paris 1888, l. II, chap. IV.

[2] Herminjard, III, p. 114-118 ; *Catal. des Actes*, II, p. 497, n° 6194, et p. 579, n° 6584.

[3] Herminjard, III, p. 115.

V

En octobre, Clément VII et François Ier avaient eu une entrevue à Marseille, où le mariage de Catherine de Médicis avec le dauphin Henri avait été célébré en grande pompe. Un article secret du traité conclu à cette occasion assurait le Milanais à François Ier, moyennant quoi le roi de France s'engageait à poursuivre les hérétiques [1].

Cette entrevue, bien entendu, n'avait été arrangée par le roi que dans un but strictement politique. Les dispositions de François Ier étaient restées les mêmes, mais il était préoccupé par la politique extérieure. L'Italie continuait à le tenter, et il voyait bien que s'il voulait obtenir quelque chose dans la péninsule le concours du pape lui était indispensable. Mais alors il fallait sacrifier les luthériens. L'entrevue eut un effet immédiat, comme on l'a pu voir par les lettres du 10 décembre.

La meilleure preuve que le roi ne songeait qu'à battre en brèche la puissance de Charles-Quint, c'est son entrevue du 27 janvier 1534, à Bar-le-Duc, avec le landgrave de Hesse [2]. Rien n'est plus significatif que ce rapprochement presque simultané avec le pape et les princes protestants. C'était, à n'en pas douter, l'un des meilleurs moyens pour François Ier de faire échec à

[1] F. Decrue, *Anne de Montmorency à la cour, aux armées et au conseil de François Ier*, Paris 1885, p. 202 et sq.

[2] Lemonnier, dans Lavisse, V, 1er vol., p. 375; Herminjard, III, p. 147, n. 6.

Charles-Quint [1]. Mais aussi sa politique intérieure en était rendue bien difficile. En effet, comment agir envers les luthériens de manière à contenter les princes protestants en même temps que le pape? De là certaines fluctuations. En tout cas il eût été peu sage de concevoir de grandes espérances au sujet d'une réforme de l'Eglise.

Sans doute, François Ier y avait songé ; il avait voulu une réforme toute respectueuse du passé, et pourtant la Sorbonne et le Parlement lui avaient opposé une résistance obstinée. En outre Charles-Quint était un voisin trop dangereux pour que François Ier ne songeât pas à se prémunir contre lui, et l'Italie était un mirage trop fascinant pour que le roi ne tournât pas de ce côté son regard plein de convoitise. Enfin, François Ier retirait trop d'avantages du Concordat pour désirer une rupture avec l'Eglise.

La Sorbonne se sentit encouragée par l'entrevue de Marseille. Le 9 janvier, elle demanda au Parlement d'interdire aux lecteurs royaux la libre interprétation de l'Ecriture. Le Parlement, d'ailleurs, s'abstint de se prononcer [2].

Entre temps, Beda était apparu de nouveau à Paris, et, le 19 février, Erasme écrivait qu'il était en train de triompher [3]. Pourtant, l'impétuosité du farouche syndic fut telle qu'on l'emprisonna derechef. On acquitta en même temps Gérard Roussel, grâce à la protection de François Ier [4].

[1] Pour Marino Giustiniano, le rapprochement avec les protestants était avant tout politique (*Relations des amb. vénitiens*, I, p. 51).

[2] Herminjard, III, p. 161, n. 12 et p. 227, n. 10; Lefranc, *Hist. du Coll. de France*, p. 145 et sq.; art. cité de Bourrilly et Weiss.

[3] Herminjard, III, p. 130, n. 5.

[4] *Ib.*, p. 158-159 et p. 161-162.

Notons encore qu'au printemps de la même année le poète Nicolas Bourbon, emprisonné vers la fin de 1533 pour des vers suspects d'hérésie, fut élargi grâce à François Ier [1]. Marguerite de Navarre le choisit par la suite pour surveiller l'éducation de Jeanne d'Albret [2].

Ainsi le roi, tout en s'engageant à combattre le luthéranisme, persistait à favoriser ceux des novateurs qui se montraient modérés. C'est à eux seuls qu'il s'intéressait, et ce fait ne présente rien que de très naturel. Lefèvre d'Etaples, Gérard Roussel, Louis de Berquin sont des humanistes, et c'est à leur qualité d'humanistes qu'ils doivent la protection du roi. Du jour où ils se seraient montrés ardents apôtres, du moment où ils auraient, comme on dit aujourd'hui, fait de la propagande, ils n'auraient plus joui de la même faveur. Pourtant, François Ier n'eût pas eu de peine à leur pardonner : ils avaient un nom dans le monde des lettres, ils étaient de ceux qui, dans l'avenir, rendraient son règne glorieux.

Mais les luthériens, les obscurs hérétiques poursuivis par la Sorbonne et le Parlement, ceux-là ne l'intéressaient pas, il ne les connaissait point et il n'était pas prêt à se compromettre pour eux, qui n'avaient aucun éclat et qui n'étaient point entourés d'une auréole d'humanisme. D'ailleurs, il les jugeait dangereux par leur fanatisme, et la situation du royaume exigeait que des mesures rigoureuses fussent prises pour en sauvegarder la sécurité.

[1] *Extrait des registres du Parlement relatif à l'élargissement de N. Bourbon*, Bibl. Nat., Dupuy, n° 85, fol. 120.

[2] Leroux de Lincy, *Recherches sur Jean Grolier*, Paris 1866, p. 38.

Dans la période qui va suivre, les tendances du roi s'accentuent encore, à mesure que la propagande luthérienne s'étend en France, à mesure aussi qu'une irréductible opposition se manifeste entre l'humanisme et la Réforme. Ainsi, tandis que le groupe de Meaux joue un grand rôle jusqu'à la date où nous sommes arrivés, depuis ce moment ce sont au contraire les partis extrêmes qui entrent seuls en ligne de compte.

CHAPITRE VI

DE L'AFFAIRE DES PLACARDS AUX ENTREVUES DE NICE ET D'AIGUES-MORTES

1534-1538

I. L'affaire des Placards. — II. Tentatives d'entente avec les protestants d'Allemagne. — III. Période de détente. — IV. Protection accordée aux humanistes. — V. Conclusion sur cette période.

I

Dans la nuit du 17 au 18 octobre 1534, un acte de fanatisme fut commis, qui était bien propre à faire redoubler les poursuites contre les novateurs. Des placards contre la messe, rédigés en termes très violents, furent affichés à Paris. François Ier en trouva même un à la porte de sa chambre, au château d'Amboise[1].

Un tel acte ne pouvait rester impuni, étant donné son caractère séditieux. Dès la fin d'octobre, les prisons furent remplies de suspects, et les exécutions commencèrent le 10 novembre. Sans doute, la répression fut impitoyable, mais la justice était toujours rendue d'une manière fort cruelle à cette époque. Il suffit de parcourir le *Journal d'un Bourgeois de Paris* ou la *Cronique du roy François premier* pour s'en persuader.

[1] Sur toute cette affaire, voir Bourrilly et Weiss, art. dans le *Bull. de la Soc. de l'hist. du prot. français*, 1904, p. 97 et sq.; *Bourgeois de Paris*, p. 358-361; Sleidan, *Commentarii*, l. IX, p. 246 et 250; Lemonnier, dans Lavisse, V, 1er vol., p. 376 et sq.

Le 9 décembre, François Ier écrivit à Duprat qu'il était bien aise de la diligence mise à punir les hérétiques, et qu'il espérait que la secte luthérienne ne pourrait plus jamais prendre racine dans son royaume. Le 21, par lettres-patentes, le roi institua au Parlement une commission spéciale de onze membres pour juger les procès en matière d'hérésie [1].

Le 31 décembre, Guillaume Poyet fut nommé président au Parlement de Paris [2]; c'était un magistrat très attaché aux principes du corps auquel il appartenait, et qui joua un rôle important dans la lutte contre l'hérésie. Le 6 janvier 1535, il fut nommé membre de la commission chargée de poursuivre les hérétiques [3].

Un édit promulgué le 13 janvier par le roi interdisait d'imprimer jusqu'à nouvel ordre aucun livre nouveau dans tout le royaume. Il ne s'agissait donc pas d'abolir l'imprimerie, comme on l'a dit : François Ier s'intéressait trop au mouvement intellectuel pour être capable de concevoir un projet aussi barbare. D'ailleurs, des lettres-patentes du 23 février ordonnèrent de surseoir à l'exécution de cet édit ; en vertu de ces nouvelles lettres, le Parlement devait élire vingt-quatre personnages bien qualifiés, pour imprimer à Paris les seuls livres approuvés et nécessaires au bien de la chose publique [4].

Le 21 janvier, une procession expiatoire eut lieu,

[1] *Catal. des Actes*, VI, p. 378, n° 20841.

[2] Ch. Porée, *Guillaume Poyet*, Angers 1898, p. 45.

[3] *Catal. des Actes*, VI, p. 380, n° 20847.

[4] Bourrilly et Weiss, art. cité, p. 118 et n. 2; *Catal. des Actes*, III, nos 7461 et 7559.

après laquelle François Ier, devant les notables parisiens, affirma sa volonté de combattre l'hérésie, ajoutant que « si son bras estoit infecté de telle pourriture, il le vouldroit séparer de son corps. » Il termina pourtant son discours en recommandant d'éviter les accusations formulées à la légère. Le 29 janvier, il promulgua un édit contre les recéleurs de luthériens, les menaçant des mêmes peines que les luthériens [1].

A la suite de l'affaire des Placards, Clément Marot fut sommé de rentrer à Paris dans le délai de trois jours, sous peine de bannissement. Il s'enfuit à la cour de Navarre, puis, n'étant pas encore rassuré, résolut d'aller chez Renée de France, à Ferrare [2].

Vers le même temps, Budé dédiait à François Ier le *De transitu Hellenismi ad Christianismum* [3], et le louait dans sa préface d'avoir ordonné une procession pour expier le crime commis par les auteurs des placards. Il est vrai que Budé faisait aussi dans cet ouvrage l'apologie de ses études favorites suspectes d'hérésie, et par là rendait un grand service à la cause de l'humanisme. Mais son exemple montre bien la scission qui était en train de s'opérer entre l'humanisme et la Réforme. Budé était avant tout un esprit libéral et modéré, et les excès des luthériens ne lui étaient pas plus agréables que l'intransigeance de ses coreligionnaires.

De toute manière, l'affaire des placards doit être considérée comme une grande maladresse, propre à exciter le roi et à lui faire prendre des mesures de rigueur.

[1] *Catal. des Actes*, III, p. 8, n° 7486.

[2] Douen, *Clément Marot*, I, p. 161-166.

[3] Herminjard, III, p. 239, n. 23 ; Allen, *Opus epistolarum Des. Erasmi Roterodami*, II, p. 227 ; Rebitté, *Guillaume Budé*, p. 200 et sq.

Les du Bellay, dont les tendances étaient analogues à celles de Budé, s'en rendirent fort bien compte et s'en désolidarisèrent totalement.

L'*Histoire ecclésiastique* elle-même, dont les auteurs étaient protestants, déclare que la situation, qui n'était point mauvaise pour les novateurs, fut gâtée « par le zèle indiscret » de ceux qui affichèrent les placards [1]. On pouvait croire que la secte des anabaptistes était passée en France [2].

II

François I[er] éprouva le besoin de se disculper auprès des protestants d'Allemagne et adressa, le 1[er] février 1535, un manifeste aux états de l'empire [3]; il l'avait rédigé lui-même et y attribuait une grande importance, car Guillaume du Bellay lui avait rappelé ses projets d'entente avec les protestants allemands. Cette missive était une sorte d'apologie, où il alléguait entre autres qu'il avait sévi seulement contre des séditieux ; et en effet, s'il est vrai que la répression fut cruelle, il n'est pas moins exact que l'affichage des placards constituait un acte séditieux.

A la cour de François I[er] se livrait depuis quelque temps une violente lutte d'intrigues entre les partisans de l'entente, dont le chef était précisément du Bellay, et ceux qui désiraient un rapprochement avec Charles-

[1] Edit. Baum et Cunitz, I, p. 28.

[2] Ranke, *Französische Geschichte*, I, p. 163 ; cf. Bourrilly, *Guillaume du Bellay*, p. 188.

[3] Herminjard, III, p. 249.

Quint : à leur tête se trouvait Montmorency. Or, à ce moment, les premiers jouissaient de la faveur du roi. François Ier se rendait compte que de toute manière la question politique passait avant la question religieuse. Le 23 juin, il écrivit à Melanchton [1]. Il avait fait faire des démarches auprès du célèbre réformateur et l'avait invité à venir en France pour y jeter les bases d'une entente religieuse. Dans cette lettre, il le remerciait d'avoir accepté son offre, et lui souhaitait la bienvenue en France.

Le même mois, il manda au Parlement de procéder avec moins de rigueur, et le 16 juillet il promulgua l'édit d'amnistie de Coucy, qui fut confirmé par des lettres d'abolition du 31 mai 1536 et permit à Clément Marot de rentrer en France en 1536 [2].

Le 9 juillet, le chancelier Duprat était mort [3] ; il s'était fait remarquer par son intransigeance absolue, et les novateurs pouvaient croire que son décès constituait pour leur cause un événement heureux. Ce ne fut pourtant pas le cas ; cette mort n'eut guère de répercussion sur les affaires publiques, car Duprat, qui mourut à soixante-quinze ans environ, n'avait pas joué un rôle de grande importance pendant ses dernières années.

Quant à Melanchton, les démarches de François Ier

[1] Herminjard, III, p. 300-301. Sur ce sujet, voir V.-L. Bourrilly, *Guillaume du Bellay*, l. III, chap. III, p. 173-202, et d'Argentré, I, p. 381-401, ainsi que Florimond de Raemond, *Hist. de la naissance, progrez et décadence de l'hérésie*, édit. de 1610, p. 853-858.

[2] Herminjard, III, p. 306 et 322, n. 32 ; *Catal. des Actes*, III, p. 109, n° 7990, et p. 209, n° 8476 ; Douen, *Clément Marot*, I, p. 234 et sq.; Doumergue, *Jean Calvin*, I, appendice XIII.

[3] *Bourgeois de Paris*, p. 361 et 392-393.

furent inutiles. La Sorbonne s'opposa formellement aux desseins du roi, faisant des conditions telles que l'entrevue en était rendue impossible. Melanchton, d'ailleurs, avait demandé à l'électeur de Saxe la permission de venir en France, et il avait essuyé un refus [1].

En décembre encore, Guillaume du Bellay exposa et défendit à la diète de Smalkalde les idées et les intentions de François Ier, mais ses efforts furent vains. Les protestants d'Allemagne, malgré le manifeste qui leur avait été adressé, étaient rendus méfiants par la rigueur de la répression en France [2].

Au reste, Clément VII était mort en septembre 1534, et Paul III, qui lui succéda, désirait la réunion d'un concile pour régler les affaires de l'église, de sorte que l'idée d'entente avec les protestants préconisée par François Ier avait dès lors moins de chances d'aboutir.

Par la suite, François Sforza étant décédé, la succession du Milanais se trouva ouverte, et les yeux du roi de France se tournèrent de nouveau du côté de l'Italie; mais pour obtenir gain de cause en Italie, il fallait se concilier la papauté, et pour y parvenir, il était nécessaire de sacrifier les luthériens. Ainsi donc, la question religieuse risquait une fois de plus d'être subordonnée à la question politique.

III

Malgré l'échec des négociations avec Melanchton, l'état d'esprit de François Ier ne changea nullement. Le roi se rendit à Lyon pour y préparer la campagne qu'il

[1] Herminjard, III, p. 344, n. 12.

[2] Herminjard, III, p. 363, n. 7; Bourrilly, *op. cit.* p. 202-213; Sleidan, *Commentarii*, livre IX, p. 256 et sq.

allait entreprendre en Italie. Au point de vue intellectuel, Lyon était de beaucoup la ville de France la plus importante après Paris. On y jouissait d'une liberté bien plus grande que dans la capitale, et l'imprimerie y avait pris un essor formidable [1].

C'est à Lyon que François Ier accorda à Etienne Dolet la permission d'imprimer ses *Commentaires* [2]. C'est également à Lyon que le roi promulgua l'édit du 31 mai dont nous avons parlé plus haut. Mais un événement d'une importance capitale se produisit à la même époque : Jean Calvin publia l'édition latine de son *Institution chrétienne* en la faisant précéder d'une épître dédicatoire à François Ier [3].

En son ensemble, cette préface est favorable au roi. Calvin fait allusion aux persécutions, mais il en rejette la responsabilité sur de mauvais conseillers plutôt que sur François Ier lui-même. Cette modération d'un esprit aussi entier que Calvin n'est-elle pas la meilleure preuve qu'à ce moment le roi ne pouvait pas encore être considéré comme le principal fauteur des persécutions ?

Dans cette même dédicace, Calvin s'efforçait de montrer qu'il était injuste de porter contre ses coreligionnaires l'accusation de sédition. Il voyait que c'était l'un des principaux griefs de François Ier contre les novateurs, et pensait sans doute que s'il parvenait à modifier les idées du roi sur ce point, la situation de

[1] Voir entre autres Buisson, *Sébastien Castellion*, p. 72-73 et 88-89, et Alb. Baur, *Maurice Scève et la renaissance lyonnaise*, Paris 1906, p. 46.

[2] Le 21 mars. Copley Christie, *Etienne Dolet*, p. 231.

[3] Elle est reproduite dans Herminjard, IV, p. 3-23. Pour la doctrine de Calvin prise dans son ensemble, nous renvoyons au magistral exposé de M. Faguet dans son *Seizième siècle*, Paris 1893.

ses frères pourrait être améliorée. Mais François Ier se déroba à cette influence et conserva son point de vue. Pourtant, il eut, à n'en pas douter, connaissance de cette œuvre, puisqu'elle lui était dédiée et qu'il avait une intelligence si curieuse de toutes choses. Que put-il penser des idées de Calvin?

Elles n'étaient pas pour lui plaire. En effet, il avait eu de l'intérêt et même de la sympathie pour les tendances de Lefèvre d'Etaples et de Gérard Roussel, mais les idées de Calvin étaient beaucoup plus absolues. Sans doute, le nouveau réformateur ne semblait pas attribuer au principe du libre examen la même importance que Luther, mais il se présentait comme un théoricien de grande valeur, comme un dialecticien redoutable, et François Ier dut pressentir qu'il faudrait compter avec cet autre ennemi de la religion établie. D'ailleurs, restreindre la portée du libre examen, n'était-ce pas donner plus de cohésion à la nouvelle confession?

Si l'on joint à ces considérations le fait que le roi, selon toute probabilité, avait entendu parler de Calvin à l'occasion des événements de 1533, on conviendra qu'il ne pouvait éprouver une sympathie bien vive à son endroit.

En même temps que l'œuvre de Calvin parut l'*Exposition de la foi chrétienne* que Zwingli avait composée en 1531 sur la demande du roi de France [1].

C'est à cette époque que François Ier signe les lettres d'abolition qui confirment l'édit de Coucy. Y faut-il voir l'effet de l'intervention de Berne, qui avait envoyé au roi, le 28 mars, une missive en faveur des Evangéli-

[1] Herminjard, IV, p. 23, n. 8.

ques[1]? Nous ne le pensons pas, car il serait inexact de considérer ces lettres d'abolition comme très favorables aux novateurs, puisque seuls pouvaient rentrer dans le royaume les luthériens qui consentiraient à abjurer ; tel fut le cas, par exemple, pour Clément Marot. D'ailleurs, les conseils de Genève n'avaient-ils pas, le 29 novembre 1535, décrété l'abolition définitive de la messe? Et, en cette même année 1536, les Bernois n'avaient-ils pas envahi le pays de Vaud, et ne s'efforçaient-ils pas, par tous les moyens, d'y convertir à la Réforme un peuple singulièrement réfractaire[2]? Ces progrès menaçants de la nouvelle confession décidèrent sans doute François Ier à une résistance plus énergique encore que par le passé.

En janvier 1537, les Villes Evangéliques envoyèrent une ambassade au roi pour lui demander de ne pas imposer l'abjuration[3]; mais elles reçurent naturellement une réponse négative[4].

Vers le même temps, François Ier eut l'occasion de témoigner sa bienveillance à l'un des esprits les plus avancés de cette époque. Le 31 décembre 1536, Etienne Dolet, en état de légitime défense, tua un homme; il s'enfuit immédiatement à Paris, pour obtenir du roi sa grâce. Soit à la suite d'une intervention de Marguerite de Navarre, soit par l'entremise de l'évêque Duchâtel[5],

[1] Herminjard, III, p. 396.

[2] Voir entre autres l'ouvrage récent du pasteur Ed. Bæhler : *Jean Le Comte de la Croix, réformateur à Grandson*, trad. par E. Butticaz, Lausanne 1912.

[3] Herminjard, IV, p. 169.

[4] Herminjard, IV, p. 191.

[5] Selon toute probabilité, c'est à la fin de 1536 que Duchâtel remplaça Colin comme lecteur du roi ; voir Bourrilly, *Jacques Colin*, p. 86. Sur ses rapports avec Dolet, voir Galland, *Vita Castellani*, p. 62-63.

soit aussi par l'intermédiaire de Mellin de Saint-Gelays [1], Dolet fut gracié par François Ier, le 19 février [2].

Ainsi, François Ier persévérait dans la même attitude. Il se montrait bien disposé et généreux à l'égard des intellectuels, mais il se refusait à prendre des mesures en faveur des luthériens.

IV

Citons pour cette époque quelques faits qui mettront en relief le rôle de François Ier dans le mouvement intellectuel contemporain.

En cette même année 1536, Robert Estienne imprima une œuvre de Lazare de Baïf, que l'auteur avait dédiée au roi ; dans sa dédicace, Baïf faisait un magnifique éloge de François Ier [3]. Le 11 avril 1537, le roi accorda un privilège pour l'impression et la vente d'une traduction, par Jacques Colin, du *Courtisan* de Balthazar de Castiglione [4]. La même année, en juillet, Antoine Macault termina sa traduction des *Apophtegmes* d'Erasme dont il fit hommage à François Ier [5]. Deux ans auparavant, il avait fait paraître une traduction de Diodore de Sicile, munie d'un privilège royal conçu en

[1] Comme le suppose l'abbé Molinier. *Mellin de Saint-Gelays*, p. 125.

[2] Copley Christie, *Etienne Dolet*, p. 298.

[3] On y trouve ces mots : « Te enim et authore et adiutore, his paucis quibus Galliarum clavum tenes annis plus promovisse literarum linguarumque studia videbit, quam quantum sub aliis omnibus ab adventu Francorum in Gallias nostris principibus ». *(Annotationes in L. II De Captivis*, édition de 1536, dédicace).

[4] *Catal. des Actes*, III, p. 299, n° 8897 ; Bourrilly, *Jacques Colin*, p. 50.

[5] L. Delisle, *Journal des Savants*, septembre 1900, p. 526.

ces termes : « Après que nostre amé et feal notaire et secrétaire, et valet de chambre ordinaire maistre Anthoine Macault, nous a présenté la traduction par lui faicte de latin en françoys des troys premiers livres de Diodore Sicilien, historiographe grec, et de l'oraison de Cicéron à César, pour le rappel et restitution de Marcus Marcellus, sénateur Romain : sachantz telz œuvres estre non moingz delectables, que de proffit et utilité à toute personne d'honneur et de jugement pour inciter leurs espritz à choses bonnes et vertueuses »[1], etc. Ce privilège est intéressant à comparer avec celui que François Ier accorda à Jacques Colin en 1527 : on y trouve la même conception utilitaire de l'histoire, déjà exposée en 1519 par Budé dans ses *Apophtegmes*. Macault, de son côté, témoignait en ces termes sa reconnaissance à François Ier: « Du bienfait de l'œuvre (s'il s'y en treuve) seront les graces et louanges rendues et defférées à la S.R.M. » etc., et il continuait ensuite, en parlant toujours du roi : « La dignité tres-grande duquel et ses increables vertuz attirent, induysent et presques contraignent ses serviteurs et subjetz à soy desdier, vouer, emploier, acoustumer et confire aux bonnes œuvres, difficiles occupations, louables exercices, fructueulx travaulx et entreprises plaines de vertu »[2].

En 1537, Salmon Macrin, valet de chambre du roi, lui dédia ses six livres d'odes[3]. Mais, en décembre,

[1] Privilège royal octroyé à Antoine Macault le 15 juin 1534 et confirmé le 1er mars 1535, édition de 1535, Paris, Bibl. Nat. vélins 2745.

[2] *Ib.*, prologue, bbiiij.

[3] Bourrilly, *Jacques Colin*, p. 86. Il semble ne pas avoir été valet de chambre avant 1536 (Bourrilly, *Guillaume du Bellay*, p. 118, n. 1). Cette fonction doit avoir été purement honorifique, mais elle présentait

François Ier prit une mesure dont la portée fut considérable : il promulgua un édit en vertu duquel tous les inprimeurs et libraires du royaume étaient obligés, avant de mettre un volume en vente, d'en envoyer un exemplaire à Mellin de Saint-Gelays, garde de la librairie royale de Blois. Ils ne pouvaient non plus vendre les ouvrages imprimés à l'étranger sans les avoir au préalable communiqués à Mellin [1].

François Ier, sans doute, prit cette mesure pour empêcher la propagation par le livre des « doctrines erronées », mais il instituait du même coup le *dépôt légal* et, en centralisant les ressources bibliographiques de la France, il jetait les bases de la Bibliothèque nationale. C'est donc un fait de la plus grande importance.

Peu de temps après, Bonaventure des Périers, qui était entré au service de Marguerite de Navarre en qualité de secrétaire et de valet de chambre [2], publia le *Cymbalum Mundi*, où il attaquait l'Eglise avec virulence. Ce livre sortit de presse en février 1538. Le 7 mars, le Parlement rendit un arrêt contre lui.

Pierre Lizet, premier président de la cour, avait reçu un paquet contenant une lettre de François Ier ainsi que le livre de des Périers ; « et luy mandoit le Roy qu'il avoit fait veoir le dict livre et y trouvoit de grands abus et hérésies ».

Ainsi, François Ier n'hésitait pas à se prononcer contre un livre entaché d'hérésie, quoique l'auteur de cet

l'avantage d'assurer des appointements (Georges d'Avenel, *Les riches depuis sept cents ans*. VIII : Honoraires des gens de lettres, *Revue des Deux Mondes*, 15 nov. 1908).

[1] *Catal. des Actes*, III, p. 426, n° 9476; Molinier, *op. cit.*, p. 160.

[2] Ad. Chenevière, *Bonaventure des Périers*, Paris 1886, p. 41 et 56.

ouvrage ne fût nullement luthérien. Nul n'était mieux disposé que lui à l'égard du mouvement intellectuel, mais il ne voulait pas non plus se faire le complice de ceux qui attaquaient implacablement l'Eglise. Il savait combien elle était un précieux appui pour la monarchie.

Pourtant, le jugement rendu contre le *Cymbalum* ne fut pas rigoureux. Le Parlement ordonna, le 19 mai, la destruction du livre, et la Sorbonne, rendant à son tour sa sentence le 19 juillet, en ordonna la suppression définitive. Dans son jugement, elle déclarait que le *Cymbalum* était pernicieux, mais qu'il ne contenait pas de véritables hérésies. Et en effet, des Périers avait écrit son livre contre la superstition et la religion en général plutôt que contre la seule église catholique. Un livre de cette nature était une preuve éclatante du divorce alors consommé de l'humanisme et de la Réforme. Aussi Bonaventure des Périers ne fut-il pas inquiété, puisqu'il osa rééditer son livre à Lyon, vers la fin de 1538. Pendant quelque temps, il s'éloigna de la cour de Marguerite de Navarre, pour plus de sûreté, mais en 1539 il s'y trouvait de nouveau [1]. De son côté, le libraire Jean Morin, qui avait imprimé le *Cymbalum Mundi* en février 1538, fut emprisonné, mais pendant peu de temps, et on ne l'inquiéta pas par la suite [2].

En cette même année 1538, Etienne Dolet, qui connaissait des Périers et qui ne laissait pas de partager

[1] Chenevière, *op. cit.*, p. 63-68.

[2] On connaît en effet une édition du *Roman de la Rose* qui, datée de 1538, est postérieure à son emprisonnement (art. d'A. Cartier dans le *Bull. de la Soc. de l'hist. du prot. français*, 1889).

certaines de ses idées, eut une entrevue avec François Ier qui lui octroya le privilège d'imprimer[1]. A la même époque, le roi eut l'occasion d'intervenir dans une affaire intéressante à double titre, par le personnage qui y fut mêlé et par les indications qu'elle nous fournit sur l'état d'esprit de François Ier à ce moment.

Jules-César Scaliger, qui habitait à Agen et qui devait acquérir une grande notoriété grâce à ses ouvrages d'esthétique, fut soupçonné d'hérésie pour avoir choisi comme précepteur d'un de ses fils Philibert Sarrazin, suspect d'hérésie ; pour posséder des livres compromettants, pour avoir formulé des propositions hétérodoxes, enfin pour avoir mangé de la viande un jour de jeûne. Tout d'abord, l'inquisiteur général reçut de François Ier l'ordre de faire une enquête sur ce sujet, puis le roi lui retira son dossier et nomma trois conseillers du Parlement de Bordeaux pour instruire cette affaire : Briand de Vallée, un ami de Rabelais ; Geoffroy de Chassaigne, poète latin distingué et conseiller très populaire : enfin Arnoul le Ferron qui était l'ami intime de Scaliger. Un choix aussi favorable au prévenu est une preuve éclatante des bonnes dispositions de François Ier envers les humanistes. Sans doute, il voulait l'acquittement de Scaliger : l'enquête fut favorable au célèbre humaniste, qu'on n'inquiéta plus[2].

Pourtant, François Ier subissait à ce moment l'influence de Montmorency, qui avait été créé connétable le 10 février[3] et fit nommer chancelier de France Guil-

[1] Copley Christie, *Etienne Dolet*, p. 318.

[2] *Hist. ecclésiastique des églises réformées*, I, p. 39-40 ; Copley Christie, p. 117-118.

[3] Decrue, *Anne de Montmorency*, p. 338-339.

laume Poyet [1], dont les idées étaient pareilles aux siennes. Ils désiraient tous deux un rapprochement avec Charles-Quint ; telle était aussi l'intention de Paul III, qui voulait provoquer la réunion d'un concile et réussit à susciter une entrevue entre les deux souverains.

Le 18 juin, une trêve de dix ans fut conclue à Nice. Du 14 au 17 juillet, Charles-Quint et François Ier eurent une nouvelle entrevue à Aigues-Mortes, où le roi de France, moyennant certaines conditions touchant le Milanais, consentit à l'abandon des luthériens [2]. Dès lors, grâce à l'influence de Montmorency, la politique de François Ier fut tout impérialiste [3].

V

François Ier, en ces dernières années, n'a guère changé de dispositions. Il a continué de manifester un vif intérêt et même une vraie sympathie aux humanistes. Quant aux novateurs, l'affaire des placards leur a sans doute fait du mal, car ils s'y sont montrés singulièrement maladroits ; leur acte de fanatisme a eu pour effet d'indisposer davantage François Ier contre eux.

Il ne faudrait pas croire, cependant, que l'affaire des placards ait exercé une influence très grande sur la politique intérieure de François Ier. En 1534, en effet, le roi de France est depuis longtemps opposé aux lu-

[1] Il prêta serment le 12 novembre (Porée, *Guillaume Poyet*, p. 66 ; Decrue, *op. cit.*, p. 359 ; *Catal. des Actes*, III, p. 637, n° 10427).

[2] Decrue, *Anne de Montmorency*, p. 353-356. *Relations des amb. vénitiens*, I, p. 215 ; Sleidan, *Commentarii*, l. XII, p. 331.

[3] Decrue, *op. cit.*, p. 358.

thériens et décidé à prendre contre eux des mesures de rigueur. A ce point de vue, son siège est fait.

Sans doute, François I[er] négocie avec Melanchton par la suite, mais il le fait dans une intention purement politique. Son principal objectif, c'est Charles-Quint. Pour le combattre avec succès, il faut se concilier les protestants d'Allemagne ; mais, pour être en bons termes avec eux, il s'agit de commencer par régler la question religieuse. La Sorbonne et l'électeur de Saxe s'opposent à ces projets, dont François I[er] finit par ne plus s'occuper.

Peut-être, dira-t-on, François I[er] n'a-t-il pas poursuivi un but exclusivement politique en s'efforçant de faire venir Melanchton en France ; peut-être a-t-il voulu donner au problème religieux une solution qui conciliât à la fois les intérêts du royaume et ceux des novateurs ?

Il est bien difficile de partager cette opinion, car François I[er], presque dès le début de son règne, avait été en lutte avec la Sorbonne et le Parlement, qui combattaient sans ménagement les hérétiques ; il n'avait pu parvenir à leur imposer sa volonté. Dans une période de crise comme celle que la France traversait en ce moment, il eût été bien utopique de croire à la possibilité d'une conciliation. Nous croyons donc qu'il s'agissait pour François I[er], non pas d'amener une entente en France même, mais simplement de se rapprocher des protestants d'Allemagne pour tenir Charles-Quint en échec.

Cette politique reçut un coup mortel, grâce à Montmorency, à Nice et à Aigues-Mortes. Dès lors, il sera moins question pour le roi de France de se concilier

les protestants allemands que d'être en bons termes avec Charles-Quint. Montmorency, le grand défenseur de l'empereur en France, et Charles-Quint lui-même avaient compris la nécessité de rendre impossible tout rapprochement entre François Ier et l'Allemagne. La politique intérieure du roi de France en était facilitée, puisqu'il n'avait plus besoin de ménager les luthériens par peur des princes protestants. Ainsi, l'influence du connétable de Montmorency et de l'entrevue d'Aigues-Mortes sur les destinées du protestantisme français fut aussi profonde que celle de l'affaire des placards.

Mais pour quelle raison François Ier s'est-il, en 1538, rapproché de Charles-Quint ? Il était toujours sous l'empire de ce qu'on a appelé le « mirage italien » ; à son désir d'avoir le Milanais, il a sacrifié les luthériens. Notons aussi qu'en 1538 la France voulait la paix ; elle était lasse de tant de guerres coûteuses qui n'avaient point eu de résultat. Si donc on se place au point de vue politique (et nous croyons que tel fut le cas pour François Ier), on ne peut s'empêcher de penser que la solution qui intervint alors était fatale.

Il faut encore remarquer que les deux tendances de l'humanisme et de la Réforme, qui avaient été presque confondues au début, étaient maintenant nettement séparées. Calvin avait écrit son *Institution chrétienne*, Rabelais son *Gargantua* et une partie de son *Pantagruel*, Bonaventure des Périers avait fait paraître son *Cymbalum Mundi*, Budé, dans son *De transitu Hellenismi ad Christianismum*, s'était montré peu favorable aux novateurs : la lutte était donc engagée, non seulement entre protestants et catholiques, mais encore

entre humanistes et réformés. Les humanistes, gens pour la plupart tranquilles et pacifiques, voulaient vivre à l'écart de ces luttes confessionnelles, vers lesquelles ils ne se sentaient guère attirés, soit par conviction personnelle, soit par crainte de s'exposer [1].

Les uns demeurèrent fidèles au catholicisme qu'ils n'avaient jamais quitté ; les autres firent volte-face et rentrèrent dans le sein de l'église. D'autres, d'esprit plus indépendant, voyant que les novateurs étaient en train de constituer une nouvelle religion, s'en désintéressèrent et ne se rallièrent à aucun groupement : tel fut le cas pour Etienne Dolet, Bonaventure des Périers et même Rabelais.

Ainsi, depuis quelques années, l'humanisme et la Réforme étaient nettement dissociés. François Ier témoigna toujours le même intérêt aux humanistes, il s'intéressa encore aux novateurs qui étaient par surcroît des humanistes et qui se montraient modérés, mais il prit de plus en plus nettement position contre les luthériens.

Erasme et Lefèvre d'Etaples, ces deux grands *modérés*, sont morts [2] ; l'un n'est pas venu en France pour éviter de se compromettre ; l'autre a été au service du roi [3]. Gérard Roussel est rentré dans le sein de l'Eglise [4].

L'heureux temps des effusions mystiques est passé

[1] Michelet a eu une intuition singulièrement juste en disant que les anabaptistes et les briseurs d'images avaient fort éloigné les hommes de la Renaissance (édition Calmann-Lévy, *La Réforme*, p. 362).

[2] Ils moururent tous deux en 1536 (voir Herminjard, III, p. 399, n. 5).

[3] Comme précepteur de trois de ses enfants (voir entre autres Herminjard, II, p. 16, n. 2).

[4] Il fut nommé en 1535 évêque d'Oléron (voir entre autres Herminjard, III, p. 312, n. 27).

et les doux espoirs ne sont plus permis. Les adversaires sont en face les uns des autres et ensanglanteront le siècle de leurs luttes, foi contre foi, église contre église[1].

[1] Sur la question humanisme et Réforme, voir H. Hauser, art. de la *Revue Hist.* de 1897 reproduit dans les *Etudes sur la Réforme française*, p. 3-65; F. Buisson, *Sébastien Castellion*, Paris 1891, chap. III, et Tilley, *The literature of the French Renaissance*, I, p. 28.

CHAPITRE VII

FAVEUR DE L'HUMANISME

1538-1542

I. Répression de l'hérésie. — II. Faveurs accordées aux imprimeurs et aux lecteurs royaux. — III. L'humanisme des ambassadeurs de France à Venise. — IV. Etat de la cour et du roi. — V. Protection accordée à Robert Estienne. Conclusion.

I

Les conséquences des entrevues de Nice et d'Aigues-Mortes ne devaient pas tarder à se manifester. Les poursuites contre les luthériens redoublèrent et devinrent d'autant plus faciles que dorénavant la Sorbonne et le Parlement n'eurent point à lutter contre le roi : François Ier les soutenait, et leur zèle ne pouvait que s'en accroître.

Le 16 décembre 1538, des lettres royales enjoignirent au Parlement de Toulouse d'informer contre les sectateurs de l'hérésie luthérienne, contre les imprimeurs, vendeurs, acheteurs ou détenteurs de livres hérétiques, et de procéder contre eux avec rigueur[1]. Le 27 mai de l'année suivante, un mandement dans le même sens fut envoyé de Fontainebleau à l'archevêque d'Aix[2]. Le même jour, dans une lettre au parlement, le chan-

[1] *Catal. des Actes*, III, p. 660, n° 10534. *Bull. de la Soc. de l'hist. du prot. français*, 1889, p. 72.

[2] *Catal. des Actes*, VIII, p. 682, n° 32837.

celier Poyet ordonnait d'informer et de procéder contre les réformés « en la meilleure forme de justice que faire se pourra, en manière que la justice et pugnition s'en puisse ensuivre, telle et si rigoreuse que ce soit exemple à tous autres et que le royaume soit nectoyé [1] ».

La même année, des Grands Jours furent tenus à Angers [2]. Un poète de l'endroit, Germain Colin, qui était lié avec Clément Marot et connu pour manifester des sentiments hétérodoxes, fut condamné à faire amende honorable, puis à être brûlé. Il en appela au Parlement de Paris, atténua le sens des paroles qu'on lui avait attribuées et réussit de cette manière à faire commuer sa peine en une rétractation publique, suivie du bannissement du royaume pendant dix ans [3].

Le 24 juin 1539, une ordonnance attribua aux Cours souveraines la connaissance et la poursuite de l'hérésie, en leur donnant pour mission d'aider aux juges d'Eglise et aux inquisiteurs [4]. Il pourrait sembler à première vue qu'en promulguant cette ordonnance le gouvernement de François Ier renonçait aux prérogatives de la juridiction laïque ; mais il ne faut pas oublier qu'à la même époque le chancelier Poyet fit l'ordonnance de Villers-Cotterets, qui réglait précisément les attributions respectives des juridictions laïque et ecclésiastique. Ainsi, l'ardeur du gouvernement à extirper l'hérésie ne l'aveuglait point, et ne l'empêchait nullement de rester gallican comme par le passé.

[1] Ch. Porée, *Guillaume Poyet*, p. 71.

[2] Lemonnier, dans Lavisse, *op. cit.* V, 1er vol., p. 386.

[3] Art. de N. Weiss dans le *Bull. de la Soc. de l'hist. du prot. français*, 1891, p. 57 et sq.

[4] *Catal. des Actes*, IV, p. 14, n° 11072 ; Herminjard, V, p. 371, n. 7.

Le connétable de Montmorency, dans son zèle contre l'hérésie, alla jusqu'à prendre des mesures contre Marguerite de Navarre elle-même. En 1540, il retint pendant quelque temps un recueil manuscrit de poésies envoyé à la reine par la célèbre Vittoria Colonna, marquise de Pescara, avec laquelle elle correspondait. Ce recueil lui avait paru suspect d'hérésie [1].

Cependant, l'humanisme eut en général peu à souffrir de ces persécutions. Montmorency lui-même, si absolu en matière religieuse et politique, était plein d'intérêt pour les humanistes, preuve en soit sa riche bibliothèque de Chantilly : à plus forte raison François Ier, qui continua de manifester à l'humanisme la même sympathie qu'il lui avait témoignée dès son avènement.

II

L'année 1539 fut marquée par une imposante série de mesures en faveur de l'humanisme. Les imprimeurs en bénéficièrent tout particulièrement.

Le 17 janvier, Conrad Néobar fut nommé imprimeur du roi pour le grec, à la condition qu'il soumettrait les ouvrages inédits à l'approbation de la Faculté de théologie [2]. Le 24 juin, Robert Estienne fut nommé imprimeur du roi pour l'hébreu et le latin [3].

Deux imprimeurs, sous le règne de François Ier,

[1] E. Picot, *Les Français italianisants au XVIe siècle*, I, Paris 1906, p. 43.

[2] *Catal. des Actes*, III, p. 691, nos 10671-10672 ; Ph. Renouard, *Imprimeurs parisiens, etc., depuis l'introduction de l'imprimerie à Paris jusqu'à la fin du XVIe siècle*, Paris 1898, p. 279.

[3] Ph. Renouard, *op. cit.*, p. 124.

avaient déjà reçu ce titre : Geofroy Tory vers 1530[1] et Olivier Mallard en 1538[2]. Mais avant François Ier, on ne trouve qu'un seul typographe qui en ait été gratifié ; et encore ne le transmit-il pas à un successeur. A partir de François Ier, au contraire, les imprimeurs du roi se succédèrent sans interruption.

Néobar étant mort à la fin de 1540, Robert Estienne le remplaça comme imprimeur royal pour le grec[3]. En 1544, Denys Janot remplaça Olivier Mallard comme imprimeur royal pour le français[4].

De ces différentes nominations, la plus intéressante et la plus caractéristique est celle de Robert Estienne. En effet, il avait eu de nombreux démêlés avec la Sorbonne, qui le soupçonnait d'hérésie. L'acte du roi était donc un défi à la Faculté de théologie. Fait curieux, la nomination de Robert Estienne comme imprimeur du roi pour l'hébreu et le latin eut lieu le jour même où François Ier promulguait l'édit contre les luthériens mentionné plus haut : pour le roi de France, sévir contre l'hérésie ne signifiait donc nullement contrecarrer le mouvement intellectuel. Estienne pouvait avoir des sympathies pour la Réforme, mais il rendait de très précieux services à l'humanisme : c'était assez pour que François Ier lui accordât sa protection. La Sorbonne, d'ailleurs, ne se crut pas obligée par cette nomination à respecter Robert Estienne et, comme nous le verrons par la suite, elle continua de le poursuivre.

François Ier, non content de ce qu'il avait fait pour

[1] Aug. Bernard, *Geofroy Tory*, Paris 1857 (1856), p. 48.
[2] Ph. Renouard, *op. cit.*, p. 255.
[3] *Ib.*, p. 279.
[4] *Ib.*, p. 191.

Robert Estienne et par conséquent pour l'humanisme, ordonna au fondeur Claude Garamond de faire pour Estienne des caractères grecs, grâce auxquels de magnifiques éditions virent le jour [1].

Le roi de France, à cette époque, eut l'occasion de se montrer favorable à d'autres imprimeurs encore. En effet, du printemps de 1539 à la fin de 1542, l'imprimerie parisienne et lyonnaise fut sérieusement compromise par une grève fomentée par les compagnons imprimeurs. Le 21 août, le 31 août et le 29 septembre 1539, ainsi que le 28 décembre 1541, François Ier publia des édits et des lettres-patentes favorables aux maîtres imprimeurs. Dans l'édit du 31 août 1539, en particulier, il célébrait les services rendus par l'imprimerie, qui travaille à « l'honneur et louange de Dieu, notre créateur, manutention, soutènement et dilatation de la sainte foi catholique et sainte chrétienté ». Il y rappelait aussi la protection qu'il avait accordée à cet art, et les nominations qu'il avait faites d'imprimeurs royaux en latin, grec et hébreu [2].

Cette protection accordée à l'imprimerie par François Ier est l'un des faits les plus importants de son règne à l'égard du mouvement intellectuel. En effet, l'expansion de la culture et la diffusion des œuvres

[1] Le 1er octobre 1541, François Ier envoya l'ordre de payer au fondeur Claude Garamond, par l'entremise de Rob. Estienne, 225 livres tournois, à compte sur le prix des poinçons des types grecs du roi : *Catal. des Actes*, IV, p. 246, n° 12145; cf. Aug. Bernard, *Les Estienne et les types grecs de François Ier*, p. 15.

Dans ses préfaces à l'*Histoire ecclésiastique* d'Eusèbe et au *Nouveau Testament*, Estienne mentionne les types grecs et exprime sa reconnaissance au roi (voir à la Bibl. Nat. l'édition de 1544 d'Eusèbe et celle de 1550 du Nouveau Testament).

[2] H. Hauser, *Ouvriers du temps passé (XVe-XVIe siècles)*, Paris 1909, chap. X, *Histoire d'une grève au XVIe siècle*, p. 177-234.

classiques dépendait avant tout des progrès de l'art d'imprimer.

Il est intéressant, en outre, de noter qu'il y a quelque analogie entre la nomination des lecteurs royaux et celle des imprimeurs du roi : François Ier accomplit à ce point de vue une œuvre centralisatrice, de même qu'en instituant le dépôt légal. Il semble donc qu'il ait agi selon des principes déterminés, et qu'il ait en quelque sorte suivi une politique à l'égard de l'humanisme aussi bien qu'envers la Réforme.

Mentionnons encore deux faits qui n'ont point de rapport avec l'imprimerie, mais qui prouvent également l'intérêt que François Ier témoignait en ce temps au mouvement intellectuel.

En 1539, il octroya à la ville de Nîmes un collège et université. Les Nîmois lui en avaient fait la demande en 1535 déjà. En 1536, le roi et la reine de Navarre passant à Nîmes furent sollicités à ce sujet. Les négociations aboutirent en 1539. Par lettres-patentes du mois de mai, François Ier créait l'établissement demandé et lui accordait les immunités et privilèges dont jouissaient les autres universités du royaume. Claude Baduel, que Melanchton avait recommandé à Marguerite de Navarre, fut nommé professeur royal la même année et, le 12 juillet 1540, installé comme recteur de l'Université, où il s'efforça d'instaurer des études classiques rationnelles [1].

François Ier s'occupa aussi des lecteurs royaux. L'ins-

[1] *Catal. des Actes*, IV, p. 9, nº 11049 ; Gaufrès, *Claude Baduel et la réforme des études au XVIe siècle*, 1880, p. 11-14, 28, 34 et sq. Herminjard, III, 189-190.

titution avait continuellement progressé depuis 1530. Les lecteurs, de cinq qu'ils étaient à l'origine, étaient passés au nombre de huit. Il y en avait maintenant deux pour le grec (Toussaint et Strazel), trois pour l'hébreu (Guidacerius, Vatable et Paradis), un pour les mathématiques (Finé), un pour l'éloquence latine (Latomus) et un pour les langues orientales (Postel)[1]. Mais ils n'avaient pas de collège qui fût spécialement aménagé pour eux. Aussi François Ier songea-t-il, en 1539, à leur en faire construire un sur l'emplacement de l'hôtel de Nesle. Dans un intéressant document se rapportant à ce sujet, et dont la date est du 19 décembre, le roi déclarait entre autres : « Nous avons sur toutes aultres choses singulièrement desiré les bonnes lettres, qui par un long temps ont été discontinuées ou peu honorées en nostre royaulme, estre de nostre temps restaurées et ramenées en lumière pour l'instruction et édification des bons esprits et professeurs en toutes sciences».

Tous les détails de l'entreprise avaient été soigneusement étudiés; mais les crédits qui y étaient destinés passèrent ailleurs[2]. Il ne faut pas s'en étonner: les finances de François Ier furent toujours dans une situation déplorable. Les savants n'étaient pas seuls à s'en plaindre, car les armées en souffraient aussi[3].

[1] A la mort de François Ier, il y avait 11 lecteurs royaux ; Lefranc, *Hist. du Collège de France*, p. 381 et 159-160.

[2] *Ib.*, p. 154 et sq.

[3] Sur le gaspillage de François Ier, voir Lemonnier, dans Lavisse, *op. cit.* V, 1er vol., p. 238-242, et L. Batiffol, *Le Siècle de la Renaissance*, Paris 1911, 2e édit., p. 96-100.

III

A la même époque, François Ier s'occupa de faire venir en France une grande quantité de livres, tant grecs que latins, pour enrichir la bibliothèque royale. En 1538, il envoya dans ce but en Italie Jérôme Fondule (ou Fondulo), et dans une lettre du 18 septembre le recommanda au duc de Ferrare [1].

L'année suivante, l'évêque Guillaume Pellicier fut nommé ambassadeur à Venise. Il y déploya une grande activité, entretenant des relations avec les savants italiens, mais surtout avec les Grecs réfugiés à Venise. Antoine Eparchos, obligé par la misère à vendre sa collection de livres, reçut de Pellicier le conseil d'en faire don à François Ier, qui ne manquerait pas de lui témoigner sa reconnaissance. De fait, Eparchos reçut mille écus d'or en récompense. Un autre Grec, du nom de Zenos, ayant fourni une quarantaine de volumes, reçut une forte provision par les soins de Pierre Duchâtel, lecteur du roi et maître de sa librairie [2], et par l'intermédiaire de Pellicier.

L'évêque ne faisait d'ailleurs qu'exécuter les ordres du roi. Mais François Ier ne se contenta pas d'acquérir un grand nombre de livres, il fit encore copier dans les bibliothèques les ouvrages qu'il ne pouvait se procurer. Pellicier employait à ce travail une douzaine de personnes [3].

[1] Lefranc, *Hist. du Collège de France*, p. 153-154 et 158.

[2] Depuis la mort de Budé, en 1540 (A. Franklin, art. sur *La Bibliothèque du Roi*, *Bulletin du Bibliophile*, 1870-71, p. 135).

[3] J. Zeller, *La Diplomatie française vers le milieu du XVIe siècle*, Paris 1880, p. 96-104 et 113-115.

Rien n'est plus caractéristique de l'humanisme sous François Ier que cet ambassadeur qui s'occupe d'acquérir des livres rares pour son maître — et pour lui-même. Au reste, les ambassadeurs de France à Venise furent presque tous des humanistes sous le règne de François Ier. Jean de Pins, évêque de Rieux, qui occupa ces fonctions de 1517 à 1519, avait déjà fourni beaucoup de manuscrits au roi [1]. Lazare de Baïf, qui représenta dès 1529 la France à Venise, y traduisit des *Vies* de Plutarque, sur l'ordre du roi [2]. Ce fécond traducteur était en fort bons termes avec François Ier, qui l'encourageait volontiers; on trouve, en effet, ces mots significatifs dans la dédicace au roi de sa traduction d'*Hécube* : « ...Vous voyant, Syre, travaillé de maladie, pour vous donner quelque récréation, je prins la hardiesse de vous lire le commencement que j'en avoye tourné : que bénignement vous ouistes, et me commandastes l'achever » [3].

Georges de Selve, évêque de Lavaur, ambassadeur à Venise de 1533 à 1537, continua la traduction commencée de Plutarque et fit des recherches pour la bibliothèque du roi [4]. Enfin Georges d'Armagnac, évêque de Rodez, qui occupa aussi ce poste, était un humaniste distingué et un dévoué protecteur des humanistes [5].

[1] Zeller, *op. cit.*, p. 85-86.

[2] L. Pinvert, *Lazare de Baïf*, Paris 1900, p. 55-56; cf. R. Sturel, *Jacques Amyot*, Paris 1908, p. 31; de Blignières, *Essai sur Amyot*, p. 65-67 et 178-179.

[3] *Hécube*, édition de 1550 (Bibl. Nat.), fol. Aiij.

[4] Zeller, *op. cit.*, p. 85-86. C'est François Ier qui ordonna à Amyot de continuer la traduction de Plutarque, comme l'évêque d'Auxerre le dit lui-même dans sa dédicace à Charles IX des *Œuvres morales* (édit. de 1572, ff. Aiij et Aiiij). Sur la protection accordée par François Ier aux traducteurs, voir Aug. de Blignières, *Essai sur Amyot*, p. 403-405 et *passim*.

[5] Herminjard, VIII, p. 470, n. 2; Tilley, *François Rabelais*, p. 101, et Bourrilly, *Guillaume du Bellay*, p. 236, n. 1.

François Ier tenait donc à confier à des gens cultivés, voire même à des humanistes, des postes de ce genre. Outre ces ambassadeurs à Venise, nous avons déjà cité Jacques Colin et Antoine Macault. Mentionnons encore Luigi Alamanni, qui fut chargé, en 1541, d'une ambassade à Venise et en 1544 d'une mission analogue à Gênes [1].

Ainsi François Ier ne se contentait pas d'attirer à sa Cour les humanistes, comme fit plus tard un Louis XIV pour les auteurs de son temps : il était aussi fort expert dans l'art d'employer ceux qui étaient le plus qualifiés, et voulait donner une situation en vue aux protagonistes de l'humanisme, en leur attribuant soit des titres honorifiques, soit de véritables fonctions. C'est ainsi que parmi les poètes il s'intéressa à Clément Marot, Luigi Alamanni, Salmon Macrin, Mellin de Saint-Gelays, dont nous avons déjà parlé; à Hugues Salel, qui fut valet de chambre du roi [2], et à Victor Brodeau, qui fut gratifié du même titre [3]. Parmi les traducteurs, il favorisa particulièrement Antoine Macault, que nous avons déjà mentionné, ainsi que Jacques Colin, qui fut son lecteur, et Lazare de Baïf, qui eut non seulement les fonctions d'ambassadeur, mais encore celles de maître des requêtes [4]. Parmi les érudits qui jouirent de la protec-

[1] Hauvette, *Luigi Alamanni*, p. 116 et 123, et Bourrilly, *op. cit.*, p. 327. Rappelons à ce sujet ce passage de Galland : « Erat enim hoc sollenne Francisco Regi ut ad exteras gentes nullum legatum dimitteret qui non et literarum studia amplecteretur et doctrinæ plurimum esset consecutus ; quod his ignoratis, nihil recte geri posse arbitraretur » (Galland, *Petri Castellani Vita*, édit. Baluze, p. 26).

[2] Ch. Calmeilles, *Hugues Salel*, Tours 1899, p. 14-15.

[3] Abbé Molinier, *Mellin de Saint-Gelays*, p. 129.

[4] Pinvert, *op. cit.*, et Herminjard, VI, p. 236, n. 15.

tion du roi, citons Guillaume Budé, Lefèvre d'Etaples et tous les lecteurs royaux; parmi les imprimeurs, Robert Estienne, Néobar, Geofroy Tory, Mallard, Janot et Etienne Dolet lui-même. Enfin, au-dessus de tous ces noms, le nom de Rabelais, qui fut nommé maître des requêtes [1].

On voit que la liste est longue de tous les humanistes et gens de lettres qui eurent François Ier comme bienfaiteur [2]. Elle nous semble réunir à peu près tous les protagonistes du mouvement intellectuel et littéraire de cette époque, à l'exception du seul Calvin qui se confine dans son superbe isolement.

François Ier, en favorisant ainsi l'humanisme, agissait-il simplement par entraînement d'humaniste? Il faut sans doute tenir compte de ses goûts, mais il nous semble aussi que sa politique a été trop réaliste pour qu'il n'ait pas vu plus loin. A ce point de vue, son œuvre est nettement centralisatrice [3] : par l'institution des lecteurs royaux, par celle des imprimeurs du roi, par la création du dépôt légal, par tant de nominations à des charges effectives ou à des titres honorifiques, il avait prise sur les humanistes et pouvait exercer sur eux un certain contrôle. Faute de documents, il n'est pas possible d'affirmer qu'il en ait eu l'intention, mais en tous cas il agit comme s'il l'avait voulu.

Certains témoignages de l'époque rapportent que

[1] Probablement dans l'hiver de 1541 à 1542 (Tilley, *Rabelais*, p. 94; art. d'A. Lefranc dans la *Revue des Etudes rabelaisiennes* de 1909 sur *Rabelais secrétaire de Geoffroy d'Estissac et maître des requêtes)*.

[2] Citons aussi Nicolas Le Breton, qui fut maître d'italien de Marguerite, fille de François Ier (E. Picot, *Français italianisants au XVIe siècle*, I, p. 276).

[3] Cf. Tilley, *Literature of the French Renaissance*, I, p. 12.

François Ier tenait à donner des postes importants aux lettrés, car il voyait dans l'étude de l'antiquité la meilleure préparation aux affaires publiques qu'on pût trouver. Budé l'avait dit et répété dans ses écrits, et son influence avait été profonde sur l'esprit du roi. Galland, dans sa *Vie de Duchâtel*, et Robert Estienne, dans sa préface à l'*Histoire ecclésiastique* d'Eusèbe, ont bien marqué ces tendances de François Ier [1].

Ainsi l'élite intellectuelle, grâce à François Ier, joua sous son règne un rôle important. Elle ne forma pas une caste isolée, sans rapport avec le reste du royaume : elle occupa dans les affaires du temps une place telle que son histoire constitue l'un des éléments essentiels de l'histoire du règne de François Ier.

IV

Le 1er janvier 1540, Charles-Quint fut reçu à Paris. Il était en train de traverser la France pour aller châtier les Gantois révoltés. Ce voyage avait été arrangé par les soins de Montmorency, toujours partisan d'une entente avec l'empereur [2]. Mais le 11 octobre, Charles-Quint fit don du Milanais à son fils Philippe d'Espagne [3] : c'était l'échec de la politique du connétable et la ruine des espérances de François Ier, qui avait cru en la sincérité de son adversaire et se voyait maintenant trompé.

Montmorency tomba en disgrâce et un nouveau parti réactionnaire se forma à la cour, ayant à sa tête le

[1] Voir le passage cité ci-dessus (p. 26 de l'éd. Baluze) et l'édit. de l'*Histoire ecclésiastique* de 1544.

[2] Decrue, *Anne de Montmorency*, p. 370-381.

[3] Decrue, *op. cit.*, p. 400.

chancelier Poyet et le cardinal de Tournon. Une autre faction jouait dans l'entourage du roi un rôle important; c'était celle de Guillaume et Jean du Bellay et de la duchesse d'Etampes [1]. Ce parti était plutôt favorable aux novateurs, ou du moins il estimait qu'une alliance avec les protestants d'Allemagne pouvait présenter de grands avantages au point de vue politique. En 1540 et 1541, il essaya d'amener une entente avec les princes protestants, mais ses efforts furent vains [2].

Les divisions de la Cour ne laissèrent pas d'avoir une répercussion sur l'esprit du roi; en outre, François I[er] commençait à ressentir les effets d'une vie où le plaisir avait tenu trop de place : c'est un fait dont il faut tenir compte, mais il serait excessif d'y attribuer une importance très grande, comme certains historiens l'ont fait [3]. La différence entre les débuts et la fin du règne n'est pas aussi prononcée qu'on l'a dit, et peut s'expliquer sans qu'il soit nécessaire d'insister sur l'état de François I[er].

D'ailleurs, si pendant les dernières années du règne les persécutions furent plus fréquentes, est-ce à dire que François I[er] ne réagit jamais et autorisa tous les excès? Nous avons la preuve du contraire en ce qui concerne l'histoire des Vaudois de Provence, qui avaient déjà été inquiétés pour leurs croyances. François I[er], préoccupé de leur sort misérable, fit faire une enquête

[1] Anne de Pisseleu, maîtresse du roi depuis 1525 au moins, et à laquelle Paulin Paris a consacré le chap. VIII de ses *Etudes sur François I[er]*, tome II.

[2] Bourrilly, *Guillaume du Bellay*, p. 312-317.

[3] Voir Paulin Paris, *op. cit.*, II, chap. IX, et Corlieu, *La mort des rois de France depuis François I[er]*, surtout p. 6 et 8.

sur place par Guillaume du Bellay, le plus modéré de tous ses conseillers. Le 8 février 1541, il donna l'ordre de surseoir à l'exécution d'un édit promulgué le 14 décembre 1540 et dirigé contre les Vaudois [1].

Le 23 mai, il est vrai, les protestants d'Allemagne lui adressèrent une requête à ce sujet; le 25 juin les cantons évangéliques lui envoyèrent la leur; il y répondit le 31 juillet d'une manière négative : on lui demandait de faire grâce aux hérétiques, mais il ne voulait pas qu'on intervînt dans les affaires de son royaume [2].

Pendant ce temps, à la Diète de Ratisbonne, Calvin recommandait en vain l'alliance avec François Ier [3].

V

François Ier, le 30 novembre 1541, donna une nouvelle preuve de sa sympathie pour l'humanisme avancé, en accordant un privilège pour l'impression des *Psaumes de David*, traduits par Clément Marot. Cet acte était d'autant plus méritoire que ces *Psaumes*, fredonnés par des personnes de la cour avant d'être imprimés, avaient excité la haine de la Sorbonne, qui les censura par la suite [4].

[1] Herminjard, VII, p. 17, n. 15; N. Weiss, *La Chambre ardente (1540-1550), étude historique sur la liberté de conscience*, Paris 1889, p. XIX; cf., sur les Vaudois, l'*Histoire ecclésiastique*, I, p. 52-64; Crespin, *Actes des martyrs*, p. 189 et sq.; Sleidan, *Commentarii*, p. 463-466 (l. XVI).

[2] Herminjard, VII, p. 126-128, p. 120-122, 185 (n. 16) et 212-214. Il avait promulgué contre les luthériens un nouvel édit le 14 avril: *Catal. des Actes*, IV, p. 196, n° 11901.

[3] Herminjard, VII, *passim*, et surtout p. 150-152, 183 et 199.

[4] Douen, *Clément Marot*, I, p. 284 et 289-290, 300 et sq., 358-359; Florimond de Ræmond, *Histoire de la naissance, etc.*, p. 1043.

Les théologiens avaient encore d'autres griefs à formuler contre le roi. Robert Estienne, en effet, avait publié des éditions qui ne plurent pas à la Sorbonne : il fut poursuivi avec un tel acharnement qu'il dut quitter son domicile et se réfugier à la Cour de François Ier. Le roi lui octroya un privilège et les théologiens, intimidés, mirent moins d'ardeur à le poursuivre. Ils fouillèrent cependant la maison de l'imprimeur royal pour voir s'il s'y trouvait des livres suspects [1].

Ainsi François Ier continuait d'accorder sa protection aux humanistes, et même à ceux d'entre eux qui étaient soupçonnés d'être hérétiques. Mais les préoccupations de la politique extérieure s'emparèrent derechef de son esprit; il convoitait d'ailleurs le Milanais avec plus d'ardeur que jamais. Le 12 juillet 1542, il déclara la guerre à Charles-Quint.

Vers le même temps, un certain nombre d'édits furent promulgués pour maintenir la sécurité du royaume. L'un d'eux ordonnait à tous les étrangers de quitter la France, à l'exception pourtant de ceux qui pourraient se réclamer des privilèges de l'Université [2]. Le 29 août, un nouvel édit ordonnait au Parlement de Toulouse de procéder avec diligence et toutes affaires cessantes à la poursuite de l'hérésie, conformément aux précédentes ordonnances [3]. Un autre édit, daté du 1er juillet, renferme des indications relatives aux mesures à prendre contre les livres luthériens : quatre libraires jurés seraient chargés de visiter tous les livres

[1] Rob. Estienne, *Les Censures des Théologiens*, p. 6-8.

[2] Bulaeus, *Hist. univ. Parisiensis*, VI, p. 379.

[3] *Catal. des Actes*, IV, p. 363, n° 12706 et p. 364, n° 12709; N. Weiss, *La Chambre ardente*, p. XXV.

à exposer, et pourraient en appeler au recteur et aux doyens de l'Université, qui délégueraient, suivant la matière de l'ouvrage, deux maîtres ès arts, deux docteurs en théologie, deux docteurs en droit canon ou deux en médecine [1]. C'est à la suite de ces mesures que Clément Marot, revenu en France en 1536, prit peur et résolut de s'en aller de nouveau. En novembre, il se réfugia à Genève [2].

La situation, en 1542, est à peu près la même qu'en 1538. En vertu des engagements pris à Aigues-Mortes, François Ier a suivi une politique presque papiste. Mais si les luthériens en sont victimes, les humanistes, par contre, s'en aperçoivent à peine. Robert Estienne, poursuivi sans cesse par les théologiens, trouve un refuge à la Cour : fait bien caractéristique de l'attitude du roi, qui ne peut plus ne pas combattre l'hérésie, et qui persiste à protéger des suspects, malgré les haines de la Sorbonne, parce qu'ils sont humanistes et qu'ils rendront son règne illustre.

Marot, sans doute, quitte le royaume, mais il se sent compromis à un moment où François Ier, qui vient de déclarer la guerre à son éternel adversaire, risque d'être distrait par la politique extérieure.

Quoi qu'il en soit, une période où le roi de France nomme plusieurs imprimeurs royaux, fait fondre et paye des caractères grecs, crée à Nîmes une université et cherche à rendre plus éclatant l'enseignement des lecteurs royaux, cette période n'a point été fatale au mouvement intellectuel en France.

[1] *Bull. de la Soc. de l'hist. du prot. français*, 1884, p. 15 et sq.

[2] Douen, *Clément Marot*, I, p. 296-298; Herminjard, VIII, p. 218-219.

CHAPITRE VIII

MESURES DE RÉPRESSION CONTRE LA RÉFORME ET FAVEUR PERSISTANTE DE L'HUMANISME

1542-1544

I. La répression de la Réforme. — II. Pierre Ramus, sa dispute avec Gouvéa et sa condamnation par François Ier. — III. Protection accordée par le roi à Etienne Dolet. — IV. Lettres patentes en faveur de Robert Estienne et privilège en faveur de Rabelais. — V. Conclusion sur la période de 1542 à 1544.

I

L'année 1543 commença mal pour l'humanisme. Le 9 janvier, Guillaume du Bellay, le dévoué conseiller de François Ier, le protecteur et l'ami des humanistes, mourut en présence de Rabelais, qui embauma son corps et nous a rappelé, dans son *Pantagruel*, les derniers moments du grand homme [1].

Que François Ier l'ait senti ou non, cette mort prématurée était une grande perte pour lui. L'influence de du Bellay sur le roi avait été nettement modératrice. Nul ne se trouva plus pour le remplacer. Il semble vraiment qu'il faille attribuer quelque importance au fait qu'à ce moment les esprits les plus modérés du temps n'étaient plus là pour aider François Ier de leurs

[1] Bourrilly, *Guillaume du Bellay*, p. 365; cf. *Pantagruel*, livre III, chap. XXI.

conseils : Erasme et Lefèvre étaient morts en 1536, Budé les avait suivis en 1540, et maintenant du Bellay lui aussi avait été porté dans la tombe.

Dès lors, les éléments réactionnaires de la Cour eurent plus facilement prise sur François Ier. Un seul *modéré* exerça encore quelque ascendant sur l'esprit du roi : c'était l'évêque Duchâtel, son lecteur.

Le 14 février, un arrêt du Parlement ordonna de brûler un certain nombre de livres hérétiques, entre autres l'*Institution chrétienne* et les œuvres de Melanchton. A la date du 2 mars, se trouvaient sur la liste des ouvrages censurés par la Sorbonne l'*Eloge de la Folie* d'Erasme, puis *Gargantua* et *Pantagruel* [1]. Rabelais se trouvait d'ailleurs dans une situation plus sûre que par le passé, puisqu'il était maintenant maître des requêtes.

Le 23 avril fut amené devant le roi et sur son ordre un curé parisien, François Landry, qui prêchait avec une grande liberté en son église de Sainte-Croix ; son succès y était si grand que les théologiens, ainsi que les réactionnaires de la cour, s'en étaient émus. Ils l'intimidèrent et lui firent croire qu'on le destinait au bûcher sans autre forme de procès. Landry prit peur devant le roi, balbutia quelques mots et se rétracta [2]. Mais que François Ier ait désiré entendre un curé novateur, c'est une preuve de sa curiosité intellectuelle et de sa largeur d'idées.

[1] D'Argentré, *Collectio judiciorum*, II, p. 133-136.

[2] *Bull. de la Soc. de l'hist. du prot. français*, 1888, p. 258, art. de N. Weiss ; *Histoire ecclésiastique*, p. 47-48 ; Crespin, *Actes des martyrs*, p. 175 ; Sleidan, *Commentarii*, l. XIV, p. 409, et l. XV, p. 425 ; Florimond de Ræmond, *op. cit.*, p. 853.

Le 23 juillet, une déclaration royale autorisa les inquisiteurs et tribunaux ecclésiastiques à informer contre les suspects et à les décréter de prise de corps, et enjoignit aux juges royaux d'exécuter sans retard ces décrets, en en saisissant sur-le-champ les parlements ; François Ier y déclarait aussi que la prospérité du royaume dépendait « principalement et en bonne partie de la conservation de l'intégrité de la foy catholique »[1].

Le même jour, le roi autorisa également par un édit les *Articles de foi* formulés par la Faculté de théologie, et en ordonna la publication dans tout le royaume. Les prélats étaient tenus d'enquérir ou de faire enquérir contre les transgresseurs de ces articles, et de les punir conformément aux constitutions canoniques; l'appui du bras séculier était assuré au clergé. On trouve encore dans cet édit une déclaration semblable à celle que l'autre renfermait déjà : les contrevenants seront considérés comme « seditieux et perturbateurs du repos et tranquillité de nostre republique treschrestienne, occultz conspirateurs contre le bien et prospérité de nous et de nostre estat, rebelles et desobeyssans envers nous »[2].

Ainsi, l'antagonisme qui s'était manifesté si souvent entre les juridictions laïque et ecclésiastique tendait maintenant à disparaître. Sous la direction du gouvernement, ces deux pouvoirs unissaient leurs forces pour s'opposer aux progrès de cette nouvelle église qui rom-

[1] *Catal. des Actes*, IV, p. 474, nº 13225. Texte imprimé, bibliothèque de la Soc. de l'hist. du prot. français, R. 9976; cf. Weiss, *Chambre ardente*, p. XXVIII.

[2] *Catal. des Actes*, IV, p. 473, nº 13224. Texte imprimé, Bibl. de la Soc. de l'hist. du prot. français, R. 9976; cf. Sleidan, *Commentarii*, l. XV, p. 431.

pait avec la tradition. François Ier considérait comme des séditieux les adeptes du nouveau mouvement, et il s'agissait avant tout d'empêcher les désordres. Pour cette dernière raison, des magistrats importants du royaume ne voulaient pas que l'on excitât trop violemment les passions de la foule contre les hérétiques : en cette même année 1543, le procureur-général Noël Brulart invita la Grand'Chambre à citer devant elle les prédicateurs qui agissaient de la sorte ; le premier président Pierre Lizet, dont le zèle contre l'hérésie est pourtant bien connu, déclara qu'il en fallait référer tout d'abord à l'évêque de Paris, mais qu'il était prêt lui-même à mander en sa maison les fautifs, et à les réprimander sévèrement [1].

Ce même gouvernement qui luttait avec la dernière énergie contre le luthéranisme, ne voulait donc pas qu'on ameutât la foule contre les hérétiques. L'ordre devai être maintenu à tout prix dans le royaume, à un moment surtout où la France était en guerre contre l'empereur, qui venait de s'allier au roi d'Angleterre.

II

Au mois de septembre 1543, le philosophe Pierre Ramus fit paraître deux livres dirigés contre Aristote : les *Dialecticæ partitiones ad academiam Parisiensem* et les *Aristotelicæ animadversiones.* Il eut soin, en ces temps troublés, de s'assurer des protecteurs et dédia le premier de ces ouvrages à François Ier. Mais l'Univer-

[1] F. Aubert, article sur *Le Parlement et la ville de Paris au XVIe siècle*, dans la *Revue des Etudes historiques*, 1905, p. 244.

sité, qui respectait Aristote autant qu'elle l'avait combattu dans le passé, s'émut de la publication de Ramus. L'affaire fut portée devant la Grand'Chambre du Parlement.

L'évêque Duchâtel conseilla au roi d'instituer une dispute entre le détracteur d'Aristote et quelque professeur qui se chargerait de la défense. François Ier suivit le conseil de son lecteur, il intervint dans l'affaire et décida qu'une dispute aurait lieu entre Ramus et Antoine de Gouvéa. Ramus, au cours du débat, se retira et fut déclaré vaincu.

Par un édit, le roi sanctionna cette décision. Il commençait par affirmer son désir d'assurer l'ordre dans le royaume (déclaration bien significative) et sa sollicitude à y protéger les lettres et les sciences, pour l'honneur et la gloire de Notre Seigneur et pour le salut des hommes. Puis, après avoir brièvement retracé les péripéties de cette affaire et constaté la défaite de Ramus, François Ier déclarait qu'il condamnait, supprimait et abolissait les ouvrages en question, et interdisait aux imprimeurs ou libraires de les imprimer ou de les vendre. Il ordonnait aussi à Ramus de ne plus proférer d'invectives « contre Aristote ne aultres autheurs anciens receuz et approuvez, ne contre nostredicte fille l'université et suppostz d'icelle [1] ».

L'affaire Ramus est intéressante à cause du rôle qu'y joua François Ier. Le roi de France intervenant dans un conflit tout philosophique en usant de son autorité

[1] Ch. Waddington, *Ramus*, Paris 1855, 1re partie, chap. II ; J. Quicherat, *Histoire de Sainte-Barbe*, Paris, I, 1860, p. 272-277 ; Bulaeus, *Hist univ. Parisiensis*, VI, p. 388 et sq. ; *Catal. des Actes*, IV, p. 577, no 13701 ; cf. p. 447, no 13103 et p. 726, no 14379.

pour instituer une sorte de duel, puis, à l'issue de ce duel, sanctionnant par un édit la défaite de l'un des champions : ce spectacle est vraiment caractéristique de l'époque, ainsi que des goûts de François Ier. Mais que faut-il penser de la sentence rendue à cette occasion ? Peut-on croire, comme l'historien Gaillard, que le roi se montra sévère parce qu'il croyait avoir affaire à un barbare qui voulait s'opposait aux humanités et enrayer le progrès des lettres[1] ?

L'hypothèse est ingénieuse, mais il ne semble pas qu'elle corresponde à la réalité. Revenons au texte même de l'édit. François Ier voit dans la gloire de Jésus-Christ et le salut des hommes le but que doivent poursuivre les sciences et les lettres. Il a souvent exprimé cette idée, entre autres dans les lettres de *committimus* délivrées en faveur des lecteurs royaux en 1544, et dont nous parlerons. Dans les privilèges qu'il a décernés, il a souvent déclaré que la culture devait avoir pour résultat de produire des hommes vertueux[2]. Sa conception de l'humanisme a donc toujours été en quelque sorte pragmatiste. Dans ces conditions, il est naturel qu'il se soit déclaré contre Ramus, qui attaquait le philosophe dont l'Eglise avait si fortement subi l'influence. En combattant Aristote, Ramus nuisait à l'autorité de l'Eglise : François Ier ne pouvait l'admettre.

Il faut aussi tenir compte du fait que Duchâtel avait

[1] Gaillard, *Histoire de François Ier*, édition de 1819, tome IV, p. 30 et 216.

[2] Voir entre autres le privilège accordé à Antoine Macault le 15 juin 1534 et reproduit dans la 1re édit. de sa traduction de Diodore de Sicile, 1535, B. N. Vélins 2745, et le privilège accordé à Jacques Colin en 1527 (p. 43 et 75).

une grande influence sur l'esprit du roi ; c'est sur son conseil que François Ier intervint dans le débat. Or Duchâtel n'aimait pas Ramus [1]. En outre, la propagande platonicienne faisait en France des progrès menaçants pour la théologie scolastique ; il est vrai qu'elle était en partie redevable de son succès à Marguerite de Navarre, et que François Ier lui-même s'y était intéressé [2].

De toute manière, il est difficile d'expliquer la sentence rendue par le roi. Il nous semble pourtant qu'elle trouve, sinon une justification, du moins quelque palliatif dans le fait que la situation de la France était très critique à ce moment. En septembre, le duc de Clèves, le fidèle allié de François Ier et le gendre de Marguerite de Navarre, avait été battu par Charles-Quint et obligé de signer nn traité en vertu duquel il renonçait à toute alliance avec la France. En outre, au début de 1544, Charles-Quint se préparaît à envahir le royaume par l'Est, et Henri VIII par Calais [3]. Or, l'édit contre Ramus est précisément du 10 mars 1544.

En de telles circonstances, François Ier n'avait guère le temps de s'intéresser à un débat philosophique. Sur les conseils de Duchâtel, il institua une dispute, et quand il apprit la retraite de Ramus, poussé par Duchâtel, il le déclara vaincu. Voulant éviter de nouvelles discussions et couper court à l'affaire, il condamna Ramus.

[1] Lefranc, *Hist. du Collège de France*, p. 208.

[2] Lefranc, art. sur *Le platonisme et la littérature platonicienne en France. Revue d'hist. litt. de la France*, 1896.

[3] Lemonnier, dans Lavisse, *op. cit.*, V, 2e vol., p. 112.

III

En cette même année 1544, Jean Sturm, le grand pédagogue de Strasbourg et l'ami des frères du Bellay, fut chargé par l'évêque de sa ville d'aller trouver le roi de France. Ecrivant à Melanchton après son entrevue, il terminait sa lettre en indiquant le fait suivant : chaque fois qu'il écrivait à François Ier, dont il était l'un des correspondants attitrés en Allemagne, et qu'il faisait allusion à la répression de l'hérésie, il recevait pour réponse que les luthériens étaient des anabaptistes et des séditieux. Il prétendait aussi savoir par Marguerite de Navarre, Jean du Bellay et d'autres personnes encore, qu'il fallait s'en prendre au chancelier Poyet de la cruauté des supplices infligés aux hérétiques [1].

Ce témoignage est précieux, venant d'un personnage si bien placé ; il confirme notre opinion que François Ier assimilait la réforme luthérienne à un mouvement révolutionnaire, et décharge le roi de France de la réputation de cruauté qu'on lui a faite.

Notons d'ailleurs qu'à la même époque François Ier eut l'occasion de montrer qu'il savait être clément. En 1542, des luttes avaient éclaté à la Rochelle entre le peuple et la bourgeoisie. Le gouverneur de la ville, Jarnac, prit des mesures que le peuple trouva arbitraires ; un véritable soulèvement s'ensuivit. Mais le

[1] Lettre du 11 juillet. Herminjard, IX, p. 299-303. Notons que Poyet fut arrêté le 2 août 1542, jugé en 1544 et condamné en 1545 ; la même année, d'ailleurs, il fut remis en liberté. Voir Ch. Porée, *Guillaume Poyet*, et Lemonnier, dans Lavisse, *op. cit.*, V, 2e vol., p. 102-103.

31 décembre, François Ier fit son entrée dans la ville, et le lendemain, pour calmer l'agitation du peuple, il déclara pardonner aux rebelles et prononça entre autres ces paroles ; « Je suis fort marry de ce qui vous est advenu, toutes fois je le vous ay remis et pardonné de bon cœur, et pense avoir gagné tous vos cœurs et vous asseure, foy de gentilhomme, que vous avez le mien [1]. »

Vers le même temps, François Ier eut encore à intervenir en faveur d'Etienne Dolet.

Il lui avait déjà manifesté son intérêt en plusieurs circonstances, Dolet, en 1542, avait été arrêté par ordre de l'inquisiteur général et à l'instigation des imprimeurs et libraires de Lyon; il était soupçonné d'hérésie. Le 2 octobre, reconnu coupable par l'inquisiteur général, il fut livré au bras séculier. Mais il interjeta appel au Parlement de Paris en se fondant sur l'incompétence de ses juges.

Là-dessus François Ier intervient et retire du Parlement le dossier Dolet ; l'affaire est renvoyée devant le Grand Conseil. Le roi avait déjà usé de ce moyen en faveur de Berquin. Ces *évocations*, comme on les appelait, lui permettaient de soumettre les causes qui l'intéressaient à un corps sur lequel il pouvait compter.

Dolet, toujours en prison, travailla à sa traduction des trois premiers livres des *Tusculanes*, qui parut précédée d'une épître au roi datée du 15 janvier 1543. Peu après, Duchâtel intervint activement en sa faveur auprès de François Ier, qui le gracia en juin [2].

[1] Lemonnier, dans Lavisse, *op. cit.*, V, 1er vol. p. 189, 2e vol. p. 119-120.

[2] *Catalogue des Actes*, IV, p. 466, no 13186.

Mais le Parlement refusa d'enregistrer; en date du 1er août, le roi publia de nouvelles lettres-patentes, ordonnant un enregistrement immédiat [1]. Le Parlement continua de faire des difficultés; mais Duchâtel ne se découragea pas : le 21 septembre, de nouvelles lettres-patentes parurent, qui cette fois produisirent leur effet [2].

La partie n'était pas finie, car le Parlement ne voulait pas s'avouer vaincu, le fût-il même par son souverain. Avant le 7 septembre 1544, Dolet fut arrêté de nouveau [3].

Il se trouvait dans une situation critique, et devait s'en rendre compte; il avait sans doute entendu parler du rôle joué par François Ier dans l'affaire Ramus. Depuis lors, le roi avait fait preuve de modération en publiant, le 14 juin, des lettres en faveur des Vaudois persécutés [4]. Mais il allait aussi, le 18 septembre, signer avec Charles-Quint la paix de Crespy et s'engager à rétablir l'unité religieuse.

IV

Le 22 mai 1544, François Ier ordonna le transfert de la bibliothèque royale de Blois à Fontainebleau : Duchâtel l'avait décidé à réunir ces deux *librairies* en une seule [5]. Vers le même temps, des lettres-patentes défen-

[1] *Catal. des Actes*, IV, p. 478, n° 13246.

[2] *Catal. des Actes*, IV, p. 503, n° 13361; voir Copley Christie, *Etienne Dolet*, p. 400 et sq., et Galland, *Vita Castellani*, p. 62-63.

[3] Copley Christie, *op. cit.*, p. 440.

[4] Herminjard, IX, p. 276, n. 2, p. 326 et n. 4.

[5] Art. d'A. Franklin sur la *Bibliothèque du roi*, dans le *Bulletin du Bibliophile*, 1870-1871, p. 136.

dirent, pour dix ans, d'imiter les caractères grecs que le roi avait fait fondre par Garamond, et pour cinq ans, de publier les ouvrages grecs que Robert Estienne avait déjà édités [1].

Ces lettres, qui avaient toute la valeur d'un privilège et qui montrent l'intérêt de François I[er] pour son imprimeur, sont également une preuve de ses bonnes dispositions à l'égard de l'humanisme, en dépit de l'édit qui fut promulgué une semaine plus tard contre Ramus.

On peut s'expliquer jusqu'à un certain point que ces deux édits, malgré leur contradiction apparente, aient paru en même temps. Dans son ordonnance contre le philosophe, François I[er] donnait sa sanction à un débat qu'il avait sans doute institué, mais qui ne le touchait guère, car Ramus lui était indifférent et déplaisait à Duchâtel. Au contraire, dans son édit en faveur de Robert Estienne, il prenait des mesures pour sauvegarder une institution d'une grande portée, et pour favoriser un homme qu'il estimait depuis fort longtemps.

En 1544, Rabelais, grâce, sans doute, à son titre de maître des requêtes et à la protection de Jean du Bellay, obtint de François I[er] un privilège pour le Tiers Livre de *Pantagruel*.

Le roi y donnait à Rabelais le titre de docteur en médecine de l'Université de Montpellier et déclarait que l'auteur de *Pantagruel* s'était abstenu jusque-là de faire paraître la suite des exploits de son héros, parce que le texte des premiers livres avait été corrompu par

[1] *Catal. des Actes*, VI, p. 741, n° 22765. Daté du 3 mars.

les imprimeurs ; cependant, Rabelais était tous les jours importuné par des gens savants qui désiraient voir publier la continuation de *Pantagruel*. Aussi François Ier déclarait-il que, voulant la diffusion des *bonnes lettres* dans le royaume, il accordait à Rabelais le privilège de faire imprimer son œuvre, à partir du Tiers Livre, par les imprimeurs qui lui sembleraient qualifiés, avec défense à tous autres d'en rien publier pendant six ans, à moins d'autorisation spéciale.

Rabelais, fort de ce privilège, fit paraître son Tiers Livre en 1545, mais la Sorbonne, sans se laisser arrêter par la protection que François Ier lui avait accordée, censura son ouvrage [1] : tant il est vrai qu'à aucune époque de son règne François Ier ne fut vraiment le maître de la Faculté de théologie et du Parlement.

V

La situation n'est guère différente en 1544 de ce qu'elle était les années précédentes. François Ier est définitivement engagé dans la voie de la réaction contre la Réforme ; la répression de l'hérésie a été menée avec plus d'énergie et plus d'ensemble que par le passé. Il y a lieu cependant de faire exception pour les Vaudois de Provence, qui ont bénéficié, en 1544, de lettres-patentes favorables.

En ce qui concerne le mouvement intellectuel, François Ier continue à le protéger et à l'encourager : Ro-

[1] *Œuvres de Rabelais*, p. p. Burgaud des Marets et Rathery, 2me édition, I, Paris 1870, p. 491-492 ; Tilley, *François Rabelais*, p. 94-96.

bert Estienne, Rabelais et Etienne Dolet nous en donnent la preuve. Sans doute, le roi a rendu un jugement bien sévère contre Ramus, mais l'influence de Duchâtel l'explique en partie, ainsi que l'état d'esprit de l'entourage du roi : les *modérés* comme Lefèvre, Budé et Guillaume du Bellay ne sont plus là, et les partisans de la réaction à outrance exercent une profonde influence sur le roi.

Il faut aussi tenir compte des préoccupations politiques. En 1544, l'armée de Charles-Quint a pu pénétrer si avant dans le royaume que l'émotion a été vive à Paris [1], et la paix de Crespy, conclue en septembre, est grosse de menaces pour les hérétiques. D'ailleurs, si elle délivre la France d'un adversaire aussi redoutable que l'empereur, la guerre n'en continue pas moins avec Henri VIII.

[1] Lemonnier, dans Lavisse, *op. cit.*, V, 2me vol., p. 114-115 ; cf. la relation de Marino Cavalli dans les *Relations des Ambassadeurs vénitiens*, I, p. 309.

CHAPITRE IX

LA FIN DU RÈGNE
1545-1547

I. Etat de santé de François Ier. — II. Mesures en faveur des étudiants allemands d'Orléans et des lecteurs royaux. — III. Mesures de répression contre la Réforme. — IV. Poursuites de la Sorbonne contre Robert Estienne et protection inutile de François Ier. — V. Derniers jours et mort du roi.

I

De si fortes exagérations ont été commises en ce qui concerne les dernières années de François Ier, qu'il nous semble nécessaire de dire quelques mots au sujet de sa santé.

Sans doute, François Ier n'était pas dans un état tout-à-fait normal. On avait dû, à la fin de 1544 et au début de 1545, l'opérer d'une fistule ; mais il serait excessif d'y attribuer une grande répercussion sur l'état d'esprit et sur la conduite du roi.

D'ailleurs, que n'a-t-on pas mis sur le compte de François Ier, à commencer par l'histoire aujourd'hui controuvée de la Belle Ferronnière ? Nous sommes loin, grâce entre autres aux études de Paulin Paris, du François Ier de Michelet et du *Roi s'amuse*. Il serait vraiment excessif de voir en lui un libertin. Au reste, sa liaison avec Mme de Chateaubriand, puis avec la duchesse d'Etampes, prouve qu'il était capable d'une certaine

constance, et ses poésies révèlent une sensibilité qui n'était pas sans délicatesse [1].

Des témoignages contemporains de la plus grande valeur permettent de constater que trop d'historiens, Michelet entre autres, ont attribué aux maux de François Ier beaucoup plus d'importance qu'il ne convenait.

Une lettre du cardinal Georges d'Armagnac à Renée de France, datée du 31 janvier 1545 [2], un portrait détaillé du roi par l'ambassadeur vénitien Marino Cavalli, dans sa relation de 1546 [3], nous fournissent à ce sujet des renseignements précieux.

Selon d'Armagnac, « ne luy estoit aucun mal ny douleur, ains seulement l'évacuation dudict apostume qui se purgeoit encores, qui estoit le signe d'une bien longue santé de Sadicte Majesté ».

Marino Cavalli dit de son côté : « Il est d'une prestance tellement royale que sans le connaître, ni avoir jamais vu de ses portraits, il n'est pas un étranger qui ne dise en l'apercevant : C'est le roi.... Il est d'une excellente complexion, d'une constitution vigoureuse et gaillarde, que n'ont pas ébranlée les soucis, les disgrâces et les fatigues qu'il n'a cessé d'endurer.... La nature lui a donné une espèce de sentine qui le purge tous les ans de tout ce qu'il peut avoir d'humeurs malsaines, de

[1] Champollion-Figeac a publié en 1847 un recueil intitulé *Poésies du roi François Ier*. Tout n'y est pas de François Ier, mais les lettres et les poésies qu'on peut lui attribuer sont d'un tour souvent agréable. Les unes et les autres ne sont d'ailleurs exemptes ni de monotonie, ni d'affectation.

[2] *Lettres de Marguerite d'Angoulême*, p. 473 ; cf. Paulin Paris, *Etudes sur François Ier*, II, p. 354-355.

[3] *Relations des Ambassadeurs vénitiens*, I, p. 279 ; nous reproduisons la traduction de Paulin Paris, *op. cit.*, II, p. 366-367.

façon que si ces humeurs ne deviennent pas trop abondantes, il ne pourra vivre longtemps encore ».

II

Les persécutions entreprises contre les luthériens n'empêchèrent nullement François I[er] de continuer à favoriser le mouvement intellectuel. Il eut en particulier l'occasion, en 1545, de faire preuve d'une grande largeur de vues.

Le 30 septembre, il envoya au bailli d'Orléans une missive dans laquelle il prenait la défense des étudiants allemands d'Orléans. Les droits de la nation d'Allemagne n'étaient pas respectés, car le procureur général de l'Université devait être élu cette année parmi les étudiants allemands, qui étaient « d'aage suffisant, doux et paisibles, de bonnes mœurs, gradués et dument qualifiés pour bien faire l'estat et charge de ladicte procuration généralle ». Mais des membres de l'Université étaient mal disposés à l'égard de la nation d'Allemagne et voulaient que le procureur général fût choisi parmi les étudiants d'une autre nation. Aussi le roi ordonnait-il au bailli d'Orléans de faire une enquête et de prendre les mesures nécessaires pour faire respecter les règlements[1].

C'est un fait digne de remarque que François I[er] se montra toujours fort libéral envers les étrangers qui étaient en France. Plusieurs des lecteurs royaux

[1] *Catal. des Actes*, IV, p. 771, n° 14589; *copie du XVI[e] siècle* à la Bibl. Nat. ms. fr. 4055, fol. 32.

n'étaient pas Français, et parmi les gens de lettres et les artistes qui fréquentaient la cour il se trouvait un grand nombre d'étrangers. Mentionnons encore le fait que les étudiants suisses en France bénéficiaient d'une pension octroyée par le roi [1].

De toutes les mesures prises par François I[er] en faveur du mouvement intellectuel, la plus importante est probablement l'institution des lecteurs royaux, qui avait sans cesse progressé depuis 1530. En mars 1546, le roi accorda aux lecteurs des lettres de *committimus*, en vertu desquelles toutes leurs causes seraient dorénavant jugées par la Chambre des requêtes.

Les considérants de cet acte sont curieux, car François I[er] ne laisse pas d'y mêler des conceptions toutes religieuses. Il y déclare entre autres : « Savoir faisons à tous présens et advenir que Nous, considérans que le savoir des langues qui est un des dons du Sainct-Esperit faict ouverture et donne le moien de plus entiere congnoissance et plus parfaicte intelligence de toutes bonnes, honnestes, sainctes et sallutaires sciences et par lesquelles l'homme se peult mieux comporter, conduyre et gouverner en tous affaires, soient publicques et particulières, avons singulierement desiré pour l'honneur de Dieu et, pour le bien et salut de noz subjectz, faict faire plainement entendre à ceulx qui y vouldroient vacquer les trois langues principalles hébraicque, grecque et latine et les livres esquelz les bonnes sciences sont le mieulx et le plus proffitablement traistées... Lesdites langues et sciences maintenant florissent aultant et plus qu'elles ne firent de bien

[1] Voir *Catal. des Actes, passim.*

longtemps, dont nous rendons graces à Dieu nostre createur et mesmes de ce qui luy a pleu que de nostre temps et par nostre moien grand bien soit advenu ».[1]

Sans doute, François Ier avait institué les lecteurs royaux en partie pour faire échec à la Sorbonne, qui voulait à tout prix enrayer le progrès des lettres et des sciences. Mais il n'aurait jamais admis que les nouveaux professeurs poursuivissent un but antireligieux : pour lui, faire échec à la Sorbonne ne signifiait point battre en brèche l'Eglise catholique. Tel qu'il le désirait, l'enseignement des lecteurs royaux devait produire des résultats essentiellement pratiques : le point de vue du roi était à cet égard celui de tous les humanistes du temps[2], pour qui l'utilité des études consistait en ce qu'elles permettaient de « se mieulx comporter, conduyre et gouverner en tous affaires ».

Voilà pourquoi, dans ces lettres de *committimus*, François Ier prétendait avoir agi « pour l'honneur de Dieu et pour le bien et salut » de ses sujets.

III

Les dernières années du règne sont marquées par d'importantes mesures de répression. C'est ainsi que le 23 juin 1545, le Parlement censura soixante-cinq ouvrages déclarés pernicieux par la Sorbonne, qui en

[1] *Catal. des Actes*, V, p. 48, nº 14913; Lefranc, *Hist. du Collège de France*, p. 161-164.

[2] Cf. les idées de Budé au sujet de l'histoire (Delaruelle, *Guillaume Budé*, p. 199 et sq.) et la dédicace à Montmorency d'une traduction de Cicéron par Et. Le Blanc, reproduite dans le *Journal des Savants*, août 1900, p. 478.

avait publié le catalogue en août 1544. Les libraires, en vertu de cet arrêt, étaient obligés sous peine d'emprisonnement de rapporter au greffe du Parlement les livres censurés, dans un délai de trois jours. Ils rédigèrent une requête qui fut remise au Parlement à la fin du mois, mais qui ne fut pas prise en considération [1].

Le 5 août, six conseillers au Parlement de Paris étaient simultanément envoyés dans divers bailliages et provinces, pour y rechercher les prédicateurs et sectateurs de l'hérésie luthérienne et pour instruire leurs procès [2].

Le 8 juillet 1546, des lettres furent publiées qui défendaient aux baillis, aux sénéchaux et à tous autres juges de laisser prêcher quelqu'un dans l'étendue de leur ressort, sans en avoir examiné la doctrine [3].

Le 1er août, un édit prohiba les assemblées et ports d'armes, sous peine de mort et de confiscation de biens [4]. Il y avait en effet une grande fermentation dans le royaume ; bien des gens étaient mécontents de l'administration de François Ier, des impôts toujours plus lourds, des excès commis par les officiers du roi. En de telles circonstances, le gouvernement pensa bien faire en prenant des mesures énergiques pour maintenir l'ordre. Au reste, la situation extérieure était fort embrouillée, et la France déployait de nouveau une grande activité diplomatique [5] : c'était pour la monarchie une raison de plus de ne pas transiger à l'intérieur.

[1] *Bull. de la Soc. de l'hist. du prot. français*, 1885, p. 24 et 25, et 1891, p. 634, art. de N. Weiss.

[2] *Catal. des Actes*, IV; nos 14531 à 14536, p. 759-760.

[3] *Ib.*, V, p. 103, no 15209.

[4] *Ib.*, V, p. 120, no 15307 ; cf. p. 107, no 15228.

[5] Lemonnier, dans Lavisse, *op. cit.*, V, 2e vol., p. 118-120.

Le 3 août, le procès d'Etienne Dolet, qui avait commencé en 1544, eut un denoûment tragique : le malheureux humaniste fut brûlé vif [1].

Le 15 du même mois, un édit fixa les attributions respectives des tribunaux laïques et ecclésiastiques pour la connaissance du crime d'hérésie. Il augmentait la puissance de la juridiction écclésiastique, et manifestait des tendances semblables à celles des lettres-patentes du 23 juillet 1543. Mais le parlement de Rouen, tout en l'enregistrant, se préoccupa de sauvegarder les privilèges de la juridiction séculière [2].

Enfin, le 23 novembre, furent publiées des lettres attribuant aux évêques et à leurs officiaux la connaissance des crimes d'hérésie qui leur seraient renvoyés par les juges laïques [3].

Ainsi, la fin du règne de François Ier est marquée, non seulement par des mesures de répression contre la Réforme, mais encore par le succès de l'Eglise qui, malgré la fameuse ordonnance de Villers-Cotterets, parvient à faire attribuer à ses tribunaux un pouvoir redoutable. Au reste, l'exemple qui va suivre nous montrera que la Sorbonne, elle aussi, jouait un rôle de plus en plus important dans la lutte contre l'hérésie.

[1] Copley Christie, *Etienne Dolet*, p. 440-458.

[2] *Catal. des Actes*, VI, p. 815, n° 23135 ; *Bulletin historique et philologique du Comité des travaux historiques*, 1910, p. 34 et sq.

[3] *Catal. des Actes*, V, p. 148, n° 15435 ; cf. Weiss, *La Chambre ardente*, p. XXXVIII.

IV

Robert Estienne, encouragé par la protection que François I[er] lui avait constamment accordée, avait résolu d'imprimer les leçons d'hébreu données par le lecteur royal Vatable. Il exécuta ce projet en 1545 et soumit son travail à la Faculté de théologie, qui se déclara satisfaite ; mais bientôt elle fit entendre de véhémentes protestations. Robert Estienne s'en vint à la cour et présenta au roi son édition de l'*Histoire ecclésiastique* d'Eusèbe. Il avertit aussi l'évêque Duchâtel des menées de la Faculté de théologie[1] ; il lui montra qu'elle finirait par obtenir du Parlement l'interdiction de vendre des Bibles annotées ; or tel était le cas pour le livre de Vatable, qui contenait la nouvelle traduction de la Bible en regard de l'ancienne.

Duchâtel, suivant l'expression de Robert Estienne lui-même, se montra « par trop timide en une si bonne cause ». Pour le rassurer et l'encourager, Estienne lui proposa d'imprimer à la suite de toutes les Bibles qu'il avait éditées, les fautes découvertes par les théologiens, ainsi que leurs censures.

Là-dessus, Duchâtel, au nom du roi, écrivit à la Sorbonne, qui se déclara prête à exécuter les ordres royaux ; mais, loin d'en rien faire, les théologiens écrivirent à leurs confrères de Louvain et les sollicitèrent de mettre dans leur catalogue de livres hérétiques les Bibles imprimées par Robert Estienne.

[1] Sur la protection accordée par Duchâtel à Estienne, « propter singularem artis typographicæ industriam », voir Galland, *Vita Castellani*, p. 80.

Duchâtel eut vent de l'affaire et écrivit derechef à la Sorbonne ; comme elle persistait à se montrer récalcitrante, François Ier, le 27 octobre 1546, lui écrivit lui-même. Mais rien n'y fit. Les démêlés de Robert Estienne avec la Faculté de théologie se prolongèrent sous le règne d'Henri II [1].

François Ier était donc une fois encore vaincu par la Sorbonne ; bien souvent, il avait voulu lui imposer sa volonté, mais il ne parvenait pas à s'en faire obéir. « Quand on me voyait agité de toutes pars, dit Robert Estienne, combien de fois a on faict le bruit de moy par les places et par les banquets, avec applaudissement, C'est faict de luy : il est prins : il est enfilé par les théologiens, il ne peult eschapper : quand bien le Roy le vouldroit sauver, il ne pourroit [2] ».

Ce témoignage du célèbre imprimeur est particulièrement précieux ; il nous prouve qu'à cette époque l'opinion publique se rendait fort bien compte de la toute-puissance de la Faculté de théologie.

V

Cette fin du règne est vraiment tragique, non seulement par le grand nombre et la cruauté des exécutions, mais encore par les divisions de la cour et par l'état de François Ier.

Le parti des catholiques intransigeants était plus fort que jamais. Il avait ses représentants à la cour ; c'étaient

[1] Rob. Estienne, *Les Censures des Théologiens*, p. 8-12 ; cf. d'Argentré, *Collectio judiciorum*, I, p. XVII.

[2] Rob. Estienne, *op. cit.*, *avis aux lecteurs*.

le dauphin Henri, en mauvais termes avec François Ier, et Diane de Poitiers, la maîtresse d'Henri. La duchesse d'Etampes était très loin de partager leurs opinions.

Il y avait encore pour François Ier d'autres sujets de tristesse. 800 Vaudois avaient été massacrés, et le Parlement de Provence, qui avait dirigé cette sanglante exécution, pouvait s'autoriser d'un édit promulgué en janvier 1545. Le roi fut très affecté de ce massacre. Pour comble de malheur, il perdit la même année son fils François. La mort d'Etienne Dolet, les poursuites engagées par la Sorbonne contre Robert Estienne durent l'attrister et l'irriter, car il était de tempérament volontaire et voyait avec amertume les théologiens plus puissants que lui. Enfin, le 27 janvier 1547, survint la mort d'Henri VIII, qui était du même âge que lui.

Pris d'une sorte de neurasthénie, il s'en va d'un endroit à l'autre, incapable de s'arrêter nulle part. Il passe à Saint-Germain et à la Muette, à Dampierre et à Limours; il se rend enfin à Rambouillet; on lui perce en vain un nouvel abcès : il meurt dans la nuit du 31 mars[1].

Comment estimer l'œuvre de François Ier, du point de vue où nous nous sommes placé? Qu'en pensèrent les contemporains? Qu'en faut-il penser aujourd'hui ? Maintenant que nous avons retracé l'influence qu'il exerça au jour le jour sur le mouvement intellectuel, il nous reste à examiner ces deux questions.

[1] Lemonnier, dans Lavisse, *op. cit.*, V, 2e vol., p. 121-122, et Paulin Paris, *op. cit.*, II, chap. IX : *Maladie et mort de François Ier*.

CHAPITRE X

JUGEMENT DES ÉCRIVAINS CONTEMPORAINS SUR FRANÇOIS I[er]

I. Le titre de *Père des Lettres.* Jugement des protestants : l'*Histoire ecclésiastique*, Théodore de Bèze et Jean Sleidan. — II. Renseignements de Galland sur Duchâtel et François I[er]. Eloge funèbre de François I[er] par Duchâtel. — III. Opinions de Robert Estienne, Hubert Thomas, Jean Bruyerin-Champier, Etienne Pasquier, Brantôme et Amyot. — IV. Conclusion.

I

Le jugement que les écrivains contemporains portèrent sur François I[er] lui fut très favorable.

De nos jours encore, on appelle volontiers François I[er] le *père des lettres* : il est redevable de ce surnom aux poètes et aux artistes italiens qui étaient ses hôtes. Ce fut leur manière de manifester leur reconnaissance au souverain qui les avait comblés de bienfaits [1].

Comme il est naturel, les écrivains de l'époque insistèrent sur les services que le roi avait rendus au mouvement intellectuel ; mais on aurait tort de croire que c'étaient là des témoignages partiaux ou intéressés. Des protestants aussi, et non des moindres, se plurent à reconnaître qu'à cet égard François I[er] avait rendu de précieux services. L'*Histoire ecclésiastique*, par exemple,

[1] E. Picot, *Les Italiens en France au XVI[e] siècle, Bulletin Italien*, 1903, p. 10.

dont le texte fut revisé par Théodore de Bèze, dit en parlant des efforts de Budé pour instaurer en France le culte des belles-lettres[1] : « Il fut si heureux en son érudition que de rencontrer un Roy d'excellemment bon esprit, et grandement amateur des bonnes letres, encores qu'il n'eust cognoissance que de sa langue maternelle, à savoir François premier du nom ». Puis, après avoir mentionné l'institution des lecteurs royaux, les auteurs de l'*Histoire ecclésiastique* ajoutent : « En peu de temps tout le Royaume de France se sentit d'un tel bien : aiant rendu la memoire du roy François premier si recommandable à la postérité en cest esgard, que d'un tacite consentement de tous, le surnom de Grand luy en a esté attribué, plustot que pour aucun autre exploict ».

Il est vrai que ces mêmes auteurs ont terminé le premier livre de leur œuvre en disant de François Ier : « Il fut depuis surnommé le Grand, lequel surnom lui eust tourné en beaucoup plus grande louange, si on ne pouvoit dire à bon droit qu'ainsi qu'il a esté grand guerrier et amateur des bonnes letres, aussi il a esté grand adversaire de ceux de la Religion »[2]. Mais Théodore de Bèze lui-même, dans *Les vrais pourtraits*, parle du roi dans les termes suivants : « Certainement il m'a semblé que je ne devois laisser en arrière ce Prince-ci, qui a remises en honneur les langues hébraïque, grecque, latine, et les bonnes sciences, pour être les portières du temple de la vraye religion, et qui a chassé l'ignorance, laquelle empeschoit la vérité de venir en avant. Et au

[1] *Histoire ecclésiastique*, livre I, p. 5-8.

[2] *Op. cit.*, I, p. 84.

reste, encore que ce Prince ait eu de grandes imperfections, elles pourront estre estimées vertus, si on les compare aux meschancetez survenues après sa mort[1] ».

Sleidan, qui séjourna neuf ans en France et fut au service des frères du Bellay, fait, dans ses *Commentaires*, un éloge de François I[er] d'autant plus précieux qu'il vient d'un protestant.

La mort de François I[er], suivant le grand historien allemand, fut une forte perte pour les humanistes, car nul ne s'intéressa aussi vivement que lui à tous les arts libéraux. François I[er] avait acquis une culture très diverse ; jusque pendant les repas il aimait à s'entretenir de littérature ; grâce à Jacques Colin, puis à Duchâtel, qui se succédèrent dans la charge de lecteur du roi, il avait épuisé la matière contenue dans les œuvres des poètes, des historiens et des cosmographes ; il connaissait Aristote, Théophraste et Pline, et il lui arrivait souvent de parler de théologie et de mathématiques[2].

Ainsi des écrivains protestants contemporains de François I[er] n'ont pas hésité à faire son éloge. Témoignage précieux autant qu'inattendu, et qui nous semble peser lourd en faveur du roi dans la balance de la justice.

[1] Cité par Doumergue, *Jean Calvin*, I, p. 514-515.

[2] Sleidan, *Commentarii*, livre XIX, p. 573.

II

Pierre Galland, qui fut lecteur royal, nous a laissé sur l'évêque Duchâtel un livre intéressant à plus d'un titre, et en particulier par les renseignements qu'il nous fournit sur les rapports de Duchâtel et de François Ier, et sur le roi lui-même. Duchâtel avait été recommandé au souverain entre autres par Jean du Bellay. François Ier écoutait avec attention les avis qu'il émettait pendant les repas et se rangeait volontiers à son opinion plutôt qu'à celle des autres. Duchâtel exerça une influence notable sur le roi en lui recommandant la modération dans la poursuite de l'hérésie. Enfin, lorsque François Ier se disposait au repos, Duchâtel lui lisait les histoires et les tragédies des Grecs et des Latins, et lui assurait ainsi un sommeil tranquille [1].

Le François Ier que Galland nous représente est fort semblable à celui de Théodore de Bèze et de Sleidan ; c'est avant tout le *père des lettres*. Nous le retrouvons dans l'oraison funèbre que Duchâtel prononça aux obsèques royales.

L'éloge que fit le lecteur du roi de son maître défunt est fort intéressant ; il est beaucoup plus précis qu'on ne l'aurait attendu d'un panégyriste officiel. Duchâtel y dit entre autres : « Qui pourroit ne loüer celuy qui a remis les aornemens de la Grece en vie et en vigueur, la poësie, l'histoire, la philosophie en son royaume ; a faict chercher les livres, qui encores se cherchent par tout le monde, et faict tous les jours resusciter autheurs

[1] Galland, *Vita Castellani*, p. 37-38, 42-43 et 59-60.

et memorables esperis qui estoyent il y a plus de mil ans ensepvelis? Or, si vous me permettez, O lettres, que je m'adresse ung petit à vous, et que je y parle en ceste perte et desconfort où vous estes non sans cause (car s'il eust vescu plus long temps, il vous eust davantage exaulcées), il fault que vous regardiez à recongnoistre les grands biens, les grands honneurs que vous avez receu de luy. Car si par toutes les especes de vos escriptures, si par tous les genres de vos facultez et puissances, il n'est celebré et exaulcé perpetuellement et en eternelle memoire, il se dira de vous, qui estes les maistresses et preceptrices d'honneste vie et liberale, que vous debvez desormais estre estimées vilaines et ingrates ».[1]

Duchâtel fait plus loin une véritable énumération des brillantes facultés du roi : « La facilité de comprendre, si grande que jamais ne luy fut parlé de matiere, pour difficile qu'elle fust, qu'il n'entendist plus parfaictement et plus facilement que nul autre. L'estude et volunté de sçavoir telle que dès le commencement de son jeune aage il n'a jamais cessé de faire lire devant luy les livres sacrez, les histoires, faire translater, faire disputer continuellement à sa table, en beuvant et mangeant, à son lever, à son coucher, des plus interieures choses et plus difficiles de l'erudition Greque, Latine et Hebraïque, et en tous genres et especes d'autheurs et de lettres tant sacrées que prophanes. La memoire si retenante que je croy certainement qu'en ce monde n'en y ait une telle pour le present, dont est venu le sçavoir inestimable duquel estoit

[1] Galland, *op. cit.*, p. 221-222.

plein. Premierement il sçavoit et parloit la langue Françoise mieulx que homme qui fust vivant en son royaume. La Latine, il l'entendoit aucunement. Il ne ignoroit aucune histoire ou poësie, ny Greque, ny Latine, ny Hebraïque... La Philosophie disputative, et la morale, et la politique, et la naturelle avoit il si bien comprins, tant par jugement naturel, que par avoir la memoire des choses ouyes ou leuës, que le plus sçavant homme du monde ny sçavoit rien davantage. Aux mathematiques, tant d'une naturelle inclination qu'il y avoit, que d'avoir voulu des sçavans en entendre et congnoistre la plus grand part, il avoit si grand jugement que pour la situation des lieux, pour le project et regard des veuës, pour la perspective, pour la raison des bastimens...., pour les fortifications des places.... il fut jamais peu d'hommes comparables à luy. Il avoit l'eloquence si merveilleuse qu'il n'a esté de son temps, ny ne sera, comme je pense, du nostre, qui l'approche... Il étoit tressçavant aux sainctes lettres, et y avoit peu de matieres difficiles, et de grande importance, qu'il n'eust ouy traicter et retraicter devant luy ; et en disputant, monstroit bien qu'il n'en avoit rien oublié. Et de toutes ces parties s'estoit composée et amassée en luy une prudence, sapience, intelligence, science de tant de choses que la profondeur de son sens ne se pouvoit, non plus qu'une abysme, ne sonder, ne mesurer ».[1]

Sans doute, il faut faire la part de l'hyperbole dans cet éloge de circonstance, mais on ne peut non plus s'empêcher de trouver qu'il y a une très grande ana-

[1] Galland, *Vita Castellani*, p. 223-225.

logie entre l'opinion de Duchâtel et celle de Sleidan. Les *Commentaires* de l'historien protestant ayant paru en 1555, il se peut que Sleidan se soit inspiré du discours de l'évêque. Le fait est d'autant plus probable que Duchâtel et Sleidan, étant en bons termes avec les frères du Bellay, durent faire connaissance.

De toute manière, que Sleidan, antipapiste et allemand, soit du même avis que Duchâtel au sujet de François Ier, c'est un fait dont il importe de tenir compte, et qui prouve la valeur historique du discours de Duchâtel.

III

Un témoignage analogue à ceux de Sleidan et de Duchâtel nous est fourni par Robert Estienne dans la préface qu'il a mise à son édition de l'*Histoire ecclésiastique* d'Eusèbe. Le grand imprimeur y fait un éloge enthousiaste de François Ier, chez qui la philosophie est un don naturel. Il admire son souverain qui trouve le temps de s'occuper de lettres et de sciences malgré les soucis de l'état : sa curiosité, dit-il, est universelle, et il veut, pour diriger les affaires publiques, des hommes cultivés ; il a réuni à grands frais une importante bibliothèque et il a fait fondre des caractères qui permettent la diffusion des livres les plus précieux [1].

Le Liégeois Hubert Thomas, qui fut le conseiller de l'électeur palatin Frédéric II et qui eut l'occasion d'approcher François Ier, nous en trace un portrait semblable aux précédents. Décrivant un voyage de la cour

[1] Voir l'édition de 1544 à la Bibl. Nat.

auquel il participa, il nous montre François Ier se faisant traduire Thucydide par les humanistes de son entourage. Il mentionne le fait que d'aucuns louent le roi de favoriser les études et d'ouvrir des collèges, mais que d'autres le blâment d'être adonné aux femmes (*mulierosus*) et de n'être point fidèle à la parole donnée. Mais il ajoute que sans avoir le moindre désir de flatter (*extra omnem adulationem*), il ne se souvient pas d'avoir rencontré une personne de haut rang aussi savante que François Ier, quoiqu'il ait été l'hôte d'évêques et de cardinaux, de plusieurs souverains et du pape lui-même [1].

Jean Bruyerin-Champier, auteur du *De re cibaria*, eut souvent l'occasion d'assister aux repas du roi ; il déclare s'y être trouvé avec des théologiens, des philosophes, des médecins et des savants de toutes sortes [2].

Etienne Pasquier, qui est presque un contemporain puisqu'il naquit en 1529, nous montre François Ier écoutant Luigi Alamanni, qui lui lit et lui explique l'œuvre de Dante. Il parle avec éloges du roi et de son « bon esprit » et relate un fait qui est tout à l'honneur de François Ier, car il y eut l'occasion de prononcer des paroles « royales et dignes de sa grandeur [3] ».

Brantôme lui-même, qui certes ne péchait point par excès de scrupules, et qui a sali la mémoire d'assez de gens, parle de François Ier en termes sympathiques. Faisant mention d'un livre où il était question des

[1] *Annalium de vita et rebus gestis illustrissimi principis Friderici II, Electoris Palatini, libri XIV*, authore Huberto Thoma Leodio, eiusdem Consiliario, Francfort 1624, livre X, p. 202.

[2] P. Allut, *Etude sur Symphorien Champier*, Lyon 1859, p. 49-51.

[3] Pasquier, *Recherches de la France*, Paris 1565, p. 451-452 et 481.

« grandes vertus » et des « grands vices » du roi, il avoue avoir été fort étonné d'entendre parler de ces « grands vices », « pour n'avoir jamais ouy dire à de grands seigneurs et dames qui estoient de ce temps-là qu'il en fût si attaint [1] ».

Il est vrai qu'en un autre endroit de son œuvre Brantôme se fait l'interprète d'une opinion peu favorable en apparence à François Ier. « On baille le blasme à ce grand roy, dit-il, d'avoir esté si grand amateur des gens lettrez, et avoir eu telle confiance en eux, en leur sçavoir et suffisance, que guières ou peu il s'est aydé de gens d'espée en ses ambassades, sinon que de ces gens de plume, aiant opinion que l'espée ne sceut tant bien entendre ses affaires, ny les conduire et desmesler, comme la plume [2] ». Brantôme considère ce jugement comme un blâme, mais ne peut-on tout aussi bien y voir un éloge, et ne prouve-t-il pas en tout cas le grand intérêt que le roi portait aux lettrés ? Notons aussi que l'opinion rapportée par le grand conteur se réfère à un fait exact et déjà noté par Robert Estienne [3], à savoir que François Ier voulait des gens cultivés pour s'occuper des affaires publiques.

Il serait facile de continuer à citer des jugements du même genre sur François Ier. Par exemple, les dédicaces des œuvres qui lui étaient offertes forment une longue suite de dithyrambes en son honneur ; mais il est évident que, quel qu'en soit l'intérêt, elles ne sauraient toutes constituer des documents historiques de valeur.

[1] *Œuvres complètes de Brantôme*, p. p. Lud. Lalanne, Paris 1864-1882, III, p. 82.

[2] *Ib.*, III, p. 94.

[3] Dans la préface citée ci-dessus. Cf. Galland, *Vita Castellani*, p. 26.

Nous terminerons pourtant en citant une dédicace. C'est celle qu'écrivit Amyot lorsqu'il offrit en 1572 sa traduction des *Œuvres morales* de Plutarque au roi Charles IX.

Après un long préambule sur les devoirs des souverains et la nécessité pour eux d'apprendre la sagesse dans les Livres Saints, dans les traités de morale, et d'en parler avec leurs familiers, Amyot continue : « Suivant la sentence de ce commun proverbe des Grecs :

> « Les Roys, sçavants deviennent quand ils ont
> Tousjours près d'eulx des hommes qui le sont ».

« Succedez doncques, Sire, à ceste véritablement royale condition du feu roy François premier, vostre grand père, Prince de très auguste mémoire, comme vous avez fait à sa couronne, et à plusieurs autres belles et grandes qualitez, tant du corps que de l'esprit, d'aimer et approcher de vous les personnes qui feront profession de lettres à bonnes enseignes, et qui auront vertu conjointe avec éminent sçavoir ; aimez à discourir avec eux, et y employez tant de bonnes heures qui se perdent quelquefois inutilement. Car nous l'avons veu par le moien de telle conférence et communication devenu l'un des plus sçavants hommes en toute libérale science et honneste littérature qui fust de son règne en la France et sans contredit le plus éloquent. Ce que nous pouvons raisonnablement avec le temps espérer et nous promettre de vous sur les arres de la cognoissance que vous avez ja acquises... [1] ».

[1] Amyot, édition de 1572, ff. aiij V° et aiiij.

IV

Les témoignages que nous venons de reproduire suffisent. Ils sont tous favorables à François Ier, et pourtant ils émanent de personnages différents par leur condition, leur nationalité ou leur religion. Ils sont unanimes à nous montrer en François Ier un monarque très intelligent, très curieux de toutes choses [1], et d'une culture fort étendue.

Qu'on joigne à ces jugements ceux que nous avons eu l'occasion de mentionner au cours de notre travail, en particulier ceux d'Erasme et de Budé [2]: on pourra conclure avec nous que les contemporains virent en François Ier le protecteur des lettres et le patron des humanistes.

Il s'agit maintenant de préciser l'œuvre de François Ier, et, dans la mesure du possible, d'en déterminer le caractère et les résultats.

[1] « François Ier fut le père de la curiosité en France », dit M. Dimier, qui s'est d'ailleurs placé au seul point de vue artistique dans son ouvrage sur *Le Primatice*, Paris 1900 (p. 55).

[2] Voir entre autres pages 49 et 51.

CONCLUSION

I. Portrait de François Ier. Influence du Parlement et de la Sorbonne. — II. Influence de la politique extérieure. — III. François Ier, l'humanisme et la Réforme. — IV. Conséquences intellectuelles et littéraires du règne de François Ier. — V. Conséquences religieuses. Conclusion.

I

On a souvent dit du XVIe siècle que ce fut une époque où les individus jouèrent un rôle prépondérant. Cette constatation générale ou plutôt cette hypothèse n'est point entièrement confirmée par l'examen du règne de François Ier.

Tout d'abord, qu'était au juste François Ier? Remarquons, pour commencer, qu'il n'y a pas lieu d'insister sur la vie privée d'un souverain tant qu'elle n'a pas exercé une influence néfaste sur sa vie publique. Mais il y a plus : faut-il vraiment voir en François Ier un roi sans intelligence et sans caractère, un souverain sans dignité, perpétuellement adonné aux plaisirs? C'est là, en effet, le portrait qu'on nous en a tracé pendant longtemps, sur la foi de témoignages fort suspects.

Il n'est plus possible, aujourd'hui, de se faire une telle idée de François Ier [1]. En ce qui concerne son in-

[1] Nul n'a plus contribué à réhabiliter la mémoire de François Ier que Paulin Paris dans ses *Etudes sur François Ier*, ainsi que M. Abel Lefranc dans son cours du Collège de France (voir *Revue des Cours et Conférences*, 1911-1912).

telligence, nous l'avons vu, tous les témoignages sont d'accord : elle était particulièrement souple et brillante. François Ier avait une culture d'une étonnante universalité, et il était doué d'une éloquence naturelle. Outre la chasse à courre, pour laquelle il avait une véritable passion, un de ses plaisirs favoris consistait à converser avec des lettrés et des savants qu'il aimait à réunir autour de sa table. Bon sans effort, en dépit de quelques ombres au tableau ; généreux jusqu'à la naïveté envers le connétable de Bourbon, qu'il refusa d'arrêter quand de graves soupçons pesaient déjà sur lui [1] ; ne connaissant ni la rancune, ni la cruauté, il était fort capable de tendresse, comme le prouvent son attachement pour sa sœur et l'affection inébranlable que Marguerite lui témoigna en retour. Sinon énergique dans toute la force du terme, il était du moins autoritaire et volontaire, sans qu'on puisse lui reprocher d'avoir été capricieux. Par bien des traits, il annonce déjà Louis XIV, mais avec plus d'imprévu, nous semble-t-il, et moins de solennité.

Certaines de ses qualités font prévoir ses défauts ; François Ier péchait entre autres par excès de souplesse et de facilité : il dispersait trop souvent son activité, et avait quelque peine à concentrer son attention sur un point particulier ; il n'opposait pas toujours une résistance assez vive aux insinuations de ses courtisans ; il était, en outre, si généreux qu'il lui arriva fréquemment de faire des promesses bien difficiles à réaliser.

En somme, François Ier, c'est la Renaissance fran-

[1] Paulin, Paris, *Etudes sur François Ier*, II, p. 136-138.

çaise elle-même, dans ce qu'elle eut de brillant sinon dans ce qu'elle eut de profond ; c'est une nature toute spontanée et primesautière, avec une vivacité bien française qu'on retrouve chez Henri IV, et que la maladie put seule atténuer.

François Ier a toujours été considéré comme un monarque absolu. Pourtant, un fait est certain : il ne put se passer ni du concours du Parlement, ni de l'approbation de la Sorbonne. Il se vit obligé de pactiser avec ces deux corps, dont l'opinion concordait avec celle de la majorité du peuple français. Il est en effet bien difficile à un souverain, si volontaire qu'il soit, de résister à la pression de l'opinion publique [1].

Contre le roi, le Parlement fut le principal défenseur des théories absolutistes. Les parlementaires de ce temps étaient, par toutes leurs idées, de vrais légistes ; ces héritiers de l'impérialisme romain étaient prêts à faire preuve d'indépendance à l'égard du roi, s'il ne se montrait pas assez fermement attaché à leur doctrine : ils s'opposèrent au Concordat de même qu'aux idées du groupe de Meaux, parce qu'ils y voyaient un danger pour la monarchie ; si le roi ne s'en rendait pas compte, ils avaient le devoir (pensaient-ils) de lutter à sa place et, le cas échéant, de se mettre en contradiction flagrante avec lui. Ainsi le Parlement fut souvent plus royaliste que le roi, et en se faisant l'intempérant défenseur de l'absolutisme il empêcha, à bien des points de vue, François Ier d'être le maître de son royaume. Il fortifia très probablement le pouvoir royal en France,

[1] N'avons-nous pas vu, de nos jours, des rois obligés de déclarer la guerre parce que leurs sujets le voulaient ?

mais il ne parvint à ce résultat qu'en se liguant avec la Sorbonne et en manifestant à tout moment sa désapprobation des actes du roi.

La Sorbonne, de son côté, avait derrière elle une longue tradition d'indépendance, grâce aux privilèges et aux immunités dont jouissait l'Université de Paris. En outre elle s'était attribué, en qualité de Faculté de théologie, la sauvegarde du dogme ; de sorte qu'autant le Parlement était décidé à défendre jalousement les théories absolutistes, autant la Sorbonne, de son côté, était prête à lutter avec énergie pour maintenir le dogme dans son intégrité. Et même la Sorbonne était plus redoutable que le Parlement, car le contrôle de l'autorité royale ne pouvait aussi directement l'atteindre que le Parlement.

II

Il faut encore tenir compte d'un troisième élément, à savoir la situation politique. Dès que François Ier, à l'instar de ses prédécesseurs, eut fait campagne en Italie, dès que Charles-Quint eut été élu contre lui, les circonstances ne furent guère favorables à la tranquillité du royaume.

François Ier s'engagea dans une longue suite de guerres, qui fut surtout une suite de défaites, et qui déversa continuellement sur le royaume des bandes de mercenaires dont le passe-temps et le gagne-pain consistaient surtout à ravager le pays. En outre, François Ier, dans son désir de contrebalancer la puissance de Charles-Quint et d'assurer à la France des territoires

en Italie, développa une grande activité diplomatique, tantôt du côté des princes protestants, tantôt du côté d'Henri VIII, tantôt encore du côté des Turcs ou de Clément VII. De là l'impossibilité pour lui de s'occuper avec suite du mouvement intellectuel.

Nous ne voulons pas décider si François I[er] eut tort ou raison d'entrer en lutte avec Charles-Quint : cette question est des plus complexes. Mais l'empereur d'Allemagne se trouvait à la tête d'une puissance formidable et, sans doute, il n'eût pas hésité à attaquer le roi de France si François I[er] n'avait pris les devants.

En d'aussi graves circonstances, il était nécessaire de gouverner avec énergie pour réprimer les désordres et empêcher l'anarchie dans l'état. La révolte de Luther avait produit, bon gré mal gré, bien des troubles en Allemagne. En France, les disciples du grand réformateur manifestèrent de bonne heure un violent fanatisme. La famille royale, qui s'était intéressée au groupe de Meaux, qui avait été captivée par les théories de Lefèvre et le mysticisme de Briçonnet, qui avait rêvé d'une réforme paisible, la famille royale, disons-nous, n'éprouva point de sympathie à l'égard de la Réforme luthérienne.

Louise de Savoie fut la première à prendre contre les luthériens des mesures énergiques. En 1524, elle remplaçait François I[er] dans la direction des affaires publiques, et les circonstances exigeaient une grande sévérité, à plus forte raison lorsque la France apprit la prise du roi et sa captivité.

Cependant, lorsque François I[er] revint d'Espagne, une détente notable s'opéra. Contre le Parlement et la Sorbonne, qui du commencement à la fin du règne

observèrent la même attitude intransigeante, François Ier protégea les novateurs et les humanistes.

III

A ce moment, les *intellectuels* avaient presque tous les mêmes tendances. Beaucoup d'entre eux étaient favorables aux idées de Lefèvre d'Etaples. C'était le cas, en particulier, pour ceux qui constituaient l'entourage immédiat du roi : l'évêque Guillaume Petit, les frères du Bellay, Guillaume Budé. Non seulement François Ier subit leur influence, mais encore il les protégea. Il les jugeait utiles à sa gloire : sur ce point, il avait subi l'ascendant de Budé. En même temps, un certain idéalisme le poussait à désirer une réforme paisible de l'Eglise. Il aimait aussi les lettres d'un amour désintéressé, car de bonne heure l'éducation qui lui avait été donnée avait développé en lui le goût de l'humanisme ; son esprit était curieux de toutes choses, et les idées du groupe de Meaux l'intéressaient par leur nouveauté et leur caractère intellectuel ; Lefèvre n'était-il pas un humaniste aussi bien qu'un théologien ?

Un grand nombre de prélats et de fonctionnaires ou de magistrats témoignaient le plus vif intérêt pour ces questions et manifestaient des tendances semblables à celles de l'entourage du roi. Nous mentionnerons, parmi les principaux, Georges d'Armagnac, évêque de Rodez ; Jean de Pins, évêque de Rieux ; Geoffroy d'Estissac, évêque de Maillezais ; Etienne de Poncher, évêque de Paris [1]. Parmi les fonctionnaires et les magistrats, il y a

[1] Archevêque de Sens de 1519 à 1525, année de sa mort (*Bourgeois de Paris*, p. 69 et 190).

lieu de citer Louis Ruzé, lieutenant-civil au Châtelet, qui correspondit avec Erasme[1]; Jean Grolier, trésorier général du duché de Milan en 1510, trésorier des finances du Roi dans le pays d'Outre-Seine et Yonne et dans l'Ile-de-France en 1537, trésorier de France en 1545, protecteur éclairé des lettres, grand bibliophile et parent par sa femme, Anne Briçonnet, de l'évêque de Meaux[2]; Etienne Le Blanc, contrôleur général de l'épargne en 1527, traducteur de Cicéron[3]; Jean du Peyrat, conseiller du roi et lieutenant général de la sénéchaussée de Lyon, qui fut en rapports avec un grand nombre d'humanistes, entre autres avec Etienne Dolet[4].

On pourrait indéfiniment allonger cette liste; nous nous sommes contenté d'indiquer ceux qui jouèrent un certain rôle dans le mouvement intellectuel contemporain.

Malgré tant de circonstances favorables à l'éclosion d'une réforme pacifique, la situation était loin d'être rassurante pour les novateurs même modérés. François I[er] put de bonne heure s'apercevoir que la Sorbonne et le Parlement opposaient une résistance acharnée non seulement à la propagande luthérienne, mais encore aux aspirations de Lefèvre et de Briçonnet. Les idées du groupe de Meaux avaient donc aussi peu de chances de se trouver réalisées que celles de Luther. Sans doute, les interventions du roi en faveur de Lefèvre et de ses

[1] Il mourut en 1526 (Allen, *Opus epistolarum Des. Erasmi Roterodami*, II, p. 402, note, et *Bourgeois de Paris*, p. 83, n. 3).

[2] Le Roux de Lincy, *Recherches sur Jean Grolier*, p. 3-5.

[3] Delisle, *Journal des Savants*, août 1900, p. 483.

[4] Bourrilly, *Jacques Colin*, p. 100; cf., à ce sujet, Imbart de la Tour, *Les Origines de la Réforme*, I, p. 552.

disciples furent souvent efficaces ; mais en 1529 Berquin fut brûlé, malgré la sympathie que le roi et la famille royale lui avaient toujours témoignée. Une opposition si décidée dut faire réfléchir François Ier.

Vers le même temps, et dans les années suivantes, les excès commis par des fanatiques, en particulier la malheureuse affaire des Placards, produisirent des vides dans les rangs des humanistes et séparèrent bien des lettrés et des savants qui s'étaient intéressés à la cause de la Réforme et avaient été séduits par la doctrine de Lefèvre. Puis, en 1536, parut l'*Institution chrétienne*. Par la rigueur de sa pensée, elle détourna des nouvelles tendances beaucoup d'humanistes qui, tout en s'intéressant au mouvement novateur, étaient restés cependant catholiques et royalistes ; elle ne réussit pas non plus à convertir à la nouvelle religion d'autres humanistes qui avaient quitté le catholicisme : l'esprit sec et juridique de Calvin n'était guère fait pour plaire à des lettrés épris de liberté.

Dès lors, la lutte pour maintenir l'ordre et pour combattre la Réforme fut plus vive que par le passé. La nation tendait à se diviser en deux camps. Ajoutons-en un troisième, celui des indépendants comme Rabelais : ceux-là avaient des ennemis des deux côtés.

En outre, après la période d'accalmie qui suivit le traité de Cambrai, la situation extérieure se gâta de nouveau. Plus que jamais, la monarchie dut veiller au salut de l'Etat. François Ier se rapprocha du pape à Marseille en 1533, du pape et de l'empereur à Nice et à Aigues-Mortes en 1538, et, peu à peu, prit lui-même l'initiative des mesures de répression. Il ne pouvait plus agir autrement. A supposer même qu'il eût été favorable

aux luthériens, il devait malgré tout s'incliner devant le Parlement, la Sorbonne, l'opinion publique, qui leur étaient hostiles.

Ainsi, la Sorbonne et le Parlement s'opposèrent non seulement à une réforme radicale, mais encore à une réforme modérée : aux idées de Lefèvre comme à celles de Luther. François Ier, favorable au groupe de Meaux, fut pour cette raison en opposition formelle avec les théologiens de la Sorbonne et les légistes du Parlement. S'il avait pris la défense des luthériens, la lutte eût été bien plus vive.

Il ne faut donc pas s'étonner si la Réforme selon Lefèvre n'eut pas plus de succès; il faut encore moins s'étonner que la Réforme selon Luther et Calvin n'ait pu vaincre le catholicisme en France : un roi n'est jamais tout-puissant; il ne peut s'isoler de la nation et doit, au contraire, s'efforcer d'être en communauté d'idées avec elle; il est donc obligé de pactiser avec les groupements les plus importants du royaume s'ils sont en accord avec l'opinion publique.

IV

Quelle fut la portée intellectuelle de l'œuvre de François Ier?

Par son institution des lecteurs royaux, par les faveurs qu'il accorda à Robert Estienne et aux autres imprimeurs du temps, par la protection qu'il assura à tant d'humanistes, de savants et de poètes qu'il appela à la cour ou qu'il gratifia de bénéfices, il suscita une vive émulation qui fit prospérer les lettres françaises. Par

les encouragements qu'il prodigua aux traducteurs [1], il contribua dans une large mesure à instaurer en France la culture classique; dans ce sens, il a facilité la genèse de la Pléiade et, par contre-coup, de la littérature du XVIIe siècle. A ce point de vue, la protection qu'il accorda aux imprimeurs, et tout particulièrement à Robert Estienne, rendit les mêmes services à la littérature française classique.

François Ier donna encore aux *intellectuels* un rang dans la société, en faisant de beaucoup d'entre eux des sortes de fonctionnaires; en d'autres termes, il fit jouer à l'élite intellectuelle de la France un rôle politique important. Jusqu'à François Ier, les savants et les lettrés s'intéressaient peu à la vie contemporaine. Il en fut dès lors bien autrement.

François Ier favorisa encore la diffusion de la culture dans la noblesse et dans la bourgeoisie, qui en avaient fait fi jusqu'au XVIe siècle. Nous ne voulons certes pas dire que sans son intervention la Renaissance n'aurait pas influencé ces milieux, car elle s'y était déjà introduite ou elle était en train de s'y introduire quand il monta sur le trône de France et, d'autre part, des œuvres comme celles de Rabelais et de Montaigne contribuèrent dans une large mesure à cette transformation. Mais, par l'intérêt qu'il témoigna au mouvement intellectuel, François Ier suscita dans tout le royaume, et dans ces deux classes en particulier, un beau zèle pour les choses de l'esprit.

François Ier a aussi fait une œuvre de centralisation, et ce n'est point étonnant à une époque où tous les

[1] Cf. Brunetière, *Histoire de la littérature française classique*, I, p. 78-82.

états tendaient à concentrer les éléments de leur puissance. Les lecteurs royaux, les imprimeurs royaux, la bibliothèque royale, tous ces humanistes, ces savants, ces poètes subordonnés à l'autorité monarchique ne donnent-ils pas la preuve de ce que nous avançons? François Ier, par goût personnel, par amour-propre et sous l'influence de Budé, mais aussi dans une intention politique [1], chercha en quelque sorte à canaliser le mouvement intellectuel [2].

Pourtant, la littérature de la première moitié du XVIe siècle n'est-elle pas personnelle avant tout? Des esprits aussi indépendants qu'Etienne Dolet, Bonaventure des Périers ou Rabelais subirent-ils l'influence du roi au point de vue intellectuel [3]? Non certes; mais François Ier aurait eu tort de le désirer, car il n'y pouvait prétendre. Il empêcha du moins qu'ils n'attaquassent le pouvoir royal. Se trouvant obligés par ses bienfaits, désireux de s'attirer ses bonnes grâces et de s'assurer sa protection, ils ne s'occupèrent guère de la monarchie ou, quand ils y firent allusion, ce fut sans esprit de dénigrement.

Notons aussi que la plupart des humanistes qui jouirent des faveurs du roi étaient des bourgeois; en leur donnant des fonctions honorifiques ou des charges effectives, il accéléra l'ascension de leur classe: l'un

[1] Cf. ci-dessus pp. 11, 45, 95 et 132.

[2] Il ne semble pas que Ranke, dans sa *Französische Geschichte* si clairvoyante, s'en soit nettement rendu compte, mais il y montre que François Ier avait soin de s'informer des gens qui jouissaient d'une certaine autorité, dans la noblesse, dans le clergé, voire même dans la bourgeoisie et le peuple: il ne manquait pas de s'en faire des amis, de leur attribuer des fonctions ou de les favoriser de quelque autre manière (I, p. 133).

[3] Cf. L. Batiffol, *Le Siècle de la Renaissance*, p. 101 et 103.

des objectifs essentiels de la monarchie n'était-il pas précisément de favoriser la bourgeoisie au détriment de la noblesse ?

Enfin les étudiants, les humanistes et les artistes étrangers furent très nombreux en France sous le règne de François Ier, et le roi ne manifesta jamais à leur égard le moindre préjugé national (nationaliste, dirait-on aujourd'hui) ; à plus d'une reprise, il se préoccupa de leur sort [1], il les favorisa fort souvent et contribua ainsi, dans une large mesure, à l'influence intellectuelle que la France exerça en Europe.

V

Quant à la Réforme, François Ier l'empêcha de s'établir solidement en France. La seconde moitié du siècle devait être, à cet égard, le sanction de son œuvre.

François Ier combattit la Réforme, après l'avoir favorisée, quand il reconnut l'impossibilité d'agir autrement et qu'il en comprit les dangers. Ce n'est point par fanatisme catholique qu'il lutta contre elle : nul n'était plus éloigné que lui d'un tel état d'esprit [2].

Son attitude ne fut pas sans analogie avec celle des empereurs romains luttant contre le christianisme [3]. La passion religieuse semble avoir été aussi étrangère

[1] Voir entre autres sa lettre au bailli d'Orléans, citée p. 116, et l'édit de l'année 1542, cité p. 99. Sur les artistes, voir surtout L. Dimier, *Le Primatice*, Paris, 1900.

[2] L'abbé de Pascal semble être dans le faux, qui prétend le contraire (*Lettres sur l'Histoire de France*, I, s. d. (1908), p. 261).

[3] En ce qui concerne la politique religieuse des empereurs romains, voir A. Bouché-Leclercq, *L'Intolérance religieuse et la politique*, Paris, 1911 (Bibliothèque de philosophie scientifique).

à François Ier qu'à Néron ou Caligula; en réalité, c'est surtout la raison d'état qui les a poussés à réagir contre des tendances qu'ils jugeaient révolutionnaires; ils pensèrent non seulement qu'il y avait une opposition essentielle entre la religion établie et la nouvelle confession, mais encore et surtout que leurs adversaires étaient dangereux par leur fanatisme. Aussi ne crurent-ils pas à la possibilité d'une assimilation des nouvelles tendances.

François Ier combattit encore la Réforme pour ce principe de libre examen explicitement contenu dans le luthéranisme, implicitement dans le calvinisme, et dont il pouvait prévoir les applications en matière politique. Sans doute, les idées de Calvin n'ont rien de démocratique, mais Calvin ne pouvait empêcher qu'il n'y eût du démocratisme dans la pensée protestante. A cet égard, le fait que Duplessis-Mornay, Hotman, Locke, Burlamaqui, Jurieu et Rousseau furent protestants (sans parler des auteurs de la Déclaration des Droits américaine), ce fait ne laisse pas d'être significatif[1].

Sans doute, contre ces tendances même, François Ier était impuissant. Il lui était possible, par exemple, d'empêcher l'établissement en France du protestantisme en tant que religion officielle : il ne pouvait faire en sorte que certains de ses sujets ne se sentissent pas attirés par la nouvelle doctrine. A ce point de vue, il y eut dans son œuvre une part d'utopie, s'il s'imagina qu'il pourrait *extirper l'hérésie;* mais il semble avoir été trop intelligent pour s'être bercé de telles illusions.

[1] Voir sur cette question l'ouvrage remarquable de M. Paul Seippel : *Les Deux Frances*, chap. III et V.

Quoi qu'il en soit, François Ier a exercé une profonde influence sur la France et sur la littérature française ; s'il a prétendu empêcher une évolution intellectuelle de se produire, il s'est trompé. Mais il a été un roi éminemment français; ses défauts et ses qualités portent la marque du pays qui fut le sien. Non seulement par ses actes, mais encore par sa personne même, par la souplesse de son intelligence et par les grâces de son esprit, il a joué un rôle fort brillant dans l'histoire de France.

Si nous avons réussi à donner une idée nette du rôle de François Ier dans le mouvement intellectuel de son temps, si nous sommes parvenu, non certes à justifier, mais à expliquer en une certaine mesure son attitude, et à montrer qu'il mérite une réputation meilleure que celle qu'on lui fit, nous nous estimerons suffisamment récompensé de notre travail.

INDEX DES NOMS DU XVIme SIÈCLE

TABLE DES MATIÈRES